

ERA NOVUM

La revue interdisciplinaire d'enjeux
sociaux et environnementaux



The interdisciplinary journal of
social and environmental issues

L'ÉQUIPE | *The Team*

ÉDITRICE EN CHEF | *Editor-in-Chief*

Savannah Dubé

COMITÉ ÉDITORIAL | *Editorial Board*

Sandrine Blais-Deschênes
Jean-François Bouteloup Levesque
Sabrina Lavallée
Mysaëlle Lavoie-Lemieux
Audrey Paquet

ÉDITEUR-TRICE-S DE MISE EN PAGE | *Layout Editors*

Sandrine Blais-Deschênes
André-Anne Morel
Elisé Andrianaivomalala

ÉDITEUR-TRICE-S DE RÉVISION | *Peer Review Board*

Jessica Alcée
Maryline Boisvert
Gabrielle Côté
Dominique Dubé
Khaoula Fdil
Emmie Garneau
Léa Guérin
Tamara Jean-Joseph
Léopoldine Martinez

COUVERTURE | *Cover Artwork*

Éliane Lemieux-Dorion

ÉQUIPE DE MENTORAT | *Mentoring Team*

Justine Auclair
Yohaàn Chiu
Vincent D'Astous
Marika Drouin
Roxane Lavoie

Le journal académique *Era Novum* est une publication de l'EUMC-Laval.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISSN 2563-9854

©2021

Politique de publication et de révision

Publication and Review Policy

Era Novum est une revue affiliée au comité local de l'EUMC (Entraide universitaire mondiale du Canada) à l'Université Laval, Québec, Canada. Elle est dirigée par des étudiant-e-s de l'Université Laval et les articles qui y sont publiés sont révisés par les pair-e-s. Il s'agit d'une revue interdisciplinaire bilingue (français et anglais) qui accueille les publications d'étudiant-e-s de premier, deuxième et troisième cycles de partout au Canada. La revue se concentre sur les trois principaux thèmes au cœur du comité local de l'EUMC : la migration, le genre et les problématiques environnementales. La revue est publiée en ligne une fois par an. Un nombre limité d'exemplaires imprimés peut également être disponible.

Les manuscrits peuvent être soumis en format Microsoft Word à l'adresse électronique suivante : era.novum.journal@gmail.com. Chaque manuscrit soumis fait d'abord l'objet d'une évaluation approfondie par le comité éditorial. Les manuscrits acceptés sont ensuite soumis à un processus anonyme d'évaluation par les pair-e-s. Étant donné qu'*Era Novum* valorise l'inclusion et la diversité, les étudiant-e-s ayant peu d'expérience en édition sont bienvenu-e-s à prendre part au processus d'évaluation par les pair-e-s, mais ils-elles sont encadré-e-s par des professionnel-le-s, des professeur-e-s et/ou des étudiant-e-s gradué-e-s de la discipline concernée par le manuscrit qui leur est assigné.

Era Novum se conforme au style de citation APA 7e édition et au *Manuel d'écriture inclusive*¹. L'utilisation des tirets est privilégiée par rapport aux points médians dans l'écriture inclusive afin d'être plus inclusive pour les personnes qui utilisent des systèmes de synthèse vocale. La revue accepte deux types de publications : les articles et les réflexions. Les articles doivent compter approximativement entre 3000 et 8000 mots, tandis que les réflexions doivent contenir entre 2000 et 4000 mots. Dans des cas exceptionnels, la revue accepte également des critiques de livres ainsi que des articles de qualité qui ne correspondent pas directement aux thèmes de la revue en vue de les publier dans une section "hors thème".

Era Novum is a peer-reviewed and student-run journal affiliated to the local WUSC committee (World University Service Canada) in Université Laval, Québec City, Canada. It is a bilingual (French/English) interdisciplinary journal that welcomes publications from undergraduate and graduate students from all over Canada. The journal focuses on the

¹ Mots-clés. (2016). *Manuel d'écriture inclusive*.
<https://chairedspg.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/04/Mots-Cl%C3%A9s-Manuel%C3%A9critureinclusive.pdf>.

three main themes at the heart of the local WUSC committee: migration, gender, and environmental issues. The journal is published online once a year. A limited number of printed copies may also be available.

Manuscripts can be submitted in a Microsoft Word format at the following e-mail address : era.novum.journal@gmail.com. Every manuscript submitted is first thoroughly evaluated by the editorial committee. Accepted manuscripts then undergo an anonymous process of peer-reviewing. Because Era Novum values inclusion and diversity, students with little experience in editing are welcomed to take part in the peer-reviewing process but are mentored by professionals, professors and/or graduate students from the given discipline of the manuscript.

Era Novum follows the APA 7th edition citation style and the Manuel d'écriture inclusive². The use of dashes is prioritized over midpoints in inclusive writing as to be more inclusive towards people who use text-to-speech synthesis systems. The journal accepts two types of publications: articles and reflections. Articles should be approximately 3000 to 8000 words in length while reflections should contain approximately 2000 and 4000 words. Strong articles that do not fit the themes of the journal and critical book reviews may also be considered for publication.



² Mots-clés. (2016). *Manuel d'écriture inclusive*.
<https://chairedspg.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/04/Mots-Cl%C3%A9s-Manueld%C3%A9critureinclusive.pdf>.

TABLE DES MATIÈRES | *Table of Contents*

Note de l'éditrice | *Editor's note* 5

Avant-propos | *Foreword* 6

ENJEUX MIGRATOIRES | *Migration Issues*

Les violences de Mohammad. Réflexion anthropologique des lieux de confinement dans le contexte migratoire actuel en Europe
Élisabeth Arsenault 8

D'antiterrorisme à terreur étatique : La répression et l'internement des Ouïghour-e-s en Chine
Mysaëlle Lavoie-Lemieux 31

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX | *Environmental Issues*

Le contexte nouveau du fer canadien
Théophore Gaëtan Badjo 48

De la métaphysique à la question philosophique de l'animal: avec Heidegger et Derrida
Mario Ionuț Maroșan 78

ENJEUX DE GENRE | *Gender Issues*

Rapport à la littérature érotique et enjeux de respectabilité pour les femmes : une étude de discours publicitaires et prescriptifs
Bénédicte Taillefait 96

Snapchat's Broken Promises: A Gender Analysis of the Social Media Platform
Myriam Richard 114

**Comment définir un groupe sans exclure aucune de ses parties ?
Le genre et la notion sartrienne de la structure sérielle selon Iris Marion Young**
Alexandra Prigent 120

HORS THÈME | *Special Theme*

Handicap et arts : en finir avec une perpétuation de la violence
Sarah Heussaff 127

NOTE DE L'ÉDITRICE

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de fierté que nous vous présentons le premier volume d'*Era Novum* en ce printemps 2021. Cette revue est née de la volonté des membres du comité local de l'EUMC de l'Université Laval de sensibiliser la communauté aux problématiques de développement international auxquelles nous sommes collectivement confrontés en tant qu'humains, et ce, surtout à une époque où les inégalités structurelles historiques sont exacerbées par la pandémie de la Covid-19. Étant donné que l'EUMC-Laval centre ses efforts de sensibilisation sur trois enjeux clés - la migration, l'inégalité entre les sexes et le développement durable -, nous avons choisi de rester fidèles à notre mission initiale et de centrer notre revue sur ces trois thèmes. Bien que nous reconnaissons que les enjeux de développement international aillent bien au-delà des thèmes centraux de cette revue, nous espérons que notre modeste contribution à ce vaste domaine éduque et inspire d'autres personnes à prendre des mesures concrètes pour l'avenir de notre planète.

À l'EUMC-Laval, nous accordons une grande importance à l'éducation et à la transmission du savoir. Nous avons donc considéré qu'il était essentiel de donner aux étudiant-e-s une plateforme afin d'exprimer publiquement leurs préoccupations. Avec notre approche interdisciplinaire, nous aspirons à refléter la pluralité des voix qui composent nos campus canadiens. Bonne lecture !

Savannah Dubé

Éditrice en chef et co-présidente
EUMC-Laval

Editor's note

It is with great enthusiasm and pride that we present the first volume and issue of Era Novum this spring of 2021. This journal was born out of the desire of the members of the local WUSC committee at Université Laval to raise awareness on developmental issues that we are collectively facing as humans, especially at a time where historical structural inequalities are being exacerbated by the Covid-19 pandemic. Given that WUSC-Laval centers its efforts on raising awareness upon three key issues: migration, gender inequality, and sustainable development, we have chosen to remain loyal to our original mission and focus our journal upon these three themes. While we recognize that international development issues go way beyond the central themes of this journal, we hope that our small contribution to the vast field of international development educates and inspires others to take concrete actions for the future of our planet.

At WUSC-Laval, we highly value education and the transmission of knowledge. We thusly believed it is essential to give students a platform to voice their concerns publicly. With our interdisciplinary approach, we aspire to reflect the plurality of the voices that compose our Canadian campuses. Have a good read!

Savannah Dubé

Editor-in-chief and co-president local
WUSC-Laval

AVANT-PROPOS | Foreword

C'est avec grand plaisir que j'aimerais féliciter le Comité local de l'EUMC de l'Université Laval d'avoir réalisé cette revue gérée par des étudiantes et étudiants. Era Novum aborde des thèmes clés de la mission de l'EUMC : la migration forcée, l'égalité des genres et les questions environnementales. Plus précisément, la série d'articles comprend des textes sur le féminisme intersectionnel, la sexualité et le genre au travail, le développement durable, la responsabilité sociale et environnementale.

L'EUMC célèbre les Canadiens et Canadiennes et les personnes vivant au Canada qui posent des gestes quotidiens, petits et grands, pour créer des changements dans le monde. Les contributions individuelles, comme le bénévolat auprès de partenaires locaux à l'étranger ou en ligne, le soutien à la réinstallation des personnes réfugiées au Canada ou la contribution à des revues comme *Era Novum*, peuvent avoir un impact important à l'échelle mondiale. En créant un espace pour que les étudiantes et étudiants de tous les cycles puissent partager leurs recherches importantes, le Comité local de l'EUMC de l'Université Laval aide à faire avancer la vision et la mission de l'EUMC qui est un monde plus inclusif, équitable et durable dans lequel tous les jeunes, en particulier les femmes et les personnes réfugiées, sont habilitées à assurer une bonne qualité de vie, ainsi que pour leurs familles et leurs communautés.

Félicitations à tous les rédacteurs et rédactrices qui ont co-développé ce journal, vos contributions permettront de sensibiliser le public aux questions importantes abordées.

Seynabou Gaye

Chargée de programme - Campus et Engagement des jeunes
Entraide universitaire mondiale du Canada

It is with great pleasure that I would like to congratulate the Université Laval WUSC Local Committee for establishing this student-run peer-reviewed journal. Era Novum addresses key themes of the WUSC's mission: forced migration, gender equality, and environmental issues. More precisely, the series of articles include pieces on intersectional feminism, sexuality and gender at work, sustainable development, social and environmental responsibility.

WUSC celebrates Canadians and people living in Canada who are taking everyday actions, big and small, to create change around the world. Individual contributions such as volunteering with local partners overseas or online, supporting the resettlement of refugees in Canada, or contributing to journals like for Era Novum can have a big impact

globally. By establishing a space for undergraduate and graduate students to share their important research, the Université Laval WUSC Local Committee is helping to move forward WUSC's vision and mission which is a more inclusive, equitable, and sustainable world in which all young people, especially women and refugees, are empowered to secure a good quality of life for themselves, their families, and their communities.

Congratulations to all the editors and contributors of this journal, your insightful contributions will raise awareness on the important issues featured.

Seynabou Gaye

*Program Officer – Youth & Campus Engagement
World University Service of Canada*



Les violences de Mohammad. Réflexion anthropologique des lieux de confinement dans le contexte migratoire actuel en Europe

Élisabeth Arsenault

Étudiante au baccalauréat multidisciplinaire en histoire et anthropologie à l'Université Laval

RÉSUMÉ

Vis-à-vis d'un discours largement médiatisé d'une crise mondiale de la migration, dont le visage actuel est celui de populations désespérées fuyant massivement vers le continent européen, le déploiement nouveau, bien qu'en continuité avec la longue histoire des camps d'internement d'étrangers et d'étrangères, de dispositifs répressifs, comme les camps, apparaît aujourd'hui comme la norme de régulation des flux. La situation de la Grèce, comme pays limitrophe de l'espace Schengen et un des principaux points d'entrée empruntés par les migrant-e-s, s'avère pertinente pour analyser les formes de confinement élaborées pour les accueillir et les pratiques utilisées au quotidien pour les garder à l'écart. À partir du récit de vie de l'un d'eux ayant transité par le *hotspot* de l'île de Samos, cet article anthropologique entend réfléchir aux diverses violences qui, d'une part, sous-tendent l'instauration des lieux de confinement en Europe et, d'autre part, sont produites en leur sein. L'enjeu est ici de mettre en évidence des formes de violence qui ne sont habituellement pas associées, dans l'imaginaire collectif, à la force brute, ce qui, en ce sens, permet de légitimer des pratiques violentes, car insidieuses, et ressenties comme telles, sous le couvert des arguments humanitaires.

Mots-clés : migration, réfugié-e-s, camps de réfugié-e-s, Grèce, violence

ABSTRACT

In the face of a widely mediatized discourse of a global migration crisis, one of desperate populations fleeing massively to the European continent, the new deployment of repressive devices such as camps appears today as the norm for regulating the flows of migrants. The situation of Greece, as a country bordering the Schengen area and one of the main points of entry for migrants, is relevant to analyze the forms of confinement developed to welcome them and the practices used on a daily basis to keep them away. On the basis of the life story of one migrant that transited through the hotspot on the island of Samos, this anthropological article intends to reflect on the various forms of violence which, on the one hand, underlie the establishment of places of confinement in Europe and, on the other, are produced within them. The challenge here is to highlight forms of violence that are not usually associated, in the collective imagination, with brute force, which, in this sense, makes it possible to legitimize practices that are violent because they are insidious, and felt to be so, under the guise of humanitarian arguments.

Keywords : migration, refugees, refugee camps, Greece, violence

Les violences de Mohammad. Réflexion anthropologique des lieux de confinement dans le contexte migratoire actuel en Europe

Je vivais à Istanbul et j'ai parlé avec un passeur, un Syrien lui aussi. À cette époque [2018], il y avait énormément de bateaux qui se rendaient en Grèce chaque jour, sur différentes îles. Nous sommes donc allés à Izmir pendant deux jours et nous avons attendu. Le troisième jour, le passeur nous a appelés et nous a dit que nous pouvions partir maintenant. Nous sommes donc allés jusqu'au point où les gens se réunissaient; nous étions environ 68 personnes de toutes les nationalités, des Arabes, des Afghans, des Africains. Nous avons dit au passeur que nous voulions aller sur l'île de Chios et non sur une autre parce que nous avons entendu dire de l'île de Chios que les Britanniques s'occupaient de nous là-bas, et il nous a dit : « Oui, oui, Chios, vous allez à Chios ». Nous sommes donc allés sur le bateau, et sur le bateau, il nous a dit « vous voyez les lumières au loin? Les lumières, c'est Chios ». Évidemment, ce n'était pas Chios; c'était Samos. J'ai eu de la chance avec cette chose, certaines personnes passent cinq ou six heures sur l'eau, d'autres huit heures, mais pour nous, seulement deux heures, je suppose. Puis, nous avons rencontré la police grecque. Ce fut vraiment facile; ils nous ont emmenés sur leur bateau et nous ont emmenés à Samos. Au début, nous pensions que c'était la police turque parce que nous les avons vus de loin et nous avons très peur, parce qu'ils allaient nous renvoyer en Turquie et probablement nous déporter en Syrie, car je n'avais pas de *kimlik*¹, de carte d'identité ou quelque chose comme ça de la Turquie (Mohammad, 2020).

2

Voici les mots choisis par Mohammad, demandeur d'asile d'origine syrienne, pour décrire son départ pour la Grèce, mais surtout pour l'espace Schengen dans lequel s'applique la juridiction du règlement de Dublin II³. Comme il le souligne, il était loin d'être un cas unique, plongé lui aussi au croisement stambouliote des routes migratoires en provenance d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient (Pillant, 2015). À mesure du renforcement des difficultés de mobilité entre le Maghreb et les côtes méditerranéennes européennes, la Grèce est devenue le nouveau point d'entrée privilégié de l'espace

¹ Littéralement « identité », en turc.

² Traduction libre de l'anglais au français. Entrevues réalisées les 18 et 19 mars 2020 sur le logiciel Zoom, alors qu'il était confiné au camp de Schwerin, en Allemagne, et moi, dans ma maison, à Québec.

³ Comme l'expliquent Pillant et Tassin (2015 : 30-31), les parties contractantes de la convention de Schengen ont la responsabilité de sécuriser leurs frontières extérieures » avec des points d'entrée spécifiques. Le contrôle sécuritaire est assuré par l'application du droit d'asile en vertu du règlement de Dublin II qui prévoit que les demandeurs et demandeuses d'asile interpellé-e-s dans l'espace Schengen soient renvoyé-e-s dans le premier pays où ils et elles ont été identifié-e-s et qui implique « l'instauration d'un cadre juridique spécifique à l'enfermement, fichage systématique des demandeurs d'asile et développement de lieux de confinement (loi 3386/2005) ».

Schengen pour les migrant-e-s. Depuis les années 2000, la zone frontière Égée n'a cessé d'accuser une augmentation d'arrivées dites irrégulières (Pillant, 2015). Durant les premières années de cette décennie, les autorités locales, épaulées d'ONG humanitaires, réussissaient à gérer le nombre de demandes d'asile. Puis l'accélération des flux migratoires et l'application des processus de sécurisation frontalière demandée par l'Union européenne ont finalement amené le gouvernement grec à poser les jalons⁴ d'un contrôle migratoire et à rationaliser les politiques d'asile (Pillant et Tassin, 2015). De plus en plus répressives, les mesures élaborées sous les signes de l'urgence et d'une « lutte contre l'immigration clandestine » se matérialisèrent en l'aménagement de divers lieux de confinement, de l'identification à l'enfermement, destinés aux étrangers et étrangères (Pillant et Tassin, 2015, p. 26).

Cette dynamique ne fait pas cas à part et s'inscrit dans l'évolution des dispositifs de mise à l'écart des migrants et migrantes arrivé-e-s de manière irrégulière en Europe, notamment la rétention dans des camps. Selon Fischer (2009, p. 86), la rétention est devenue un « instrument central du "gouvernement" contemporain des migrants » dont les centres, aux configurations distinctes mais à la fonction commune, s'avèrent « la concrétisation matérielle de l'extériorité statutaire » des migrant-e-s. Cette fatalité européenne⁵ n'a pourtant suscité un intérêt ou, plutôt, une effusion de (res)sentiments dans les sphères politique et publique qu'au cours de l'année 2015, alors que l'UE enregistrait 1,3 million d'arrivées et que 445 037 personnes furent interceptées en mer Égée (Blanchard et Rodier, 2016). L'impression d'une « crise » ou d'un « péril » migratoire s'imposa dans l'espace et l'imaginaire publics, alors que l'UE savait pertinemment depuis des années que le problème s'annonçait massif, que ce soit en raison des guerres qui s'éternisaient au Moyen-Orient ou des déstabilisations politiques en Afrique (Blanchard et Rodier, 2016, p. 3).

Dès 2016, les centres de rétention sont devenus les « modèles opérationnels pour accélérer et améliorer l'efficacité de l'intervention de l'UE dans les zones stratégiques » (« *En Grèce, "le seuil de gravité requis n'a pas été atteint"* », 2019, p. 1).

⁴ Je reprends ici la définition de Pillant (2015, p. 1) du contrôle migratoire « comme un phénomène complexe constitué d'injonctions européennes, nationales et locales, d'intérêts multi-scalaires à géométrie variable, de lieux qui sont des espaces de "contact " entre différents acteurs qui subissent, contournent, construisent ce contrôle.

⁵ Pour une cartographie des lieux de confinement à l'échelle de l'Europe, voir les cartes de MIGREUROP : <http://www.migreurop.org/article2746.html>.

Sur les îles égéennes, alors que cinq *hotspots*⁶ furent aménagés cette année-là pour admettre 7000 migrant-e-s, près de 6500 personnes se trouvaient à Samos à l'arrivée de Mohammad en 2018 (Rodier, 2018). La grande majorité en sus était et est toujours forcée de vivre en dehors des murs de l'enceinte, dans des tentes et abris de fortune.

Dans cet article, j'entends mettre en lumière, au travers du récit de vie de Mohammad et de ma propre expérience au *hotspot* de Samos⁷, l'articulation des violences liées aux lieux de confinement dans le contexte migratoire en Europe, et plus particulièrement dans la zone frontière gréco-turque. Je tente d'abord de cerner quelles sont les violences qui sous-tendent l'instauration de tels lieux. Quel est le cadre discursif qui les conceptualise? Je poursuis ensuite ma réflexion sur ce qui caractérise ces espaces « à l'écart », à l'interstice des États, qu'Agier (2016a, p. 61) désigne comme le lieu de vie principal des « Sans-État ». Puis, je soulève et questionne les diverses formes de violences produites en leur sein, en remontant à la racine des causes des souffrances et formes de marginalisation. En conclusion, je prends finalement le temps d'exposer l'envers de la médaille en montrant la présence de stratégies d'existence et de résistance de ces personnes exilées et confinées dans un non-lieu.

« L'Europe forteresse » ou les violences productrices des lieux de confinement

Comment ces dispositifs de confinement ont-ils été mis en place, et par qui? Pour plusieurs chercheurs et chercheuses en sciences sociales et humaines, ce sont les discours politiques qui sont parvenus à imbiber en profondeur l'imaginaire de tous les acteur-ric-e-s sociaux touché-e-s par le fait migratoire, des citoyen-ne-s aux migrant-e-s, des agent-e-s des États aux militant-e-s oeuvrant dans les camps (Kobelinsky et Makaremi, 2009). Remonter aux sources des lieux de confinement permet de mettre au jour « la production de l'irrégularité » par l'UE et sa politique d'altérisation.

⁶ Ces centres de triage et de rétention ont un triple objectif : « d'enregistrer l'identité [des migrant-e-s] et leurs empreintes dactyloscopiques, procéder à l'examen de leur situation individuelle afin, en troisième lieu, de faire le tri entre ceux qui seraient considérés comme éligibles à obtenir l'asile en Europe et à ce titre pourraient éventuellement être "relocalisés" dans un autre pays de l'UE, et les autres, désignés comme "migrants économiques", appelés à être expulsés » (Rodier, 2018 : 33-34).

⁷ En mai-juin 2019, je suis partie travailler pour un organisme non-gouvernemental œuvrant auprès des demandeurs et demandeuses d'asile du camp de Samos, dont les bâtiments se trouvaient dans la ville. C'est là que j'ai fait la rencontre de Mohammad.

Cette dernière a légitimé les mécanismes d'exclusion des étrangers et des étrangères, victimes d'un puissant travail de délégitimation et de criminalisation (Kobelinsky et Makaremi, 2009, p. 6) : un nouveau « grand renfermement » selon Darley, Lancelevée et Michalon (2013).

Un contexte précis provoqua les césures en matière de perception (sociale, juridique, etc.) des demandeurs et demandeuses d'asile : d'abord perçu-e-s comme une population à aider, ils et elles devinrent de « faux réfugiés » et de « fausses réfugiées » qu'il fallait contrôler/expulser. En matière de gestion migratoire, on passa d'un phénomène surtout administratif à un enjeu essentiellement politique et idéologique. Comme Valluy (2006, p. 19) le rappelle, suite à l'adoption de la convention de Genève de 1951, « l'accueil des exilés n'a jamais été conçu comme une finalité essentielle des États-providence ». Les procédures et fonds publics destinés à l'asile n'occupaient alors qu'une part infime des politiques publiques et rares étaient les demandeurs et demandeuses d'asile qui n'obtenaient pas le statut de réfugié-e (Valluy, 2006). Darley, Lancelevée et Michalon (2013) soulèvent l'hypothèse que le changement s'est opéré en continuité avec le *punitive turn* américain à la fin du XXe siècle, caractérisé par le déclin de l'État-providence et la généralisation de l'enfermement des populations déviantes. Néanmoins, l'orientation de l'actuelle pratique politico-discursive semble s'être surtout produite dans le contexte international de lutte contre le terrorisme né des événements du 11 septembre 2001, à partir duquel un registre sémantique hégémonique se forma autour de l'assimilation immigration/terrorisme (Mazzocchetti, 2018). La sécurité devint le mot d'ordre de cette rhétorique d'une mise en péril de la population citoyenne, de la nation. Le rejet des « faux réfugiés » et « fausses réfugiées », désormais objet d'inquiétudes dans l'espace public, alimenta un « continuum de menaces » comme ressort de l'action politique (Mazzocchetti, 2018, p. 102).

Alors que la sécurisation est constamment réifiée dans les discours pour la construction d'une Europe unie, la nécessité de contrôler les frontières « extérieures » pour enrayer « l'envahissement abusif des réfugiés économiques » se modélise en internement⁸ et en expulsion (Mazzocchetti, 2018). À Samos, les rares interactions que

⁸ La directive européenne du « Retour » adoptée en 2008 a engendré l'ouverture de centres de premier accueil aux frontières, le principe d'un enfermement à des fins d'expulsion et l'allongement de la durée maximale de rétention à 18 mois dans l'UE (Pillat et Tassin, 2015).

Mohammad a eues avec la population locale transpiraient cette conception : Mohammad s'est fait accoster par une Grecque qui lui a dit, après l'avoir injurié, de retourner dans son pays et de se préparer, car la population grecque allait expulser tous les migrants et toutes les migrantes. Pour Agier (2016a, p. 55), ce « nationalisme épistémologique est à l'origine d'une fiction politique globale-nationaliste qui ne parvient à se réaliser que grâce à une violence excluante, voire mortifère », basée sur le principe que ces populations sont surnuméraires pour les États-nations. Ce principe, selon lui, serait ainsi au fondement des camps. En effet, les discours sécuritaires se nourrissent de la création de l'archétype des migrant-e-s, criminel-le-s, menteurs et menteuses, profiteurs et profiteuses, illégitimes dans l'espace public. Leur performativité construit des régimes de vérité qui légitiment les violences faites à l'égard des migrant-e-s. Le processus de « crimmigration » affectant les migrant-e-s arrive effectivement à les constituer en coupables, parce que détenu-e-s, aux yeux des populations (Mazzocchetti, 2018). De surcroît, pour les corps policiers chargés de leur contrôle, la technicisation de la violence induite par « une gestion démocratique de la force étatique » réduit l'étranger ou l'étrangère à un « corps-objet » (Makaremi, 2009, p. 57). Il s'agit de pratiques d'animalisation dont les mécanismes servent à légitimer la destitution de leur droit à avoir des droits ou, tout simplement, de leur dignité humaine; on les animalise pour que les citoyen-ne-s acceptent les formes de domination que ces migrant-e-s particuliers et particulières subissent (Burgat, 1999).

En 2003, les dirigeant-e-s britanniques établirent le mantra de la « protection au plus près des pays d'origine » visant à externaliser les démarches juridiques (et physiques) de l'asile. Cette demande fut entendue par l'UNHCR⁹ qui proposa la construction de centres dans les pays limitrophes de l'UE (Clochard, Gastaut et Schor, 2004, p. 84). En Grèce, ce traitement sécuritaire fut particulièrement poignant : la Commission européenne lui imposa comme condition à la tenue des Jeux Olympiques de 2004 de sécuriser davantage son territoire, car frontalier de plusieurs États à majorité musulmane. Le ministre de l'Intérieur demanda alors qu'on lui achemine une liste de sites potentiels pour « accueillir » des migrants irréguliers et migrantes irrégulières (Pillant, 2015). C'est à ce moment que les premiers lieux de confinement y furent conçus. L'externalisation et

⁹ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, programme affilié à l'ONU.

« l'encampement » aux frontières se trouvèrent renforcés à la suite de l'accord entre l'UE et la Turquie en 2016¹⁰ qui ajouta une menace incessante, pour les demandeurs et demandeuses d'asile, d'un renvoi en Turquie (Blanchard et Rodier, 2016, p. 5). Mohammad l'exprime très bien lorsqu'il raconte son premier refus¹¹ de demande d'asile à Samos :

J'étais choqué comme tout le monde, surtout les Syriens. Je me demandais : « pourquoi moi, pourquoi ai-je un rejet après dix mois d'attente, pourquoi pas après le premier ou le second mois ». Ils m'ont dit que j'avais cinq jours pour prendre une décision, que j'avais deux options : la première option était de retourner en Turquie et la deuxième était de faire un appel de la décision. Bien sûr, je ne pouvais pas retourner en Turquie, parce que j'étais sûr à 100% qu'ils me renverraient en Syrie. [...] Et le problème, ici, c'est que si votre refus est prononcé et que vous allez renouveler votre *ausweis*¹², ils vous arrêteront immédiatement et vous expulseront. Donc, j'avais très peur de renouveler ma carte tous les mois, parce que même si mon avocat pouvait appeler et demander si la décision avait été prise, ils ne pouvaient pas lui dire si elle était positive ou négative...

La logique sécuritaire mise de l'avant permet en retour à l'État de prouver sa nécessité au sein du système néolibéral. Baratta (1991, p. 19) dépeint cet effort de légitimation comme une politique spectacle : « la carence [...] est compensée par la création, dans le public, d'une illusion de sécurité et d'un sentiment de confiance dans l'ordre juridique et dans les institutions, qui ont une base réelle de plus en plus faible ». Si l'on reprend l'idée de Foucault (1975), les dispositifs de rétention choisis pour contrôler et invisibiliser ces masses permettent d'abord de les séparer de la population « saine », pour ensuite devenir l'inscription spatiale de la gouvernementalité et de l'assurance que l'État reste le garant de l'ordre public.

S'imbriquent ici deux autres rhétoriques pour justifier l'adoption de mesures dites exceptionnelles de régulation de ces populations et pour expliquer la dégradation des conditions des camps : celles du déni et de l'urgence (Blanchard et Rodier, 2016). Le déni s'incarne dans le fait que l'efficacité du régime d'asile¹³, dicté par le règlement de Dublin II, a toujours reposé sur un nombre limité de demandes faites dans chacun des pays de premier accueil, comme la Grèce. L'augmentation des demandes d'asile dans les dernières années a rapidement mené à une « crise » de la gestion de l'accueil, alors qu'elle

¹⁰ Voir : Rodier, C., 2018, « L'accord UE-Turquie et les hotspots grecs : les sales arrangements de l'Europe forteresse », *Mouvements*, 93(1), 32-40.

¹¹ Il s'est vu refuser une première fois à Samos et a fait un appel. Voyant qu'il allait être refusé de nouveau, il n'a eu d'autre choix que de quitter, encore de manière irrégulière, la Grèce pour la Suède afin d'éviter le rapatriement en Turquie. En Suède, il a essuyé un autre refus. Selon le règlement de Dublin II, on doit alors le renvoyer en Grèce. Il a donc fui en Allemagne. Il se trouve actuellement dans le camp de Schwerin et fait, encore une fois, un appel de son refus reçu en Allemagne.

¹² Carte d'identification donnée aux demandeurs et demandeuses d'asile en attente de leur verdict et de leur *OpenCard*.

¹³ Le régime d'asile européen commun (RAEC).

était prévisible, notamment informée maintes fois par l'agence Frontex¹⁴. C'est dans ce contexte d'asphyxie administrative et à travers ce discours que le président de la Commission européenne instaura, en 2015, l'approche des *hotspots* (Blanchard et Rodier, 2016) et la méthode du *screening*, toutes deux représentantes de la rationalisation et de la radicalisation du contrôle migratoire et de ses nouvelles modalités de spatialisation et d'action en urgence. L'argument de l'urgence sous-tendait en retour la nécessité de mécanismes de gestion rapide des migrant-e-s et a donc légitimé un agir discrétionnaire par les autorités policières dans ces dispositifs formels et informels de rétention (Pillant, 2015).

Toutefois, les enquêtes sur les espaces de confinement des migrant-e-s montrent que les discours et les pratiques de l'UE sont plutôt caractérisés par un laisser-faire symbolisé par la délégation des responsabilités humanitaires à des ONG¹⁵. Le politique se réserve alors les pouvoirs de régulation, donnant ainsi un nouveau visage à son déni de la crise. Beltran (2009, p. 140) y voit une forme de dépolitisation de la gestion migratoire qui repose sur le refus des États de prendre la responsabilité du « faire vivre » des populations bouc-émissaires, au profit des ONG. À l'échelle de l'Europe, ce besoin de confiner les non-citoyen-ne-s dans un espace autre, de non-droit, fonde des « régimes d'exception » qui transforment les migrant-e-s en *homines sacri*, en Sans-État (Réa, 2009, p. 270).

Ainsi, les violences discursives qui tracent le sillon des frontières de l'exclusion et marquent une recrudescence de la « Forme-camp » relèvent bien de la notion de biopolitique, le camp étant devenu sa matrice contemporaine (Agier, 2016a, p. 54). Razac (2013, paragr. 9) le résume ainsi :

Le geste essentiel de ces délimitations n'est pas celui de l'exclusion souveraine : rejeter le lépreux. Ce n'est pas non plus celui de l'enfermement disciplinaire : garder le pestiféré. Il s'agit du geste propre aux "dispositifs de sécurité" qui caractérisent le développement d'une politique comme gestion de la population générale.

¹⁴ Je laisse ici la description de Frontex, trouvée sur son site internet, qui met, derechef, en évidence le processus de *crimmigration* en œuvre en Europe : « Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, a été créée en 2004 pour aider les États membres de l'UE et les pays associés à l'espace Schengen à protéger les frontières extérieures de l'espace de libre circulation de l'UE. En tant qu'agence de l'UE, Frontex est financée par le budget de l'UE ainsi que par des contributions des pays associés à l'espace Schengen. [...] En 2016, l'Agence a vu son mandat élargi et renforcé pour devenir l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Outre le contrôle des migrations, elle s'est vu attribuer un rôle de gestion des frontières et une responsabilité accrue dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Frontex est désormais reconnue comme étant l'une des pierres angulaires de l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'UE. » Disponible à : <https://frontex.europa.eu/fr/qui-sommes-nous/qu-est-ce-que-frontex-/> (consulté le 21/01/2021)

¹⁵ Comme celle pour laquelle j'ai travaillé, qui a été créée en réponse à la gestion inhumaine du *hotspot* en 2016.

Toutefois, on observe une différence de traitement entre des catégories d'exilé-e-s, selon leur degré de vulnérabilités, elles-mêmes définies de manière discrétionnaire. Pour Agier (2009, p. 35), cette « biopolitique humanitaire » entraîne surtout l'exclusion de ceux et de celles étiqueté-e-s comme moins « vulnérables » et, par conséquent, légitimise « la possibilité de “laisser mourir” ».

Physiquement, dans l'imaginaire européen, le barbelé est considéré comme « le dispositif le plus pur de l'encadrement politique du vivant » (Razac, 2009, p. 15). L'utilisation du barbelé autour des camps, même s'ils sont ouverts, actualise ce régime moderne de la violence qui vise l'opérationnalisation des frontières. C'est comme si les lieux de confinement actuels reprenaient le fil des logiques historiques concentrationnaires, totalitaires et génocidaires. On remarque d'ailleurs que les États européens tentent de camoufler cette continuité en euphémisant la violence des appellations données aux camps d'étranger-ère-s (Razac, 2009, p. 176) : « centres de permanence temporaire et assistance » en Italie, « centres d'accueil » en Grèce, « centres fermés » en Belgique, « centres de départ volontaire » en Allemagne, etc. (Clochard, Gastaut et Schor, 2004, p. 66).

Le camp : un espace entre enfermement et mobilité

Nous sommes à une époque où l'espace se donne à nous sous la forme de relations d'emplacements. En tout cas, je crois que l'inquiétude d'aujourd'hui concerne fondamentalement l'espace, sans doute beaucoup plus que le temps. (Foucault, 2004, p. 12)

J'évite, depuis le début de cette analyse, d'employer le terme « enfermement » pour discuter des différents lieux destinés à la détention de ces migrant-e-s, préférant le terme « confinement » dans sa dimension abstraite et concrète. À l'instar de chercheurs et chercheuses spécialistes des camps, je suis d'avis que le terme « enfermement » évoque l'immobilité alors que ce qui est en jeu se rapproche davantage d'une « mobilité gouvernementale » (Darley, Lancelevée et Michalon, 2013, p. 15). Malgré le caractère généralement pénitentiaire des espaces de confinement, le plus contraignant pour les migrant-e-s est le *déplacement* et le *contrôle* de la mobilité induits par ces dispositifs extra-judiciaires (Darley, Lancelevée et Michalon, 2013). Selon Akoka et Clochard

(2015, paragr. 5), la mise à l'écart de cette population dans des « espaces physiques, juridiques, sectoriels et temporels » cloisonnés agirait comme un « continuum de formes de confinement ». En particulier, comme celui de Samos, les *hotspots* ouverts mais ancrés dans une île d'où il n'est pas possible de partir ont tendance à prolonger l'enfermement :

La première fois que j'ai vu le camp, c'était comme une prison... Mais c'est bien, je veux dire, ils nous permettent d'y aller quand on veut et de revenir... Mais on a l'impression d'être en prison, surtout, parce qu'on ne peut pas quitter l'île. Je veux dire, certaines personnes y restent deux ans, imagine, deux ans, vous ne pouvez pas travailler, vous ne pouvez pas quitter l'île, etc. C'est la merde. (Mohammad, 2020)

L'expérience « d'être enfermé dehors » est ainsi dessinée par cette tension physique, symbolique et morale vécue par les migrant-e-s, tension qui est produite par une « chaîne de dispositifs [de rétention] et des pratiques policières » visant avant tout la redistribution des flux migratoires (Pillant et Tassin, 2015, p. 42). L'enjeu, c'est la perméabilité dans la délimitation de l'espace (Razac, 2013). En l'occurrence, les *hotspots* poreux et plastiques de la zone Égée s'inscrivent plutôt dans une « topographie provisoire » des étapes migratoires, institutionnalisant une circulation que l'UE souhaite productive¹⁶; ils « réinscrivent les migrations clandestines dans la société en les rendant visibles et compatibles avec un régime de contrôle temporel plus large » (Tsianos, Hess et Karakayali, 2009, p. 314). Toutefois, il me paraît inacceptable d'occulter, sous ce prétexte, la présence des murs et leur capacité à métamorphoser les migrant-e-s en « indésirables » et à permettre le déroulement, en toute impunité, de plusieurs formes de violences en leur sein (Bagault, 2013), « l'espace [étant] un des lieux où le pouvoir s'affirme et s'exerce, et sans doute sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique comme violence inaperçue » (Bourdieu, 1993/2007, p. 163).

L'espace réservé aux camps dans la modernité peut être ainsi assimilé à une hétérotopie, « des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux », où la particularité du lieu produit la manière de l'habiter (Foucault, 2004, p. 12). Ce terme, Foucault le définit dans sa problématique de l'espace en termes de « relations de voisinage », de stockage, de circulation et de « classement des éléments humains » qui définissent des emplacements irréductibles et non superposables. En opérant des exclusions protéiformes, ces « hétérotopies de déviation » fixent en amont et en aval une identité aux

¹⁶ Voir l'article de Akoka et Clochard (2015) qui montre l'importance et la volonté d'une mobilité des migrant-e-s à Chypre, notamment pour l'externalisation des coûts de production du travail au noir.

migrant-e-s, enfermé-e-s parce que déviant-e-s relativement à la norme, puis catégorisé-e-s en sans-droits (Foucault, 2004, p. 15; Réa, 2009).

Des souffrances et des murs : articulation des violences en marge du monde

La première surprise quand on est arrivés sur Samos, on a vu... des tentes partout. Et, tu sais, il n'y a pas de toilettes, pas d'eau et... tout était difficile. En arrivant, nous sommes allés au poste de police du camp. Ils ont pris nos empreintes digitales, ce que nous avions; ils nous ont posé quelques questions, un petit entretien, « d'où tu viens, quel âge tu as, es-tu marié ou célibataire, etc. ». Puis, ils nous ont donné une couverture, un shampoing et un oreiller et ils nous ont dit : « va te trouver une place ». Alors voilà la surprise. Tu ne connais personne; tu viens d'un autre monde. (Mohammad, 2020)

L'arrivée de Mohammad au *hotspot* de Samos montre, en si peu de mots, la présence de plusieurs formes de violences. À l'égard de celles déjà discutées ci-haut et de leurs modalités, la violence élargie qui se déploie au sein des lieux de confinement apparaît plus différentielle, insensible, « molle » et est surtout quasi invisible; elle précarise et repousse (Razac, 2013, paragr. 21). Je tenterai donc de faire ressortir les différents phénomènes qui engendrent les souffrances, essentiellement celles mises en lumière dans sa biographie.

Violence administrative

D'abord, avant même d'être autorisé à « vivre » dans le *hotspot*, Mohammad subit la première étape des processus administratifs pour les demandes d'asile. Les simples questions lors du « petit entretien » - effectué sans la présence d'un avocat - visent à hiérarchiser le droit d'accès des exilé-e-s aux rares ressources du camp, comme un toit, de l'électricité ou des toilettes. Cette pensée classificatoire qui les divise en « bon-ne-s », « mauvais-es » ou « nécessiteux-ses » selon leur pays d'origine, leur religion, leur statut matrimonial, etc. opère une menace constante sur leurs conditions de vie dans leur futur lieu d'habitation (Pillant, 2015). S'ils ou elles répondent aux critères de « vulnérabilité », les demandeurs et demandeuses d'asile pourront demeurer à l'intérieur

des murs du *hotspot*. Sinon, comme ce fut le cas de Mohammad, ils et elles devront aller vivre à l'extérieur, dans la *jungle*¹⁷, ou en prison.

Cette sélection diachronique et spatiale¹⁸ se poursuit durant toute la durée de leur séjour (Razac, 2009, p. 132), car il est possible de transiter d'un lieu à l'autre dépendamment de l'aggravation de la situation d'un-e migrant-e (surtout d'un point de vue médical) ou des places libérées par ceux et celles qui sont parti-e-s, transféré-e-s dans les camps à Athènes ou déporté-e-s. En parallèle, la violence administrative déploie une autre sélection, plus insidieuse et sur la longue durée : une sélection « synchronique » (Razac, 2009) dans laquelle les migrant-e-s peuvent passer d'une catégorie à une autre par rapport à leur niveau de désirabilité et non pas de recevabilité juridique ou institutionnelle. C'est à ce niveau surtout que se joue la reconnaissance de leur demande d'asile (Akoka et Clochard, 2015).

D'emblée, passer leur première entrevue d'admissibilité peut prendre des mois, voire des années, les laissant dans un vide juridique qui génère le bafouement de leurs droits fondamentaux (Clochard, 2009). Mohammad se considère ici chanceux d'avoir pu la passer après seulement un mois, ce qu'il attribue au fait d'être Syrien et de ne pas avoir subi la discrimination structurelle qui affecte certains groupes ethnolinguistiques. Il raconte :

En fait, c'était difficile pour les gens du Congo [RDC] parce qu'ils parlent lingala. J'avais quelques amis du Congo et la plupart d'entre eux ont eu leur entretien après un an et demi. Peut-être parce que, je pense, le camp n'a qu'une seule personne qui parle lingala, donc c'était plus difficile pour eux.

Aux dires d'une avocate spécialisée en droit des réfugié-e-s rencontrée durant mon séjour, l'entrevue peut durer plusieurs heures. Les migrant-e-s sont alors poussé-e-s à raconter toutes les atrocités qu'ils et elles ont vécues dans leur pays d'origine, puis au fil de leur parcours migratoire. Les moindres détails sont ici nécessaires pour passer l'épreuve du soupçon qui leur incombe *de facto*, mais aussi pour que leur récit corresponde aux profils de vulnérabilité définis par les cadres réglementaires et la perception des administrateurs

¹⁷ La jungle désigne les alentours d'un camp dans lequel les migrant-e-s en « trop » ont érigé leur habitation. « Le terme pashtoun à l'origine de l'anglais « jungle », qui signifie littéralement « forêt » ou « brousse », aurait été initialement utilisé pour désigner les camps de réfugiés afghans au Pakistan dans les années 1970, avant d'être repris et diffusé par les Afghans eux-mêmes pour nommer leurs lieux de refuge sur les bords de routes de leur exil, puis de devenir un terme générique pour les établissements précaires de migrants. » (Agier, 2016a : 53).

¹⁸ Razac, lorsqu'il décrit ces deux sélections, parle spécifiquement du camp de concentration nazi de Buchenwald. Je me suis permise de reprendre son analyse, car elle me semble encore pertinente.

et administratrices. Ce soupçon permanent sur leur récit pose le risque de les transformer en sans-voix, de les casser de nouveau psychologiquement (Mazzocchetti, 2018), entraînant derechef leur marginalisation. Pour cette entrevue d'admissibilité, certain-e-s migrant-e-s (encouragé-e-s par leur avocat-e) en viennent alors à raconter une version modifiée de leur récit pour l'aggraver afin de rentrer dans les profils attendus. Souvent démasqué, ce mensonge conforte en retour la vision des réfugié-e-s menteurs-ses, ce qui permet à l'UE de dénigrer le droit d'asile en général (Bagault, 2013).

Pendant leur séjour, les migrant-e-s ne peuvent ainsi baisser leur garde : s'ils ou elles montrent des signes de résilience ou de résistance, leur chance de reconnaissance s'amenuise, car cela diminue la visibilité de leurs vulnérabilités. Du côté des employé-e-s, la confrontation quotidienne avec ces histoires abominables et inimaginables consolide insidieusement une tolérance à leur égard, comme a pu l'analyser Pillant et Tassin (2015). Les employé-e-s en viennent à s'accoutumer à cette détresse (même si certain-e-s veulent sincèrement aider), ce qui renvoie le traitement des demandes et le respect des droits à des valeurs subjectives biaisées par « un seuil » de situations inadmissibles que les employé-e-s établissent presque inconsciemment (Pillant et Tassin, 2015, p. 50).

Violences ontologique et psychologique

Selon plusieurs chercheurs et chercheuses¹⁹, les démarches du régime d'asile faites par les migrant-e-s, jumelées à leur état d'être-confiné, les dépossèdent d'eux-mêmes et d'elles-mêmes, de leur individualité, en les formatant comme éléments d'un groupe homogénéisé et en les traitant comme des numéros. Cette animalisation se traduit, chez les migrant-e-s, en l'insupportable sentiment d'être à la merci d'une situation gouvernée par des traitements arbitraires (Beltran, 2009). Fassin (2015, p. 442-444) décrit cette souffrance extrême de la rétention « par le fait d'une triple épreuve » : le sentiment d'injustice, l'impression d'impuissance et la désespérance induite par « la nudité de la condition carcérale ». Cette triple épreuve, Mohammad la ressent depuis son entrée

¹⁹ Notamment : Clochard, Gastaut, Schor 2004; Mazzocchetti 2018; Akoka et Clochard 2015.

dans l'espace Schengen où, malgré ses déplacements physiques entre différents pays, il reste immobile, campé dans le « corps de l'indésirable » ou « le nouveau sujet d'un racisme sans race » (Agier, 2016b, p. 185). Mais l'immobilité est aussi sentie dans l'immédiat. Mohammad souffrait énormément de la double attente, celle du verdict, mais surtout celle d'attendre « parce qu'il n'y a rien à faire d'autre qu'attendre dans sa tente ».

Ces sentiments qui l'engloutissent sont d'autant plus violents que les murs du camp, qu'il soit ou non à l'intérieur, lui rappellent constamment sa position d'exclusion et l'amène à se sentir inférieur. « On reconnaîtra une application brutale du pouvoir à la présence de barbelés ou de dispositifs équivalents », écrivait Razac (2009, p. 79). Lorsque j'étais à Samos, il n'était pas rare que Mohammad et d'autres migrant-e-s utilisent le terme *Malaka*²⁰ et surtout *dirty refugee* pour se décrire eux-mêmes et elles-mêmes ou qualifier leurs actes, comme s'ils et elles avaient intériorisé progressivement les discours dominants et la place de subalterne qu'ils leur donnent dans le monde. Mazzocchetti (2018, p. 100) statue à cet égard que les lieux de confinement constituent « des lieux d'éducation à la haine » : les sentiments des confiné-e-s sont mélangés à l'impression - construite - qu'ils et elles sont les seul-e-s coupables de leur condition, coupables de vouloir s'y sauver. Les conditions de vie rudimentaires dans lesquelles ils et elles vivent rappellent constamment la précarité de leur existence, leur statut d'indésirables. Lorsque les migrant-e-s me parlaient du camp, de leur vie à l'intérieur, alors que nous étions à l'extérieur, ils et elles le désignaient comme une réalité tout d'un coup très lointaine. Lointaine de ce qu'ils et elles sont. « Là-bas » et « camp » se confondaient.

Ce processus d'altérisation des migrant-e-s transcende la délimitation de l'espace, des murs, creusant inéluctablement une frontière ontologique entre eux et elles et les citoyen-ne-s, ceux et celles de l'extérieur (Beltran, 2009, p. 131). Les *hotspots*, l'EU, les possèdent ainsi tout entier. Le temps de leur séjour, les demandeurs et demandeuses d'asile se retrouvent à l'état le plus élémentaire, animalisé, là où la « tentative souveraine » s'avère la plus violente (Blondel et Delzescaux, 2018, p. 69). Ils et elles y sont réduit-e-s à la « vie nue », telle que conceptualisée par Agamben. Le concept de ce philosophe permet en effet de mettre en lumière la transformation du ou de la

²⁰ « Trou du cul », « *asshole* » en grec.

migrant-e en *homo sacer*, en corps biologique vulnérable qui peut être dès lors licitement tué ou amené, sous l'emprise exercée par la biopolitique, à s'auto-détruire, dans tous les cas qui est exposé à la violence. Privé-e-s d'un statut juridique, d'une protection étatique, altérisé-e-s dans leurs moindres fondements par le travail de l'UE souveraine sur les normes et sur l'état d'exception, les Sans-État sont vidé-e-s de leur valeur politique et sociale, intrinsèque à la citoyenneté (Blondel et Delzescaux, 2018).

Celui qui est mis au ban, en effet, n'est pas simplement placé en dehors de la loi ni indifférent à elle; il est abandonné par elle, exposé et risqué en ce seuil où la vie et le droit, l'extérieur et l'intérieur se confondent. (Agamben, 1995, p. 36)

Et cette mise au ban, ils et elles la ressentent au point de la faire vivre dans leur corps, désormais chosifié. À ce propos, Fischer (2009) amène une nuance, que j'ai pu observer, dans la réalisation de la vie nue. Ce chercheur montre que la domination souveraine n'est ici pas absolue, car les États européens, rappelons-le, restent soucieux de la dimension humanitaire des camps de réfugié-e-s. Il apparaît effectivement que la primauté de la souffrance corporelle dans les profils de vulnérabilité permet aux exilé-e-s de retrouver une certaine valeur utile pour la reconnaissance du droit d'asile : leur « corps souffrant » porte une « bio-légitimité » (Fisher, 2009, p. 90). Il y a une conscience aigüe de cette tension dans la transformation de la vie nue comme bio-légitimité, autant chez les responsables, les expert-e-s de santé que chez les réfugié-e-s; elle peut conduire à un passage accéléré vers l'extérieur grâce à la « traduction juridique » des problèmes de santé où « produire la bio-légitimité du corps malade [rend] la pathologie visible à la fois médicalement et administrativement » (Fisher, 2009, p. 89).

Une de mes tâches à Samos était de traduire leurs documents médicaux. J'ai remarqué que le dépit se lisait dans les yeux de certain-e-s de n'avoir « rien de plus grave », rien qui ne leur permette d'être transféré-e-s plus rapidement à Athènes, vers une décente hospitalisation. C'est comme si leur corps était la matière de prédilection pour « faire voir » leurs droits, mais aussi pour expier la souffrance des conditions inhumaines qui les accablaient. Makaremi (2009) rapporte des cas comme celui de cette femme qui priva son enfant de nourriture pour qu'il s'évanouisse. À Samos, j'ai entendu des histoires de mutilations, d'enfants qui tentent de mettre fin à leurs jours, de viols, de grossesses forcées (car les femmes enceintes sont considérées parmi les plus vulnérables), etc. Mais l'impuissance et la rage étaient d'autant plus fortes que l'arbitraire

administratif prenait le dessus pour laisser planer l'indifférence, un laisser-faire mortifère dicté par les discours de sécurité nationale. En l'occurrence, ceci m'amène à seconder la conception de Mazzocchetti (2018, p. 101) qui voit dans les espaces de confinement de véritables lieux « transitoire[s] de déshumanisation ».

Violence directe, physique

La violence physique dans les camps est le plus souvent exercée par les migrant-e-s sur eux-mêmes ou elles-mêmes. Makaremi (2009, p. 44-45) explique d'ailleurs que la technique privilégiée et donc enseignée de gestion des migrant-e-s doit être la plus fine possible afin d'éviter les remontrances de l'opinion publique. Elle s'effectue par un « traitement, en amont, des corps ». Cette stratégie vise les dimensions biologiques, comme la faim et le sommeil, permettant de diminuer les risques de résistance; on les travaille indirectement pour les affaiblir (Makaremi, 2009, p. 46). Comment dormir dans un container où s'entassent 40 personnes? Comment manger à sa faim dans un camp qui offre des repas pour un maximum de 2000 personnes alors que plus de 6000 y vivent? L'expérience du confinement et des rapports de pouvoir sont donc vécus directement dans leur corps (Mazzocchetti, 2018).

Mohammad est limpide face à l'invisibilité de la violence directe des dominant-e-s : ce ne sont pas les policiers et policières ou les militaires qui causent des sévices corporels, mais bien les migrant-e-s qui se retournent contre eux-mêmes ou elles-mêmes. Les batailles entre individus, qui finissaient presque inévitablement par impliquer leurs communautés ethniques, étaient quotidiennes au *hotspot*. Son troisième jour à Samos a été marqué par une confrontation aux bâtons et aux roches entre les arabophones et les Afghan-e-s, qui dura près de sept heures avant que la police n'arrive à la maîtriser. C'est d'ailleurs cette même escalade de la violence qui a mené à l'incendie du 14 octobre 2019 qui a ravagé une partie du camp et de la *jungle*²¹; l'histoire

²¹ Voir à ce sujet : 2019, « À Samos, une violente rixe provoque un incendie dans un camp de migrants », *InfoMigrants*, Consulté sur Internet (<https://www.infomigrants.net/fr/post/20188/a-samos-une-violente-rix-provoque-un-incendie-dans-un-camp-de-migrants>), avril 2020.

« banale » d'un Syrien qui voulait venger, en incendiant une tente, un autre Syrien qui s'était fait poignarder par deux Afghans.

Violence structurelle

Tous les phénomènes et effets décrits jusqu'ici sont, selon moi, imputables à la « violence structurelle », notion théorisée par Galtung en 1969. On peut définir la violence structurelle comme une dynamique sociale répressive qui structure et produit des expériences de souffrances extrêmes en restreignant l'agencéité des populations et des individus qui en sont victimes (Farmer, 2003). Une « machine invisible d'inégalités sociales », comme l'entend Scheper-Hughes (2004, p. 16). En 1990, Galtung élargit son concept pour y ajouter des considérations qui m'apparaissent essentielles dans le contexte des camps : la violence structurelle est liée à une exploitation qui s'élève contre la survie et le bien-être des groupes affectés; elle impose la structure sociale des dominants ce qui favorise la catégorisation, la marginalisation et la désolidarisation des subalternes; elle tue « lentement et intentionnellement en maintenant un groupe en situation de malnutrition, par l'absence de soins médicaux, etc. » (Flynn *et al.*, 2016, p. 49-50). Le géopolitologue propose finalement une « triangulation » entre la violence culturelle et les violences interpersonnelles (l'aliénation, la répression, la détention) et culturelles (dimension symbolique qui juge le degré d'acceptabilité morale de la violence envers autrui). J'ajoute finalement à sa théorisation les apports de plusieurs auteurs et autrices quant à la présence indiscutable de la rationalité, la participation active, la liberté et l'intentionnalité des différent-e-s acteurs et actrices - migrant-e-s, responsables de la Commission européenne, employé-e-s, etc. - dans les rapports de pouvoir au sein des structures sociales (Flynn *et al.*, 2016, p. 50-53).

Ce concept est donc très productif pour articuler les différents phénomènes propres aux lieux de confinement, mais aussi pour exposer la violence comme une force fluide qui navigue entre les expressions du pouvoir. À cet égard, une situation particulière se manifeste, selon Mohammad, comme la plus grande expérience de souffrance pour les résident-e-s du *hotspot* de Samos : les files d'attente.

Quand nous avons envoyé mon cousin à la ligne de ravitaillement, nous pensions qu'il reviendrait avec la nourriture en une quinzaine de minutes... Nous ne l'avons pas vu pendant deux heures! Je ne savais pas. Je pensais qu'il était parti ailleurs. Je ne suis pas allé vérifier la ligne... Comme tu le sais, la ligne, il y a des centaines de personnes qui attendent! Alors, après trois heures, il est revenu avec la nourriture. Nous devions donc attendre trois heures, trois fois par jour, pour avoir notre nourriture, pour le déjeuner, le dîner et le souper.

Il n'y a, en effet, qu'un seul point de distribution de nourriture, assurée par le UNHCR, dans le camp, donc aucun pour ceux et celles qui vivent dans la *jungle*, comme Mohammad durant ses neuf premiers mois. Tous et toutes se retrouvent à attendre des heures pour se nourrir, sans savoir s'ils et elles le pourront réellement, car, même si c'est un besoin vital, il est ici limité. Mohammad estime qu'il y aurait un maximum de 2000 repas offerts, soit moins du tiers nécessaire pour nourrir tous et toutes les résident-e-s. Et cette mascarade se répète dans les files d'attente pour voir l'unique médecin du camp, qui, comme je l'ai expliqué plus tôt, s'avère une ressource qui dépasse la prestation de soins. Pour rigoler, Mohammad m'expliquait qu'il aurait eu plus de chance de rencontrer Donald Trump que d'obtenir une séance avec le médecin. Mais le problème ne s'arrête pas là et montre plus tôt le bras long de la violence structurelle qui rappelle « la maison qui rend fou » des *12 travaux d'Astérix*, mais en une version plus funeste :

L'autre problème est que, même si tu es malade ou que tu as de graves problèmes urgents, tu ne peux pas aller directement à l'hôpital. Ils ne reçoivent aucun réfugié. Ils te renvoient pour que tu demandes un papier au médecin, puis que tu reviennes. Comme je t'ai dit, c'est impossible de voir le médecin.

À cela, il faut ajouter l'amenuisement de la solidarité, un autre symptôme de la violence structurelle. La file d'attente constitue un nouvel espace de rassemblement, donc de stress. Les disputes y sont quotidiennes, surtout entre les parents qui se battent pour nourrir leurs enfants et qui doivent, à chaque jour et à chaque heure, s'assurer de ne pas arriver « en retard » dans les files. Mais le processus de désolidarisation est surtout attesté spatialement, entre les habitant-e-s de la *jungle* et ceux et celles du camp. Comme ce dernier est le seul à offrir de l'électricité, de l'eau, mais aussi des toilettes et des douches, les « externes » doivent jouer des coudes pour avoir accès à ces ressources que les « internes » gardent jalousement en prétextant qu'ils et elles n'y ont pas le droit « parce qu'ils et elles ne vivent pas ici ». Leur agencéité quotidienne, même dans sa version la plus primaire, est restreinte par les conditions inhumaines qui les forcent à se plier à des contraintes et obligations : un repli sur leur survie physique. Leur chemin de

vie, leurs opportunités et leur bien-être sont limités avant qu'ils et elles ne les vivent, tantôt par le racisme, le sexisme, la violence politique, tantôt par la pauvreté, la guerre, la « crise ». Une prédestination à vivre ces souffrances, dirait Farmer (2003).

Pour se défendre, les responsables continuent de dédouaner cette dégradation des camps, qui va pourtant en augmentant à mesure de l'arrivée de nouveaux et nouvelles migrant-e-s, en la mettant sur le compte de « l'urgence » (Pillant et Tassin, 2015). Ce discours renvoie aussi à l'idée généralisée que l'on destine à la Forme-camp, soit une nature matérielle et mémorielle que l'on souhaiterait temporaire, qui ne laisserait aucune trace, donc qui n'implique aucun investissement (Razac, 2009). Pourtant, ils perdurent. Les employé-e-s se retrouvent aussi victimes de cette indifférence institutionnalisée qui produit une fragmentation sociale et un état d'exception. Ils et elles sont en effet les premiers acteurs et les premières actrices à devoir se plier aux interprétations utilitaristes entraînées par les manques matériels et la tension entre la logique humanitaire et les effets thanatopolitiques de la mise à l'écart (Akoka et Clochard, 2015). Comme le soulevaient Darley, Lancelevée et Michalon (2013, p. 18) : « L'individualisation des stratégies et l'instrumentalisation intensifiée des rapports sociaux dans les camps qui en découleraient s'avèreraient alors incompatibles avec l'avènement de la paix sociale et favoriseraient même, au contraire, l'irruption de la violence [directe]. »

Conclusion : Et la résistance?

Dans cet article, j'ai tenté d'exposer les différentes formes de violences liées aux lieux de confinement dans le contexte migratoire en Europe, et particulièrement celui de la Grèce. Le récit de vie de Mohammad a su mettre en lumière la manière dont elles sont produites, s'articulent et s'accumulent. Les caractéristiques des camps modernes, désormais intrinsèques à la gestion migratoire, sont devenues des prétextes exemplaires de discrimination et d'oppression systémiques qui s'inscrivent à même le corps des migrant-e-s, rappelant les conditions d'une institution totalitaire, que l'imaginaire occidental craint pourtant toujours autant : « mortification, dépersonnalisation, attitude

de soumission, réduction des espaces de l'intimité, transformations des droits en faveurs » (Réa, 2009, p. 274).

Néanmoins, le prétexte principal de ce texte, les violences et souffrances, ne doit pas occulter l'existence de mobilisations de la société civile et des réfugié-e-s au sein des lieux de confinement, ce qui révèle d'autant plus leur complexité. Du point de vue des migrant-e-s, que je refuse finalement d'essentialiser en victimes et chez qui j'ai pu constater toute la résilience, « le confinement pose la question d'une adaptation à des façons de faire, d'une vie sociale, de valeurs, d'enjeux d'identité et d'identification, de marge de manœuvre, de stratégies de contournement et de possibilités de résistance » (Kobelinsky et Makaremi, 2009, p. 16). Cette agencéité est bel et bien palpable au travers de l'ambiguïté des murs, des lois, des vides juridiques, des temporalités, eu égard à ces espaces d'exception que les Sans-État arrivent à s'approprier puisqu'ils et elles y vivent, après tout. En outre, on observe que, lorsque certains types de lieux persistent, la durée permet aux habitant-e-s de construire, matériellement et socialement, un espace de vie (Agier, 2016a). À Samos, dans la *jungle*, j'oserais presque dire qu'il y avait des « quartiers » ethniques, les ancien-ne-s aidant (ou marchandant) leurs compatriotes nouvellement arrivé-e-s à s'installer, à se pourvoir d'une tente, etc. S'y trouvaient aussi des maîtres de métier, comme des barbiers, des tatoueurs, des couturières, etc., mais aussi des églises improvisées dans la forêt et des barbelés reconvertis en cordes à linge. Comme le nuance Agier (2009), le modèle n'est plus celui des camps de la mort, mais bien celui d'un ghetto, ces urbanisations marginales. C'est la force de la durée qui permet à la solidarité de reprendre sa place, puis de former une « communauté sans identité », seule forme de socialisation capable de donner naissance à des mouvements sociaux pour défendre leur nouveau « monde commun » (Agier, 2009, p. 41, en citant Hannah Arendt, 1983).

Indissociables d'une configuration de pouvoir, les stratégies de résistance des migrant-e-s sont multiples et singulières face à leur nouvelle réalité hors du temps et du droit. Pour plusieurs, elles se traduisent à la fois par une opposition « à leur expulsion de l'histoire » (Beltran, 2009, p. 251) et par une nouvelle construction de leur propre histoire et marges individuelles, ce qui constitue véritablement un « acte d'hypersubjectivation » (Pandolfi, 2009, p. 320), un déplacement de soi consubstantiel

à celui de la migration, qui ne peut, dès lors, être uniquement le fruit de pressions politiques. Peut-on alors voir dans l'appétence de Mohammad à me raconter son histoire, malgré tous les processus déshumanisants et toutes les épreuves traversées, comme la traduction de la pratique du récit de vie en une forme de résistance? Je pense que oui.

Je termine avec une grande pensée pour tous et toutes les réfugié-e-s qui se retrouvent encore plus confiné-e-s en ces temps de pandémie, surtout à mes ami-e-s de Samos qui ont vu leur camp de nouveau, par deux fois, incendié.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- En Grèce, "le seuil de gravité requis n'a pas été atteint". (2019). *Plein droit*, 123(4), 1-2.
- Agamben, G. (1995). *Homo Sacer I : Le pouvoir souverain et la vie nue*. Seuil.
- Agier, M. (2009). Le camp comme limite et comme espace politique. Dans C. Kobelinsky et C. Makaremi (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers* (coll. Terra, p. 27-40). Éditions du Croquant.
- Agier, M. (2016a). Nouvelles réflexions sur le lieu des Sans-État : calais, son camp, ses migrants. *Multitudes*, 64(3), 53-61.
- Agier, M. (2016b). Le maléfice de la race et le corps de l'indésirable. *Communications*, 98(1), 175-188.
- Akoka, K. et Clochard, O. (2015). Régime de confinement et gestion des migrations sur l'île de Chypre. *L'Espace Politique*, 25(1). <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3381>
- Bagault, C. (2013). Entretien avec Michel Agier : habiter la frontière. *Sciences Humaines*, 249(6), 8-8.
- Baratta, A. (1991). Les fonctions instrumentales et les fonctions symboliques du droit pénal. *Déviance et société*, 15(1), 1-25.
- Beltran, G. (2009). Les villages de bungalows entre mise à l'abri et mise à l'écart : des frontières spatiales aux frontières symboliques. Dans C. Kobelinsky et C. Makaremi (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers* (coll. Terra, p. 123-138). Éditions du Croquant.
- Bernardot, M. (2009). Permanence des camps et renouveau de la théorisation sur le confinement des étrangers. Dans C. Kobelinsky et C. Makaremi (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers* (coll. Terra, p. 105-122). Éditions du Croquant.
- Bigo, D. (1998). Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude?. *Cultures & Conflits*, (31-32), 13-38.
- Blanchard, E. et Rodier, C. (2016). « Crise migratoire » : ce que cachent les mots. *Plein droit*, 4(111), 3-6.
- Blondel, F. et Delzescaux, S. (2018). La vie nue, ou la vie « qui ne mérite pas d'être vécue ». Dans F. Blondel et S. Delzescaux (dir.), *Aux confins de la grande dépendance. Le polyhandicap, entre reconnaissance et déni d'altérité* (p. 67-97). ERES.
- Bourdieu, P. (2007). *La misère du monde*. Seuil. Originellement publié en 1993.
- Burgat, F. (1999). La logique de la légitimation de la violence : animalité vs humanité. Dans F. Héritier (dir.), *De la violence II* (coll. Opus, p. 45-62). Odile Jacob.
- Clochard, O., Gastaut, Y. et Schor, R. (2004). Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations. *Revue européenne des migrations internationales*, 20(2), 57-87.
- Cottureau, V. (2013). MIGREUROPE, Atlas des migrants en Europe : géographie critique des politiques migratoires. *e-Migrinter*, (10), 95-98.
- Darley, M., Lancelevée, C. et Michalon, B. (2013). Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales. *Cultures & Conflits*, (90), 7-20.
- Farmer, P. (2003). *Pathologies of Power. Health, Human Rights, and the New War on the Poor*. University of California Press.
- Fassin, D. (2015). *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*. Seuil.
- Fischer, N. (2009). Le corps comme champ de bataille. Politiques de l'humanitaire dans un centre de rétention français. Dans C. Kobelinsky et C. Makaremi (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers* (coll. Terra, p. 85-100). Éditions du Croquant.
- Flynn, C., Damant, D., Bernard, J. et Lessard, G. (2016). Entre théorie de la paix et continuum de la violence : réflexion autour du concept de la violence structurelle. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 33(1), 45-64.
- Foucault, M. (2004). Des espaces autres. *Empan*, 2(54), 12-19.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Gallimard.
- Galtung, J., 1969, « Violence, peace, and peace research », *Journal of Peace Research*, 6(3), 167-191.
- Kobelinsky, C. et Makaremi, C. (dir.) (2009). *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers* (coll. Terra). Éditions du Croquant.
- Makaremi, C. (2009). Violence et refoulement dans la zone d'attente de Roissy. Dans C. Kobelinsky et C. Makaremi (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers* (coll. Terra, p. 41-62). Éditions du Croquant.

- Mazzocchetti, J. (2018). Des murs pour seule réponse. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 49(2), 91-113.
- Pandolfi, M. (2009). Postface. Dans C. Kobelinsky et C. Makaremi (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers* (coll. Terra, p. 317-324). Éditions du Croquant.
- Pillant, L. (2015). Les conséquences socio-spatiales des nouvelles modalités du contrôle migratoire à la frontière gréco-turque. *L'Espace Politique*, 25(1).
<https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3369>
- Pillant, L. et Tassin, L. (2015). Lesbos, l'île aux grillages. Migrations et enfermement à la frontière gréco-turque. *Cultures & Conflits* (99/100), 25-55.
- Razac, O. (2009). *Histoire politique du barbelé*. Flammarion.
- Razac, O. (2013). La gestion de la perméabilité. *L'Espace Politique*, (2). <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.4000/espacepolitique.2711>
- Rea, A. (2009). Laisser circuler, laisser enfermer: les orientations paradoxales d'une politique migratoire débridée en Europe. Dans C. Kobelinsky et C. Makaremi (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers* (coll. Terra, p. 265-280). Éditions du Croquant.
- Rodier, C. (2018). L'accord UE-Turquie et les hotspots grecs : les sales arrangements de l'Europe forteresse. *Mouvements*, 93(1), 32-40.
- Scheper-Hughes, N. (2004). Dangerous and endangered youth: social structures and determinants of violence. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1036(1), 13-46.
- Tsianos, V., Hess, S. et Karakayali, S. (2009). Migrations transnationales : théorie et méthode d'analyse ethnographique des régimes frontaliers. Dans C. Kobelinsky et C. Makaremi (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers* (coll. Terra, p. 299-315). Éditions du Croquant.
- Valluy, J. (2006). Genèse du « faux réfugié ». *Plein droit*, 2(69), 19-22.

D'antiterrorisme à terreur étatique : La répression et l'internement des Ouïghour-e-s en Chine

Mysaëlle Lavoie-Lemieux

Étudiante au baccalauréat en anthropologie à l'Université Laval

RÉSUMÉ

En 2017, il a été découvert que des milliers de Ouïghour-e-s, une minorité ethnique turcophone et musulmane, étaient internés dans des camps dits de « ré-éducation » dans la région du Xinjiang, au nord-est de la Chine. Ces camps ont pour but de laver les Ouïghour-e-s de l'extrémisme religieux qui les afflige prétendument. Cette découverte suit plusieurs années de sinisation et de répression culturelle et religieuse ainsi que des incidents violents par le Parti communiste chinois. Cet essai retrace les causes sous-jacentes aux politiques chinoises d'intégration répressive, ainsi qu'au discours de sécurisation par lequel la Chine a tenté de légitimer l'usage de force et de la détention contre la minorité ouïghoure. Il tentera d'expliquer comment une large campagne antiterroriste a servi à voiler l'usage de terreur étatique.

Mots-clés : Ouïghour-e-s, Xinjiang, camps de ré-éducation, terrorisme, sécurisation, terreur étatique

ABSTRACT

In 2017, it was discovered that thousands of Uyghurs, a Turkic-speaking, Muslim ethnic minority, were being interned in so-called "re-education" camps in the Xinjiang region of northeastern China. These camps intend to cleanse the Uyghurs of the religious extremism that supposedly afflicts them. This discovery followed several years of sinicization and cultural and religious repression as well as violent incidents by the Chinese Communist Party. This essay will outline the underlying causes of China's repressive integration policies, as well as the securitization discourse through which China has attempted to legitimize the use of force and detention against the Uyghur minority. It will attempt to explain how a broad anti-terrorism campaign has served to veil the use of state terror.

Keywords : Uyghurs, Xinjiang, re-education camps, terrorism, securitization, state terror

D'antiterrorisme à terreur étatique : La répression et l'internement des Ouïghour-e-s en Chine

Dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang (XUAR, selon l'acronyme anglophone), en Chine, vit le groupe ethnique ouïghour aux côtés des Hans (ethnie majoritaire en Chine) et d'autres minorités ethniques comme les Kazaks, Kyrgyz, Tatars et Uzbeks (Ang, 2016, p. 400). Toutefois, contrairement à ce qu'indique son nom, la région n'est pas autonome en pratique. Comme le Tibet et les autres régions autonomes¹ de la Chine, le Xinjiang reste étroitement contrôlé par le Parti communiste chinois (PCC) (Castets, 2003, p. 2). Des Hans occupent de nombreux postes politiques et administratifs dans la région – si ce n'est la majorité – diluant la représentation ouïghoure en leur sein (Castets, 2003, p. 5). D'ailleurs, le Secrétaire du Comité du Parti communiste du Xinjiang est Chen Quanguo, un Han qui occupait le même poste auparavant dans la région autonome du Tibet (Smith Finley, 2019, p.18). Or, les Ouïghour-e-s, étant turcophones, musulman-e-s et se revendiquant autochtones à la région, se considèrent comme une nation distincte. Certain-e-s désirent donc fonder l'État indépendant du Turkistan oriental², pour se libérer des



Figure 1 : Carte de la Chine et de ses régions autonomes

Source : <https://courses.lumenlearning.com/atd-herkimer-worldgeography/chapter/10-2-emerging-china/>

¹ Voir Figure 1.

² Voir Figure 2.

souveraineté sur la région sont toujours plus répressives et des tensions entre les Ouïghour-e-s et les autorités sévissent depuis les années 1950³, parfois exacerbées au point de créer des incidents violents (Roberts, 2018; Smith Finley, 2019). C'est ainsi qu'après le 11 septembre 2001, un processus discursif de sécurisation⁴ et une large



Figure 2 : La répression chinoise des Ouïghour-e-s

Le drapeau du Turkistan oriental est bleu, avec un croissant et une étoile, tel que représenté sur ce masque. La main porte le drapeau chinois, pour représenter la façon dont le gouvernement tente de garder les Ouïghour-e-s sous silence.

Source : AFP/GETTY IMAGES / OZAN KOSE, trouvé sur <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1130446/musulmans-internes-en-chine-une-justification-contestee>

campagne antiterroriste sont mis en branle dans le but d'éradiquer « les trois vices » (*three evils*), soit le séparatisme, l'extrémisme et le terrorisme (Anand, 2019, p. 130; Ekrem, 2018, p. 153; Soloshcheva, 2017, p. 423). Toutefois, « antiterrorisme » s'est rapidement traduit par terreur étatique lorsqu'il a été dévoilé que des milliers de Ouïghour-e-s étaient détenu-e-s illégalement dans

des « camps de ré-éducation » (Smith Finley, 2019). Selon des témoignages, de l'imagerie satellite et des informations provenant de documents officiels du budget chinois, ceux-ci s'apparenteraient plutôt à des camps de concentration (Zenz, 2019; Smith Finley, 2019). Dans cet essai, je tenterai de démontrer pourquoi et comment la gestion de la minorité ouïghoure et d'incidents violents, qui ont été définis comme du terrorisme par le PCC, s'est transformée par une escalade de violence en utilisation de terreur étatique contre tout un groupe ethnique.

³ Le Xinjiang a été formellement annexé à la Chine en 1949, après 2 courtes républiques indépendantes du Turkistan oriental de 1933 à 1934, et de 1944 à 1949 (Castets, 2003, p. 2).

⁴ En anglais *securitization* est défini par la Copenhagen School of Security Studies comme « le processus par lequel des questions non politisées (des enjeux non abordés) ou politisées (enjeux débattus publiquement) sont élevées au rang de questions de sécurité qui doivent être traitées dans l'urgence et qui légitiment le contournement du débat public et des procédures démocratiques » [traduction libre] (Van Munster, 2012, paragr. 1).

Manipulation de l'histoire : nation et statut d'autochtonie

Selon Rémi Castets (2003),

le terme ouïghour désigne le peuple turc qui, au Moyen Âge, a développé une brillante civilisation dans l'est du Xinjiang. Cet ethnonyme, disparu depuis l'islamisation, a été remis au goût du jour par les ethnologues russes; il a été remis en service dans les années 1930 par les conseillers soviétiques de Sheng Shicai pour désigner les communautés musulmanes sédentaires turcophones parlant un dialecte turc dans les oasis du Xinjiang [traduction libre] (p. 15).

En effet, celles et ceux que l'on appelle aujourd'hui « Ouïghour-e-s » étaient auparavant fragmenté-e-s en de plus petits groupes qui s'identifiaient par le nom de l'oasis qu'elles et ils habitaient (Castets, 2003, p. 15). Pour des historien-ne-s hans et, selon la version officielle acceptée par le PCC, ces groupes auraient émigré de Mongolie après la chute de l'Empire ouïghour (ou Khaganat ouïghour) vers le milieu du IX^e siècle et auraient pris contrôle du bassin entourant le Tarim (fleuve au Xinjiang) où vivaient déjà des populations chinoises hans (Ang, 2016, p. 400). Selon Ang (2016), cette version de l'histoire serait contredite par d'autres académiques hans⁵, qui estiment que « la majeure partie des premiers ancêtres des Ouïghours, tels que les Dingling, vivaient déjà au Xinjiang avant l'arrivée des tribus ouïghoures de Mongolie » [traduction libre] (p. 401). De plus, Ang mentionne que, selon l'historien ouïghour Turgun Almas⁶, des données anthropométriques permettent de tracer un lien entre des momies du bassin de Tarim et le groupe ethnique ouïghour actuel. Ceci daterait donc leur histoire dans le Xinjiang à plus de 6400 ans et les rendrait « autochtones » à la région (Ang, 2016, p. 401; Mukherjee, 2010, p. 427). Il est également pertinent de mentionner que le nom *Xinjiang* n'a été attribué à la région qu'en 1884 et signifie « nouveau territoire » ou « nouvelle frontière » (Ang, 2016, p. 400; Byler, 2018, p. 2). Pourtant, le gouvernement chinois continue de ne pas reconnaître cette version des faits et de considérer que les Ouïghour-e-s constituent un groupe ethnique distinct, certes, mais une « partie indissociable de la nation unitaire chinoise multiethnique » [traduction libre] (Ang, 2016, p. 400) sans aucun droit légitime sur le territoire.

⁵ Elle réfère notamment à:

Bao, Gu. (1980). Xinjiang Weiwerzu Zuyuan Xintan [New Research on the Ethnogenesis of the Uyghurs]. *Zhongguo Shehui Kexue*, 6. Beihai, Su. (1981). Uyghurlarning étnik Menbesi Heqqide Yéngi Izdinish [New Research on the Ethnic Origin of the Uyghurs]. *Shinjang Ijtimaiy Penler Tetqiqati*, 11.

⁶ Almas, Turgun. (2010). *Uygurlar* [The Uyghurs]. Selenge.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette position du PCC, mais la plus importante concerne le potentiel économique du territoire. En effet, le Xinjiang est riche en gaz naturel et en minéraux, et on estime que son pétrole représente au moins un tiers des réserves chinoises (Raza, 2019, p. 490; Mukherjee, 2010, p. 432). D'ailleurs, le gouvernement a investi des milliards de dollars dans la construction de pipelines reliant le Xinjiang à des villes de l'est de la Chine (Raza, 2019, p. 490; Ekrem, 2018, p.)⁷. De plus, la région regorge de terres fertiles pour l'agriculture et le PCC possède presque le tiers de ses terres cultivées (Castets, 2003, p. 2). Le Xinjiang se trouve également en plein dans le chemin de la « nouvelle route de la soie », une nouvelle priorité chinoise en matière de développement, qui reliera l'Europe à la Chine par de nouveaux chemins de fer, entre autres (Byler, 2019, p. 2; Ekrem, 2018, p.168). Ainsi, si le gouvernement reconnaissait le statut d'autochtonie des Ouïghour-e-s, cela pourrait nourrir ou légitimer la lutte séparatiste. Il risquerait donc une énorme perte économique liée aux ressources actuellement exploitées, aux sommes déjà investies pour le développement de la région et au potentiel d'industrialisation supplémentaire.

La reconnaissance de l'autochtonie des Ouïghour-e-s représente une menace politique plus large encore. En effet, si les Ouïghour-e-s formaient un État-nation indépendant et se séparaient de la Chine, cela montrerait une faiblesse symbolique de la souveraineté de la République populaire de Chine et pourrait inciter les autres régions autonomes à revendiquer l'indépendance. Considérant que les années 1980 ont déjà été marquées par des luttes indépendantistes dans la région autonome du Tibet, une séparation du Xinjiang pourrait signifier la perte économique et politique de deux régions plutôt qu'une, si la lutte indépendantiste du Tibet s'embrasait de nouveau (Mukherjee, 2010, p.428, 431; Anand, 2019, p. 139; Roberts, 2018, p. 241; Smith Finley, 2019).

⁷ Voir Figure 3.

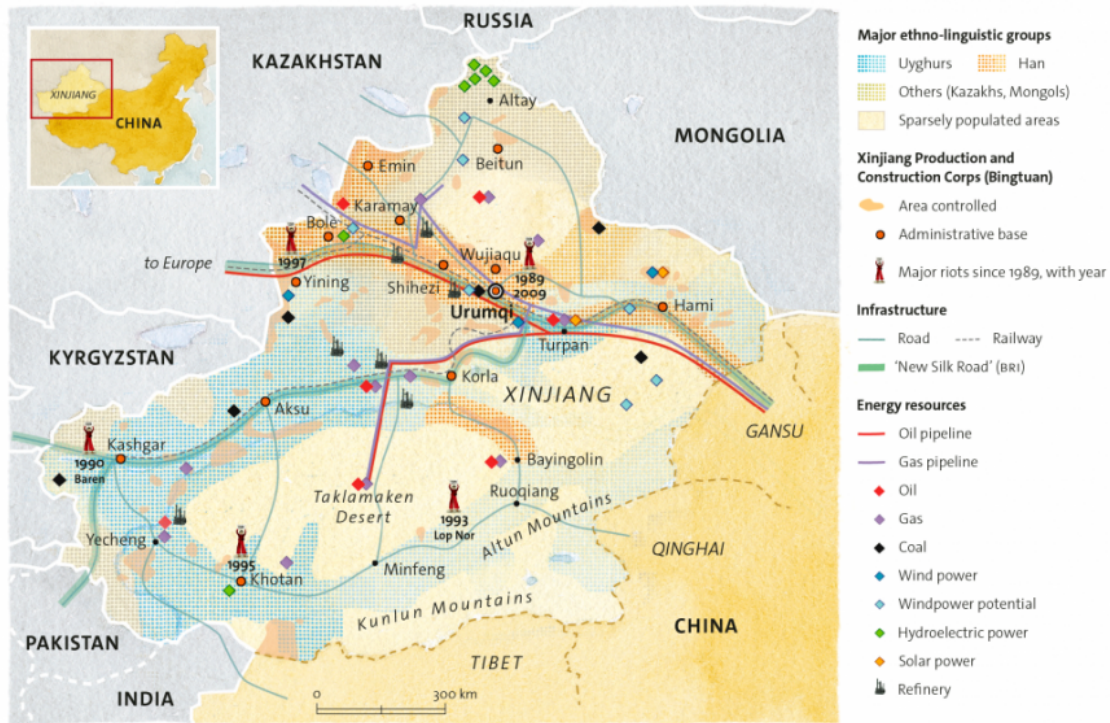


Figure 3 : Ressources et infrastructures du Xinjiang

Source : Settlers in Xinjiang: Circling the wagons', The Economist, 25 May 2013; 'Exploiting a rich frontier', National Geographic, December 2009; 'A recent history of unrest in Xinjiang', farwestchina.com; Atlas of Resource Economics in the Xinjiang Uyghur Autonomous Region (in Chinese), trouvé sur <https://mondediplo.com/maps/uyghurs>

Ainsi, diverses stratégies ont été entreprises par le PCC pour empêcher cette séparation du Xinjiang. L'une d'elles a été d'instrumentaliser la différence religieuse, présentant l'islam tel que pratiqué par les Ouïghour-e-s comme une idéologie extrémiste ennemie du projet communiste. Ainsi, les Ouïghour-e-s peuvent être considéré-e-s comme une biominorité de la Chine tel que l'entend Appadurai (2018), soit « ceux dont la différence (ethnique, religieuse, raciale) par rapport à leur majorité nationale est considérée comme une forme de menace corporelle pour l'ethnos national » [traduction libre] (paragr. 2). Toutefois, comme le sociologue et anthropologue le précise, il faut voir les motivations plus profondes que recèlent ces politiques de gestion des minorités. Dans les prochaines sections, je présenterai les diverses stratégies et mécanismes de contrôle des Ouïghour-e-s et du territoire de la région du Xinjiang, ainsi que l'escalade de violence qui s'en est suivie.

Intégration, assimilation et sinisation : lutte contre le nationalisme et le séparatisme

Dans le but d'éviter la montée du nationalisme et du séparatisme, le PCC a mis en place un triple processus de sinisation, c'est-à-dire l'assimilation des minorités du Xinjiang à la culture chinoise⁸. Ce processus consistait en fait en des stratégies d'intégration démographique, linguistique et religieuse. D'abord, Castets (2003) explique qu'« à partir des années 1950, le régime communiste a encouragé l'installation de centres de population Han afin de sécuriser, contrôler et exploiter la région » [traduction libre] (p. 2). Ainsi, si 95% de la population de la région était turcophone et musulmane en 1949 (dont une majorité de Ouïghour-e-s et les minorités mentionnées en introduction), les Hans constituent maintenant environ 45% de la population du Xinjiang (Ang, 2016, p. 402; Soloshcheva, 2017, p. 417). Les impacts socioéconomiques de ce changement démographique sont nombreux. D'une part, à cause des investissements et des subventions préférentielles du gouvernement, les grandes industries sont généralement gérées par des Hans plutôt que des Ouïghour-e-s. Les élites ouïghoures n'ont donc pas accès aux mêmes opportunités entrepreneuriales, ce qui se répercute sur les classes de travailleurs et travailleuses ouïghour-e-s (Ang, 2016, p. 402; Castets, 2003, p. 3-5). En effet, les emplois dans ces industries hans sont aussi accordés préférentiellement aux Hans, qui parlent le mandarin. Cet accès inégal à de bons emplois, en plus du retrait de financement sous la forme de bourses et de l'assouplissement des quotas de minorités visibles dans les écoles, amène également des inégalités quant à l'accès à l'éducation :

[...] ces différences de revenus imposées par l'appartenance ethnique sous-tendent l'inégalité d'accès au système éducatif - qui, à son tour, renforce les inégalités économiques. En effet, l'incapacité des plus pauvres à financer la scolarité de leurs enfants perpétue, plus encore que les handicaps linguistiques et un système de recrutement parfois discriminatoire, les inégalités socioprofessionnelles qui condamnent une grande partie de la population ouïghoure aux plus bas échelons de la société [traduction libre] (Castets, 2003, p. 4).

Raza (2019, p. 490) appelle ce phénomène la « pénalité ethnique » et estime que cela constitue une façon de garder un contrôle sur les gens en les gardant inéduqué-e-s et sans pouvoir, facilitant d'autant plus l'appropriation de leurs terres et ses ressources.

⁸ On réfère ici à la culture du groupe ethnique majoritaire, les Hans.

Le PCC cherche également à siniciser les Ouïghour-e-s et les autres minorités du Xinjiang par une intégration linguistique. En effet, dès 1949, le mandarin standard a été institutionnalisé comme langue officielle dans les domaines de l'éducation, du travail et de l'administration régionale (Ang, 2016, p. 402; Roberts, 2018, p. 239). De surcroît, les autorités ont pris le contrôle de la littérature ouïghoure, notamment par le bannissement de certains livres qui contredisaient la version « officielle » de l'histoire des Ouïghour-e-s (Ang, 2016, p. 402). Or, le mandarin est l'un des sujets qui doivent être étudiés dans les camps de rééducation, où les langues minoritaires sont formellement interdites.

Le dernier et probablement plus important aspect de la sinisation des Ouïghour-e-s concerne la religion musulmane. En effet, pour le PCC, la pratique religieuse ne doit pas aller à l'encontre du socialisme, mais plutôt l'appuyer « afin de servir le développement économique, de promouvoir l'harmonie sociale et l'unité ethnique, ainsi que l'unification du pays » [traduction libre] (Ang, 2016, p. 403). Ainsi, au cours des années 1990, diverses restrictions ont été mises en place pour réguler la pratique de l'islam au Xinjiang. Ang (2016) en énumère plusieurs :

Les pratiques religieuses, comme le jeûne du ramadan, étaient interdites aux membres du parti, aux fonctionnaires, aux enseignants et aux étudiants. Les femmes ne devaient pas porter de voile et les hommes devaient se raser, et le nombre de personnes autorisées à participer au hajj annuel organisé par le gouvernement était strictement contrôlé. Et si les musulmans de langue chinoise (Hui) n'étaient pas soumis à la même surveillance, les enfants ouïghours de moins de 18 ans n'étaient pas autorisés à assister aux prières. Les imams étaient placés sous étroite surveillance et n'étaient pas autorisés à enseigner en privé. Les prières du vendredi n'étaient pas autorisées à durer plus d'une demi-heure. Les prières dans les espaces publics à l'extérieur de la mosquée étaient interdites. Le culte dans les mosquées en dehors des villes était interdit, et certaines mosquées ont été fermées de force. Les fonctionnaires et les membres du Parti communiste n'avaient pas le droit d'assister aux services de prière, et des employés du secteur public ont déclaré avoir été harcelés lorsqu'ils pratiquaient ouvertement leur religion [traduction libre] (p. 402-403).

Dans ce passage, il est intéressant de noter que la minorité ethnique hui, également musulmane, mais contrairement aux Ouïghour-e-, locutrice du mandarin, ne subissait pas les mêmes pressions et restrictions que les musulman-e-s ouïghour-e-s. Ceci amène à se questionner encore une fois à savoir si l'Islam est réellement la cible de cette répression...

Roberts (2018, p. 239) explique toutefois que ces politiques d'intégration ont été, en général, inefficaces et ont eu certains effets contraires. La répression religieuse

dans les écoles a entraîné un nouvel engouement pour l'islam chez les jeunes (*islamic revival*), et les inégalités socioéconomiques ont nourri les sentiments nationaliste et indépendantiste. Smith Finley (2019, p. 21-22) ajoute que ces inégalités ont été un élément catalyseur des conflits violents des années 1990 et 2000. Or, si l'on considère cette gestion répressive des minorités par le PCC comme une forme de violence structurelle ou culturelle⁹, il n'est pas étonnant que les Ouïghour-e-s aient réagi par la révolte.

Déplacement de la lutte : du séparatisme au terrorisme

Comme mentionné précédemment, les politiques assimilatrices et répressives du PCC n'ont pas été bien accueillies par les Ouïghour-e-s. Elles ont plutôt déclenché, au cours des années 1990, des tensions interethniques ainsi que des affrontements entre les Ouïghour-e-s et les forces de l'ordre. Deux événements notables ont été largement instrumentalisés dans le discours de sécurisation du PCC au cours des années 2000 (Roberts, 2018; Smith Finley, 2019; Anand, 2019). Le premier fut le soulèvement de la ville de Baren en 1990 qui, selon les dires des Ouïghour-e-s, aurait commencé sous la forme d'une manifestation organisée par le *East Turkistan Islamic Party* (ETIP) – aussi connu sous le nom de *East Turkestan Islamic Movement* (ETIM) – et se serait exacerbée en émeutes violentes (Mackerras, 2018, p.72; Robert, 2018, p.233). Cependant, le PCC avance plutôt qu'il s'agissait d'une violente tentative du ETIP de prendre le contrôle de la ville. Le second événement fut l'incident de Ghulja, en 1997, qui aurait également commencé par une manifestation pour l'indépendance du Turkistan oriental, mais dont l'affrontement avec les forces de l'ordre aurait résulté en plusieurs morts et des centaines d'arrestations (Castets, 2003, p. 19; Smith Finley, 2019, p. 16).

Or, deux mois après les événements du 11 septembre 2001 et le lancement de la campagne militaire internationale contre le terrorisme (*Global War on Terror* ou GWOT)

⁹ Les concepts de violence structurelle et de violence culturelle peuvent être attribués au sociologue norvégien Johan Galtung. La violence structurelle peut être largement définie comme la façon dont les structures politiques et économiques d'une société créent des inégalités telles qu'elles empêchent les individus de se réaliser (*potential realization*) (Galtung, 1969). Quant à la violence culturelle, elle se définit comme : « les aspects de la culture, de la sphère symbolique de notre existence – illustrés par la religion et l'idéologie, le langage et l'art, la science empirique et la science formelle (logique, mathématiques) – qui peuvent être employés pour justifier ou légitimer la violence directe ou structurelle » [traduction libre] (Galtung, 1990, p. 291).

par les États-Unis et les Nations Unies, le PCC a débuté un discours de sécurisation en définissant les violences du Xinjiang des années 1990 comme des actes terroristes.

[Un] document intitulé "Activités terroristes perpétrées par les organisations du "Turkistan oriental" et leurs liens avec Oussama ben Laden et les Talibans" [...] affirme qu'il existe un vaste réseau de terroristes ouïghours bénéficiant d'un soutien international et représentant une menace imminente pour la sécurité de la Chine et du monde. [traduction libre] (Roberts, 2018, p. 232, italique ajouté).

Roberts (2018, p. 233) mentionne que ces allégations ont beaucoup étonné les académiques qui avaient suivi la situation du Xinjiang, puisque les violences des années 1990 ne correspondaient pas tout à fait à la définition traditionnelle du terrorisme¹⁰. Elles étaient au contraire « des explosions spontanées, des affrontements non prémédités entre les Ouïghours et les forces de sécurité, ou des protestations qui ont échappé à tout contrôle lorsqu'elles ont été réprimées » [traduction libre] (Roberts, 2018, p. 233). Pourtant, les nombreux rapports publiés par le PCC ont réussi à convaincre les États-Unis de la menace terroriste que représentait le *East Turkestan Islamic Movement* et, après un vote des Nations Unies, le ETIM fût officiellement déclaré comme une organisation terroriste, légitimant ainsi des sanctions internationales dans le cadre du GWOT (Robert, 2018, p.233)

Ainsi, face à l'échec des politiques d'intégration ainsi qu'à la menace croissante du séparatisme, le PCC a instrumentalisé le discours du GWOT pour justifier une prise de mesures exceptionnelles qui sortent du cadre légal pour resserrer son contrôle sur les dissident-e-s ouïghour-e-s. De plus, si un lien entre dissidence et Islam avait déjà été tracé par le PCC, le lien clair entre Islam et terrorisme qui a été tracé par les États-Unis à travers le GWOT a permis au PCC de légitimer une répression encore plus sévère des activités religieuses considérées comme extrémistes (Smith Finley, 2019, p. 14; Roberts, 2018, p. 238). Ainsi, contrer l'extrémisme était considéré comme la première étape pour contrer le terrorisme. D'ailleurs, il y a eu une modification des objectifs de la campagne *Strike Hard* dans les années 2000. Les trois vices définis comme le séparatisme, le terrorisme et les crimes violents étaient maintenant devenus le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme religieux (Smith Finley, 2013, cité dans Roberts, 2018, p. 238). La

¹⁰ Roberts (2018) mentionne qu'il n'y a pas de définition internationale consensuelle du terrorisme. Toutefois, certaines caractéristiques sont souvent associées au terrorisme, c'est-à-dire une attaque organisée, visant des civils (plutôt que des forces de l'ordre) et ayant des motivations politiques (p. 233, 244, voir notes de bas de page).

campagne se solda, entre autres, par l'arrestation d'imams¹¹ et de civil-e-s qui étaient accusé-e-s « d'activités religieuses illégales », la fermeture de mosquées, la confiscation de textes et d'objets religieux et la surveillance de signes d'extrémisme au sein de certaines traditions religieuses (Roberts, 2018, p. 239). Puis, un cercle vicieux de répression-insurrection violente-répression s'en suivit. Après de nouvelles émeutes à Urumqi en 2009, des Ouïghour-e-s furent arrêté-e-s, détenu-e-s et/ou exécuté-e-s. Certain-e-s ont également disparu. Ensuite, entre 2010 et 2015, Roberts (2018, p. 244) note une montée du militantisme chez les Ouïghour-e-s. Ce militantisme pourrait cette fois-ci être décrit comme terroriste, alors que certains incidents violents ont été prémédités et avaient des motivations politiques (attaques à l'arme blanche, attentats-suicides à la bombe, etc.) (Ang, 2016, p. 404; Soloshcheva, 2017, p. 419). Pourtant, il semble que la légitimation de mesures extrajudiciaires ainsi que l'intensification du contrôle et de la surveillance n'aient pas été suffisantes aux yeux du PCC. En effet, le gouvernement chinois allait bientôt se lancer dans un « ethnocide carcéral »¹² non pas d'un groupe terroriste, mais de tout un groupe ethnique.

Internement, biopolitique et terreur étatique : réformer les extrémistes

Entre 2017 et 2018, par des témoignages et des fuites d'information provenant du gouvernement chinois dans les médias, il a été découvert que des milliers d'Ouïghour-e-s étaient détenu-e-s illégalement dans des camps de concentration au Xinjiang. En 2017, 120 000 Ouïghour-e-s y auraient été interné-e-s, correspondant à presque 10% de la population dans certaines villes (Zenz, 2019, p. 102). À l'époque, le gouvernement chinois continuait de nier l'existence des camps. Néanmoins, grâce à des documents officiels publics concernant le budget du gouvernement ainsi qu'à de l'imagerie satellite¹³, les preuves s'accumulent. Le gouvernement a finalement décrété que les camps étaient en fait des centres de « rééducation » ayant pour but de « transformer la pensée »

¹¹ Bien qu'il y ait des femmes imams dans certains autres contextes culturels (notamment en France), j'ai choisi de conserver l'orthographe *imams* (plutôt que imam-e-s) pour respecter le contexte culturel particulier abordé par cet essai, soit celui du Xinjiang.

¹² Ce terme est inspiré du concept de génocide carcéral d'Appadurai (2018 : paragr. 2), défini comme un génocide par confinement, concentration et famine. Dans le cas du Xinjiang, l'information disponible ne tend pas à montrer qu'il y a extermination massive des Ouïghour-e-s même, mais plutôt de leur culture et de leur identité ethnique. J'utilise donc le terme d'ethnocide carcéral pour désigner l'acculturation violente par confinement et concentration.

¹³ Voir Figure 4.

des extrémistes religieux et de prévenir le terrorisme. Pour justifier la nécessité de ces camps, le PCC a usé d'un nouveau processus de légitimation : la déshumanisation. En effet, fonctionnaires et autorités réfèrent à l'extrémisme religieux comme à un virus à éradiquer et aux camps comme à un traitement gratuit à une « dangereuse dépendance » (Raza, 2019, p. 497; Zenz, 2019, p. 103). Pourtant, ce procédé de dé-extrémisation ne s'appliquait pas juste à des pratiques extrémistes, mais à la culture islamique ou même à la culture ouïghoure entière. En effet, les dires d'un fonctionnaire chinois l'illustrent bien :

You can't uproot all the weeds hidden among the crops.. You need to spray chemicals to kill them all.. Re-educating these people is like spraying chemicals on the crops. That is why it is a general re-education, not limited to a few people. (RFA, 2018, cité dans Zenz, 2019, p. 122).

Le PCC déshumanise son « ennemi-e » qu'il compare à une mauvaise herbe qui doit être tuée. Ici, ce n'est plus l'extrémisme qui est le virus, mais tout un groupe ethnique qui est considéré comme une menace biologique. La quarantaine (l'internement) est présentée comme étant le seul moyen d'éviter sa propagation (Smith Finley, 2019, p. 11; Roberts, 2018, p. 251).

Sous cette perspective, les motifs de détention sont extrêmement nombreux et souvent arbitraires. Selon le témoignage d'une femme ayant été détenue, dont les propos ont été recueillis dans un reportage de France 24 sur les camps, une femme aurait été arrêtée pour avoir porté un voile, une autre parce qu'elle avait récemment voyagé en Turquie et une autre encore parce qu'elle avait une photo d'une fille en train de prier dans son téléphone portable (Forget et Védeilhé, 2019, 22:30). On estime maintenant que ce sont entre 800 000 et 2 millions de Ouïghour-e-s qui seraient actuellement interné-e-s dans ces camps de rééducation (Smith Finley, 2019, p. 2).

Des témoignages confirment que les détenu-e-s sont obligé-e-s d'étudier le mandarin (écrit et parlé), les lois chinoises, les politiques chinoises sur les minorités et la religion ainsi que la version officielle approuvée par le PCC de l'histoire de la Chine et du Xinjiang (Smith Finley, 2019, p. 6). Toutefois, ces camps sont loin d'être de simples écoles. Zenz (2019) inclut dans son article des documents officiels chinois (traduits en anglais) détaillant le budget alloué aux centres de « dé-extrémisation », de « transformation par l'éducation » et de « maintien de la stabilité ». On peut y lire que

des millions de yuans (RMB)¹⁴ ont été dédiés, entre autres, à l'achat de portes et de lits de cellules, de clôtures barbelées, de systèmes de surveillance et de centaines d'uniformes pour police spéciale (Zenz, 2019, p. 106-112). De son côté, Smith Finley (2019, p. 6-8) rapporte de nombreux propos témoignant des mauvais traitements subis dans les camps. Sécularisation forcée, autocritique, lavage de cerveau, humiliation, abus physiques et torture (privation de sommeil, coups et blessures, agression sexuelle, torture psychologique) se retrouvaient dans la plupart des témoignages (voir aussi Byler, 2018, p.12; Raza, 2019, p. 492). Dans ce même reportage de France 24, une femme d'origine ethnique kazak qui avait été forcée d'enseigner dans un camp de rééducation a rapporté que les détenu-e-s devaient recevoir des piqûres qui les rendaient dociles : « ils n'avaient plus de force pour se rebeller » (Forget et Védeilhé, 2019, 19:05). Une autre femme, qui avait été elle-même détenue, rapporte un récit similaire : elle devait sortir son bras par une ouverture dans la porte de sa cellule pour se faire donner une piqûre qui, avait-elle découvert éventuellement, avait fait arrêter ses règles¹⁵ (Forget et Védeilhé, 2019, 19:40). Ainsi, en plus de procéder à cette construction discursive des Ouïghour-e-s comme une menace biologique, le PCC se donne également l'autorité de réguler les corps.

¹⁴ Pour référence, 1 yuan ou renminbi est équivalent à 0.19 dollar canadien.

¹⁵ Concernant la médicalisation forcée, Smith Finley (2019) rapporte des informations similaires : « elles ont été forcées de prendre des pilules qui les faisaient s'évanouir et un liquide blanc qui provoquait des saignements chez certaines femmes et l'arrêt des menstruations chez d'autres. » [traduction libre] (p. 8).



Figure 4 : Exemple d'imagerie satellite des camps de ré-éducation

Ceci est un exemple parmi tant d'autres non seulement de l'existence des camps, mais de leur utilisation comme un centre de détention. Je vous invite à voir le projet complet d'imagerie satellite, réalisé à l'aide d'images Google Earth par divers académiques, sur le lien ci-dessous.

Source : Captures d'écrans prises sur <https://www.abc.net.au/news/2018-11-01/satellite-images-expose-chinas-network-of-re-education-camps/10432924>

De la biopolitique à la prison panoptique¹⁶, plusieurs théories foucaaldiennes sont utiles pour analyser la terreur étatique chinoise sous couvert de mesures contre-terroristes. Outre l'internement massif et arbitraire des Ouïghour-e-s, celles et ceux qui sont hors des camps sont tout de même si strictement surveillé-e-s qu'un climat de peur s'est installé dans le Xinjiang depuis quelques années. Les Ouïghour-e-s s'autocensurent et, par peur d'être associé-e-s à quelqu'un-e soupçonné-e d'extrémisme, certain-e-s s'isolent de leurs familles étendues (Smith Finley, 2019, p. 19-20). Plus de 40 000 caméras à travers la région, des systèmes de reconnaissance faciale, des bases de données génétiques, des postes de contrôle (*checkpoints*), des vérifications-surprises du contenu des téléphones intelligents, des visites ou l'hébergement forcé de fonctionnaires dans les maisons familiales (Roberts, 2018, p. 247-248; Raza, 2019, p. 493; Byler, 2019, p.11). Les mesures de surveillance sont – comme les a si bien qualifiées Smith Finley (2019, p. 15) – *dystopiques*. Ruth Bakeley (2012, citée dans Smith Finley, 2019) définit la terreur étatique comme :

A deliberate act of violence against civilians, or threat of violence where a climate of fear is already established by earlier acts of violence; as perpetrated by actors on behalf of or in conjunction with the state; as intended to induce extreme fear in target observers who identify with the victim; and as forcing the target audience to consider changing its behaviour (p. 1).

Selon cette définition on peut affirmer que la campagne *Strike Hard* contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme religieux (via les mesures de répression religieuse, la surveillance et les camps de « rééducation ») relève effectivement de la terreur étatique.

Conclusion

C'est ainsi une menace séparatiste qui a motivé la Chine à développer des politiques d'intégrations répressives et sources d'inégalité. Produisant l'effet contraire, ces politiques ont alimenté le nationalisme ouïghour et leur désir d'insurrection. Sentant sa

¹⁶ Le concept de biopolitique réfère, selon Foucault, à une forme de pouvoir qui agit sur la population comme « processus biologique anonyme et massif, quantifiable, évaluable » et « tente de contrôler et d'organiser les forces vitales » (Gros, s. d., paragr. 3, 7). Ainsi, par pression, incitation, surveillance ou sanctions, c'est un pouvoir qui régule les corps. Le concept de panoptisme de Foucault s'inspire de l'image de l'architecture carcérale panoptique, où un gardien se trouve dans une tour au centre de la prison, capable de voir tous les prisonniers de la prison. Le panoptisme est donc la façon dont les individus développent « un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir » (Foucault, 1975, p. 233). Autrement dit, la possibilité de la surveillance mène les individus à s'autoréguler en tout temps.

souveraineté dans la région s'affaiblir, le Parti communiste chinois a donc instrumentalisé le discours du *Global War on Terror* liant islam et terrorisme dans son propre processus de sécurisation pour transformer les incidents violents séparatistes en menace terroriste. Cela lui a permis d'user de mesures extrajudiciaires encore plus répressives et violentes pour contrôler la population ouïghoure, dont *tous* les individus étaient soit « atteints », soit « à risque » d'extrémisme religieux. L'escalade de violence a atteint un nouveau sommet alors qu'une biopolitique de quarantaine par l'internement de la biominorité ouïghoure a été mise en place pour la « laver » de l'extrémisme qui l'afflige prétendument. Toutefois, l'internement cible en fait la culture ouïghoure dans son ensemble (ethnocide carcéral). Un effet de prison panoptique à l'échelle de la région a instauré un climat de peur constante chez les minorités du Xinjiang. Toutes ces mesures violentes sont justifiées par une construction de l'islam comme une idéologie dangereuse. Il est donc important de se rappeler que de tels processus de sécurisation ont souvent des motivations plus profondes (politico-économiques dans ce cas-ci) et voilent des structures néocoloniales ainsi que des violences insidieuses. Et alors que la diaspora ouïghoure continue de « porter partout la voix de leur communauté, pour ne jamais abandonner leurs proches victimes du plus grand internement de masse du 21^e siècle » (Forget et Védeilhé, 2019, 33:25), il faut se demander combien de temps les autres États du monde continueront de s'indigner des internements génocidaires et traumatiques du passé tout en ignorant les ethnocides carcéraux actuels, de peur des représailles de la force économique, politique et militaire qu'est la Chine.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anand, D. (2019). Colonization with Chinese characteristics: politics of (in)security in Xinjiang and Tibet. *Central Asian Survey*, 38(1), 129-147.
- Ang, J. (2016). Sinicizing the Uyghurs. *Peace Review*, 28(4), 399-406.
- Appadurai, A. (2018, mai). Across the World, Genocidal States Are Attacking Muslims. Is Islam Really Their Target? *Scroll*. in. <https://scroll.in/article/879591/from-israel-to-myanmar-genocidal-projects-are-less-about-religion-and-more-about-predatory-states>
- Byler, D. (2018). Violent Paternalism: On the Banality of Uyghur Unfreedom. *The Asia-Pacific Journal*, 16(24), 4, 1-15.
- Castets, R. (2003). The Uyghurs in Xinjiang—The Malaise Grows. After September 11th 2001, the Chinese regime strove to include its repression of Uyghur opposition within the international dynamic of the struggle against Islamic terrorist networks, *China perspectives*, 49. <https://doi.org/10.4000/chinaperspectives.648>
- Ekrem, E. (2018). The Uyghur Factor in Turkish-Chinese Relations After the Urumqi Events. Dans G.K. Ercilasun et K. Ercilasun (dir.), *The Uyghur Community. Diaspora, Identity and Geopolitics*. Palgrave Macmillan.
- Forget, A. et Védeilhé, A. (journalistes). (2019, 10 mai). Ouïghours, à la force des camps [reportage]. *Reporters*. France 24. <https://www.france24.com/fr/20190510-reporters-le-doc-ouighours-force-camps-internement-reeducation-prison-endocrinement>
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Gallimard.
- Galtung, J. (1969). Violence, peace, and peace research. *Journal of peace research*, 6(3), 167-191.
- Galtung, G. (1990). Cultural Violence. *Journal of peace research*, 27(3), 291-305.
- Gros, F. (s. d.). Biopolitique. *Encyclopædia Universalis*. <http://www.universalis-edu.com.acces.bibl.ulaval.ca/encyclopedie/biopolitique/>
- Mackerras, C. (2018). Religion and the Uyghurs: A Contemporary Overview, Dans G.K. Ercilasun et K. Ercilasun (dir.), *The Uyghur Community. Diaspora, Identity and Geopolitics*. Palgrave Macmillan.
- Mukherjee, K. (2010). The Uyghur Question in Contemporary China, *Strategic Analysis*, 34(3), 420-435.
- Raza, Z. (2019). China's 'Political Re-education' Camps of Xinjiang's Uyghur Muslims. *Asian Affairs*, 50(4), 488-501.
- Roberts, S. R. (2018). The biopolitics of China's "war on terror" and the exclusion of the Uyghurs. *Critical Asian Studies*, 50(2), 232-258.
- Rodriguez, D. (2003). State terror and the reproduction of imprisoned dissent. *Social Identities*, 9(2), 183-203.
- Shichor, Y. (2018). Dialogue of the Deaf: The Role of Uyghur Diaspora Organizations Versus Beijing. Dans G.K. Ercilasun et K. Ercilasun (dir.), *The Uyghur Community. Diaspora, Identity and Geopolitics*. Palgrave Macmillan.
- Smith Finley, J. (2019). Securitization, insecurity and conflict in contemporary Xinjiang: has PRC counter-terrorism evolved into state terror? *Central Asian Survey*, 38(1), 1-26.
- Soloshcheva, M. A. (2017). The Uyghur Terrorism: Phenomenon and Genesis. *Iran and the Caucasus*, 21(4), 415-430.
- Van Munster, R. (2012). Securitization. Dans P. James (dir.), *International Relations*. Oxford *Bibliographies*. doi: 10.1093/obo/9780199743292-0091_
- Zenz, A. (2019). 'Thoroughly reforming them towards a healthy heart attitude': China's political re-education campaign in Xinjiang. *Central Asian Survey*, 38(1), 102-128.

Le contexte nouveau du fer canadien

Théophore Gaëtan Badjo

Étudiant à la maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional à l'Université Laval

RÉSUMÉ

De nos jours, le bien-être public et le respect de l'équilibre des écosystèmes sont entre autres les objectifs de la profession d'urbaniste. Ces questions de développement intéressantes sont le sujet de cet article qui porte sur la gestion environnementale et sociale des exploitations de fer au lac Bloom par l'entreprise Minerai de Fer Québec, la filiale de Champion Iron Limited. Une analyse du projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des matières résiduelles issues de cette exploitation a été faite afin de déterminer si l'entreprise agit en faveur des objectifs du développement durable. Les notions de pollution métallique, d'acidification des eaux et de disparition d'espèces fauniques et floristiques ont été abordées. L'analyse des enjeux sociaux et de gouvernance du projet minier a pris en compte trois problématiques : la conduite entrepreneuriale, les conditions de travail sur le site et le bien-être des communautés affectées. Finalement, des leçons apprises et d'importantes recommandations relatives à la gestion des résidus miniers ont été présentées.

Mots-clés : développement durable, responsabilité sociale et environnementale, site minier, fer, pollution métallique, acidification, tourbières, milieux hydriques, milieux humides, biodiversité, macroinvertébrés benthiques

ABSTRACT

Today, public welfare and respect for the balance of ecosystems are among the objectives of the profession of urban planners. These interesting development issues are the subject of this article, which focuses on the environmental and social management of iron ore operations at lake Bloom by Minerai de Fer Québec, the subsidiary of Champion Iron Limited. An analysis of the project to increase the storage capacity of residual materials from this operation was conducted to determine whether the company is acting in favour of sustainable development objectives. The notions of metal pollution, water acidification and the disappearance of fauna and flora species were addressed. The analysis of the social and governance issues of the mining project took into account three issues: business conduct, working conditions on the site and the well-being of the affected communities. Finally, lessons learned and important recommendations for tailings management were presented.

Keywords: sustainable development, social and environmental responsibility, mine site, iron, metal pollution, acidification, peatlands, water environments, wetlands, biodiversity, benthic macroinvertebrates

Le contexte nouveau du fer canadien

Le lourd héritage de l'industrie minière canadienne met parfois une entrave coûteuse à l'aménagement du territoire et est une atteinte sévère à l'équilibre des écosystèmes. À la page 32 du rapport d'étude *Analyse de risques et de vulnérabilités liés aux changements climatiques pour le secteur minier québécois*, une hausse de la fréquence des feux de forêt en milieu boréal est prévue en raison de l'accroissement des températures moyennes et maximales ainsi que de l'augmentation des périodes sans précipitation pendant l'été (Bussière et al., 2017).

La hausse de la température d'au moins 1,1 °C depuis le début de l'ère industrielle augmente la fréquence des catastrophes naturelles et leurs conséquences dans le monde. Les dix cataclysmes les plus coûteux de 2020 ont engendré plus de 150 milliards de dollars en dommages assurés, 3 500 morts-e-s et 13,5 millions de déplacé-e-s (Kramer et Ware, 2020). Nonobstant, ces personnes déplacées, ayant perdu leurs habitations, leurs champs et leurs infrastructures, sont exposées à l'insécurité alimentaire, à la militarisation et à la criminalisation (Thomas, 2013). La perturbation des écosystèmes, tant terrestres qu'aquatiques, représente un problème écologique d'ampleur internationale (Guérol, 1992).

Au pays, les inondations printanières sont en partie causées par la disparition des milieux hydriques et humides, notamment les milieux boisés, les prairies humides, les estuaires, les étangs, les marécages, les vasières et les tourbières, qui sont des zones tampons. Ces milieux jouent un rôle important pour les habitant-e-s et les infrastructures d'un territoire, parce qu'ils absorbent le surplus d'eau en cas de crues des cours d'eau et participent entre autres à la recharge de la nappe phréatique (RAMSAR¹ 2002). En raison d'une agriculture intensive et du développement résidentiel au sud du Québec (Gerbet, 2018), les milieux humides et hydriques sont principalement situés dans les régions administratives du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord.

Alors que ce sont des endroits où se développent des projets miniers importants, le nouveau Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques du 20 septembre 2018 ne s'applique pas à plusieurs municipalités nordiques,

¹ Traité intergouvernemental inédit sur les milieux humides adopté le 2 février 1971 à Ramsar en Iran.

dont Fermont, et sur le territoire des réserves autochtones situées au nord du 49^e parallèle, là où se localise 95 % du carbone stocké dans les tourbières et les forêts du Québec (Gerbet, 2018).

À Fermont, notre principal terrain d'étude dans cet article, des milieux naturels ont disparu. Plusieurs lacs présentent une eau de mauvaise qualité dont la plupart des usages sont compromis. Lors d'une expédition à la frontière Québec-Labrador en 2020, l'environnementaliste et chef-fe du Parti Vert du Québec M. Alex Tyrrell dénonça ce qu'il qualifiait de sacrifices écologiques énormes. Selon ses dires, en arrivant à Fermont, on découvre un lac tellement pollué que l'eau en est rouge.²

Le développement durable du Québec nordique est-il bafoué ? Dans la première partie de cet article, nous abordons les enjeux de la région. Ensuite, les rôles politiques et économiques de la mine de fer du lac Bloom sont présentés. Dans la troisième partie, nous analysons, dans les cadres institutionnels québécois et canadien de l'aménagement, la dimension environnementale du projet en question. Par la suite, les conséquences écologiques sont exposées. La cinquième section traite des enjeux sociaux et de gouvernance du projet minier au lac Bloom.

1. Introduction aux enjeux propres au Québec nordique

Le Canada est un des plus grands exportateurs de minéraux et de biens minéraux manufacturés au monde. Cette activité se concentre dans l'exploitation souterraine ou à ciel ouvert de nickel, de graphite, de plomb, de cuivre, d'aluminium, d'or, d'argent, de fer, de diamants, d'uranium, d'amiante, etc. 90 % des actions émises par le domaine minier dans le monde ont été administrées par le *Toronto Stock Exchange*, faisant du Canada, le carrefour mondial du financement de l'industrie lourde (Thomas, 2013).

Toutefois, plusieurs risques techniques et environnementaux potentiels existent, en raison de la superficie terrestre que nécessitent ces activités en effervescence et de la grande quantité de matières résiduelles qui en résultent (Aubertin et al., 2002).

² Tyrrell, A. (2020, Septembre 18). Alex Tyrrell s'oppose à la destruction de lacs [Video file]. Retrieved from <https://www.youtube.com/watch?v=wVwFn3rjdSs>

Le régime d'autorisation environnementale québécois continue de susciter l'étonnement chez les scientifiques et les environnementalistes, en raison de la gestion environnementale des exploitations minières, inefficace et problématique dans les régions du Québec nordique. À Fermont, où les variations de la population dépendent de l'activité minière, des lacs pourraient même être détruits pour permettre l'entreposage des matières résiduelles issues de l'exploitation de la mine de fer du lac Bloom exploitée par la compagnie australienne Champion Iron Limited et sa filiale canadienne Minerai de Fer Québec (MFQ).

À 10 km au sud se trouve la mine de fer de Mont-Wright, exploitée par ArcelorMittal Exploitation Minière (AMEM). Cette mine, la plus ancienne, fait depuis longtemps partie du paysage industriel de la ville de Fermont. Celle du lac Bloom a, quant à elle, été construite dans un contexte de boom économique lié à la forte demande en fer, ce qui a redynamisé la ville. Le projet Kami, très controversé et plus près de Fermont, quant à lui, entraînerait la destruction de près de 572 ha de milieux humides (MFQ 2020). Le Gouvernement du Québec reconnaît lui-même le nord du 49^e parallèle comme une jeune région immense et disparate avec ses enjeux propres où les politiques et les programmes s'arriment parfois difficilement à la réalité (Pearson³, 2020).

1.1. Les risques techniques de l'exploitation minière

Les risques associés à la gestion des matières résiduelles industrielles sont : les déversements accidentels d'hydrocarbures, d'eaux usées et autres contaminants dans les milieux aquatiques et sensibles ; les pertes de résistance du remblai ; l'instabilité des digues de retenue des rejets de concentrateurs.

L'instabilité physique des empilements de matériaux rocheux et de granulométrie à porosité élevée (les haldes) peut, en cas de rupture, être désastreuse pour la population, les équipements, les infrastructures et les écosystèmes en présence (Aubertin et al., 2002). En août 2014, la rupture instantanée d'une digue de la mine du Mount Polley en

³ Frédéric Pearson, conseiller aux opérations régionales de la Direction régionale du Nord-du-Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Colombie-Britannique expédia des millions de litres de polluants dans l'environnement. Cet accident rappelle les risques inacceptables auxquels sont confrontés des communautés, travailleur-euse-s et environnements dans les zones minières. À l'international, n'oublions pas celui de Newmont au Ghana, Yanacocha au Pérou (Thomas, 2013) ou encore la rupture tragique du barrage de retenue de résidus de Vale à Brumadinho (RMF et CCSI, 2020).

1.2. Les risques écologiques : l'acidification et la pollution métallique

Le dioxyde de soufre (SO_2) et les oxydes d'azote (NO , NO_2) sont les principaux précurseurs d'acidité. Varhelyi (1985, cité dans Guérol, 1992) démontrait qu'entre 1980 et 1991, 70 % des émissions anthropiques de SO_2 provenaient d'Europe (Suède, Norvège) et d'Amérique du Nord (Canada, États-Unis), tout comme les rejets d'oxyde de soufre et d'azote.

Les stériles de mines contiennent des minéraux sulfureux générateurs de drainage minier acide. Le minéral sulfureux le plus abondant dans les rejets miniers est la pyrite (FeS_2) (Aubertin et al., 2002). Une mauvaise gestion des rejets miniers liquides entraîne le drainage minier acide qui se caractérise par l'acidification de la ressource hydrique et la perte d'ions, en particulier l'ion sodium (Na^+) et l'ion chlorure (Cl^-), et un excès de protons dans l'eau.

Cette acidité, combinée à la présence de contaminants toxiques comme le fer, le zinc, l'aluminium ou le plomb, peut causer en aval une eutrophisation des cours d'eau. L'activité minière requiert une consommation abondante d'eau (Thomas, 2013). Ensuite, *via* les eaux de ruissellement provenant des haldes et des bassins, le milieu aquatique et les sols peuvent être contaminés (Le Goff et Bonnomet, 2004).

L'augmentation des matières en suspension dans l'eau acide diminue sa saturation en oxygène dissous, augmente sa DBO_5 (demande biochimique en oxygène au bout de 5 jours), gêne la respiration des poissons et engendre un stress toxique au sein de la vie aquatique. Nous verrons plus loin les effets des eaux acides sur les peuplements piscicoles, effets traduits par l'élimination de nombreuses espèces des lacs et eaux courantes.

De même, l'acidification des eaux favorise la prolifération de chlorophycées filamenteuses (Guérol, 1992). Cette prolifération s'accompagne d'importantes modifications de la composition de la flore diatomique, comme l'apparition d'espèces acidophiles colonisant les milieux. Dans tous les cas, les impacts sont illicites pour l'approvisionnement en eau potable, en raison de la turbidité de l'eau et la formation de sous-produits de désinfection, engendrant des coûts de traitements plus élevés. Aussi, les activités récréatives éprouveront une diminution. La prospérité de la pêche se verra affectée et les baignades seront interdites en raison d'eaux sources de maladies dermatologiques et cancérigènes pour l'humain.

1.3. Le pH des cours d'eau

Le potentiel hydrogène (pH) d'une solution est défini comme étant le cologarithme de sa concentration en ions H^+ (Guérol, 1992). Le pH est le descripteur qui traduit le mieux le chimisme global de l'eau. Le pH et l'alcalinité sont des paramètres classiques pour établir le niveau d'acidification de l'eau (Guérol 1992). Des valeurs négatives d'alcalinité donnent une mesure de l'acidité de l'eau, en permettant de situer le pH par rapport au point qu'équivalence qu'il ne devrait pas dépasser.

Selon l'indice de qualité de l'eau développé par la Direction des écosystèmes aquatiques, l'eau des rivières du Québec devrait présenter un pH compris entre 6.5 et 6.8 unités pour être de qualité satisfaisante et permettre la plupart des usages (Hébert, 1996). Dans le classement de Guérol (1992) dont les résultats sont semblables, il les qualifie « d'eaux relativement bien tamponnées » ou « faiblement tamponnées ». Ses travaux mettent brillamment en évidence le rapport entre une diminution du pH dans l'eau de surface et une baisse de la richesse spécifique et d'abondance de groupes faunistiques tels que les mollusques et les crustacés, les éphéméroptères, les trichoptères, les coléoptères, les diptères et quelques triclades.

2. Le potentiel de la mine de fer du Lac Bloom

Le projet minier ayant fait le 20 octobre 2020 l'objet d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), a porté sur l'augmentation de la capacité d'entreposage des matières résiduelles provenant de l'exploitation de la mine de fer du lac Bloom. Le bail minier s'étend sur une superficie de 68,5 km² à l'intérieur du Nitassinan, un vaste territoire ancestral innu, revendiqué par l'Alliance stratégique innue dans le but d'y obtenir la pleine souveraineté et sur les ressources naturelles qui s'y trouvent (MFQ, 2020).

Le 15 septembre 2020, le BAPE s'est vu confier un mandat d'enquête et d'audience publique par M. Benoit Charrette, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC). Le président du BAPE, M. Philippe Bourke, a alors formé une commission d'enquête dont le mandat, d'une durée maximale de quatre mois, a débuté le 19 octobre 2020 (BAPE, 2021).

Les installations minières sont situées à une douzaine de kilomètres de la zone urbaine de Fermont. Le dépôt de fer est à l'extrémité sud de la fosse du Labrador. Nous sommes dans la province géologique de Grenville. Le gisement contient un total de 893,5 Mt de ressources minérales indiquées et mesurées à une teneur globale de 29,3 % Fe (MFQ, 2020). En 2019, la mine enregistre des revenus de 785 millions de dollars (Lebel, 2020).

Ces chiffres confirment que les booms miniers sont bien souvent victimes de leurs succès. Étant donné sa nature, l'exploitation à ciel ouvert nécessite l'occupation d'un large territoire, qui s'étendra avec l'avancement de l'exploitation de la mine (Bussière et al., 2017). En effet, l'entreprise a effectué une révision de son plan minier à long terme en prenant en considération les réserves disponibles et les conditions du marché (MFQ 2020). Elle estime que les superficies actuellement autorisées pour l'entreposage de ses matières résiduelles ne sont pas suffisantes pour recevoir la totalité des quantités prévues.

Nous pouvons en déduire que la MFQ est inscrite au modèle classique de la croissance de Keynes. Selon les keynésiens, la capacité de production d'une économie est une fonction de l'accumulation du capital (Proulx, 2011). Mettant en évidence

l'importance de la demande globale et de l'investissement en économie, ils préconisent l'intervention de l'État sur ces deux facteurs (par des mesures fiscales et d'attraction d'investisseurs) afin de soutenir le système de production, tout en générant des revenus sur un territoire.

En avril 2016, Champion a acquis les actifs de la mine de fer du lac Bloom par l'intermédiaire de sa filiale la MFQ et avec l'appui du Gouvernement du Québec. À ce moment, la MFQ était détenue à 63,2 % par Champion. La participation restante de 36,8 % était détenue par Ressources Québec. En mai 2019, Champion a racheté la participation de Ressources Québec, ce qui lui permettait de devenir 100 % propriétaire de la MFQ et de la mine du lac Bloom (MFQ, 2020).

L'engouement du minerai de fer québécois sur les marchés internationaux est connu (Lebel, 2020). Son taux d'activité dépend fortement d'une demande extérieure variée provenant de l'Union européenne, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, des pays du Moyen-Orient (Lebel, 2020) et l'Inde (Vallières, 2020).

Grâce à un prix moyen de 125,6 \$ US la tonne de minerai de fer (Lebel, 2020), l'entreprise est avantagée monétairement en vendant sur son marché d'exportation. Ce sont de superbes entrées de devises étrangères, avec, à la clé, de la création d'emplois additionnels (plus de 375 selon la minière) et des richesses pour les communautés autochtones de la région et au-delà. En date du 31 décembre 2019, l'entreprise employait près de 500 travailleur-euse-s permanent-e-s pour ses activités d'exploitation. À cet égard, la mine de fer du lac Bloom est un avantage que le Québec compte conserver et exploiter, les enjeux étant d'ordre économique et politique. Pour le syndicat des Métallos, il s'agit de consolider, au moins jusqu'en 2040, l'économie de la Côte-Nord (BAPE, 2021).

Ainsi, en autorisant la MFQ à agrandir sa fosse d'exploitation et à augmenter sa capacité d'entreposage de matières résiduelles, le Québec fait le choix d'inscrire la firme dans une perspective d'innovation et de compétitivité à l'échelle internationale et à long terme. Il est question de stocker 825 Mt de résidus miniers d'ici 2045, pour un total de 1 318 Mt entre 2014 et 2045 (Shields, 2020). La production annuelle atteindra 16 Mt à partir de 2021 (MFQ, 2020).

3. État du cadre institutionnel de l'aménagement

L'industrie minière est toujours responsable de la majorité des rejets directs et polluants dans l'eau (Le Goff et Bonnomet, 2004) et environ 85 % de son énergie consommée provient de combustibles fossiles (Maennling et Toledano, 2018). Toutefois, la réglementation ne permet pas de suivre le courant de l'évolution scientifique (Desmarchais, 2005) :

L'inconvénient relié à l'implantation d'un cadre réglementaire est la difficulté d'agir sur l'ensemble des sources de contamination. Depuis l'ère moderne du droit de l'environnement, certaines sources de pollution n'ont jamais été ciblées par des règlements. (p.16-17)

3.1. Le cadre institutionnel québécois de l'aménagement

Le site de la MFQ est inclus dans l'affectation « minière » du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Caniapiscau. Toutefois, d'autres secteurs du site entrent dans l'affectation « ressource », « récréation » (ceinture du lac Daviault), « urbaine » (ville de Fermont), « expansion urbaine » et « conservation » (réserve aquatique projetée de la rivière Moisie).

Notons que le règlement de zonage du territoire non organisé (TNO) de la Rivière-Mouchalagane visé par un amendement permettra l'usage minier. Par conséquent, le SADR sera de nouveau modifié, afin que le règlement de zonage de cette collectivité soit conforme à l'outil de planification dont il découle.

Au Québec, les pouvoirs municipaux en matière de développement industriel sont régis par la Loi sur les immeubles industriels municipaux, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les compétences municipales. En vertu de cette dernière loi, une municipalité locale peut constituer tout organisme pour la promotion industrielle et lui confier l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'il poursuit (Fontaine et al., 2018).

Le remblaiement consiste à déposer des résidus en tas au sein d'un milieu naturel ou artificiel jusqu'à son remplissage ou à sa disparition totale à la suite de son

aplanissement par boueur. Sur l'actuel site minier, les résidus grossiers et fins séparés sont pompés dans des conduites.

Le Bassin A reçoit les résidus fins, mais connaîtra des rehaussements périodiques de ses différentes digues (A, Est et Ouest) pour atteindre la capacité d'entreposage de 62 Mm³. L'élévation finale des digues variera entre 721,5 et 730 m. Celle des résidus sera entre 691 et 727,5 m (MFQ, 2020).

Le parc à résidus grossiers (HPA-Sud et HPA-Ouest) sera rempli vers 2027, suivant la hausse de production de concentré de fer à environ 15 Mm³/an dès 2021. Un nouveau parc à résidus grossiers (HPA-Nord) est projeté. Il aura une superficie de 671,2 ha et une capacité d'environ 228 Mm³ (296,4 Mt). Sa hauteur finale atteindra 770 m. À l'emplacement du futur parc, on retrouve 7 lacs, dont les lacs E (27 ha) et F (88 ha), avec quelques étangs (Emerman, 2020). Une telle entreprise serait inenvisageable en Suisse ou en France où 50 % des zones humides ont disparu en 30 ans. En France, depuis 1995, les collectivités territoriales et leurs groupements sont reconnus pour leurs actions en faveur des milieux humides.

Le MELCC indique que 38 lacs, un étang ainsi que 41 ruisseaux (Shields, 2020) seront touchés par l'activité minière au lac Bloom. Quelle que soit l'étendue des cours d'eau affectés ou de milieux humides détruits, il existe un véritable risque de créer un dangereux précédent (Lapointe⁴, 2020, cité dans Shields, 2020). Selon l'article 8 du Règlement sur les matières dangereuses, il est interdit de rejeter une matière dangereuse dans l'environnement, or à l'article 2 du même règlement, les résidus miniers ne sont pas considérés comme tels.

Les métaux transportés par l'atmosphère peuvent tôt ou tard contaminer des milieux aquatiques (Le Goff et Bonnomet, 2004). Pensons à la contamination métallique des bassins versants en Mauricie plus de 20 ans après l'arrêt des activités minières en 1990 à Notre-Dame-de-Montauban (Moisan et Pelletier, 2014). En fonction du temps de séjour des polluants dans l'atmosphère avant leur élimination, le type de pollution induit concernera un secteur proche du lieu d'émission, un secteur éloigné, voire très éloigné. Pour cette raison, les retombées atmosphériques acides sont un type de pollution transfrontalière à longue distance (Fontan, 1984, cité dans Guérol, 1992).

⁴ Ugo Lapointe, environnementaliste de la Coalition Québec meilleure mine.

La Directive 019 sur l'industrie minière, utilisée pour l'analyse des projets miniers n'est pas une loi. En effet, on découvre dans son statut juridique qu'elle n'est qu'un texte d'orientation précisant les attentes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en ce qui concerne les principales activités minières (2012). La Loi sur les mines du Québec de 2013 est un autre cadre légal important qui détermine comment les mines doivent être développées, opérées et fermées. Nous verrons que la MFQ s'en est également affranchie.

3.2. Les lois canadiennes

Le Canada, deuxième pays le plus vaste au monde, constitue l'un des derniers endroits de la planète présentant un potentiel de conservation de vastes territoires naturels (Gerbet, 2018) riches en ressources. Pour les générations futures, beaucoup d'espaces demeurent inexploités. C'est peut-être là une raison supplémentaire pour laquelle la Loi ne contraint pas les promoteurs miniers à cesser le remblaiement des lacs, des cours d'eau ou des milieux humides. Si nous transposons le cas de mine du lac Bloom dans le monde, il en ressortira que ce sont autant de terres et d'eau confisquées aux formes d'élevages collectives ou aux activités récréotouristiques.

Le présent projet n'a pas été assujéti à une évaluation environnementale fédérale, soit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. Depuis 2002, le Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants s'applique. Toutefois, aux articles 2, 4, 5 et à l'annexe 2, ce règlement peut se résumer ainsi : « Le propriétaire ou l'exploitant d'une mine peut rejeter ou permettre que soient rejetés des stériles, un effluent à létalité aiguë ou tout autre effluent, quel que soit le pH de l'effluent ou sa concentration en substances nocives dans un lac sans nom situé à environ 20 km à l'ouest de Fermont, Québec et une partie de sa décharge ». C'est ce règlement qui exige notamment que les entreprises présentent au ministre de l'Environnement un plan compensatoire afin de contrebalancer entre autres la perte d'habitat du poisson.

Pourquoi renonce-t-on, au Canada, à considérer de nombreux lacs comme des plans d'eau navigables ? La Loi sur les eaux navigables canadiennes ne s'appliquera pas

aux lacs impactés par le projet puisqu'ils ne sont pas des plans d'eau navigables selon Transports Canada (MFQ, 2020). En effet, d'après les articles 3, 4.1, 6, 7 et l'annexe, de nombreux lacs, rivières et océans principalement au nord du 49^e parallèle, ne sont pas forcément navigables de façon légale. Il est à noter que si les plans d'eau étaient considérés comme navigables, la législation n'autoriserait pas d'une manière systématique leur destruction par remblaiement.

4. L'inévitable altération de la biodiversité à Fermont

Maintenant, observons comment les insuffisances de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et ses nombreux règlements compromettent gravement l'objectif fixé par le Gouvernement du Québec d'aucune perte nette de milieux humides dans toute la province. Certains auteur-riche-s ont critiqué leur utilité vers la fin des années 1990 (Connelly J., et Smith G., 2003; Stewart, R. B., 2001, cité dans Desmarchais, 2005).

4.1. Milieux naturels et sols

Les milieux humides et hydriques constituent un maillon déterminant de la biodiversité au Québec (Melançon⁵, 2018). Selon l'Étude d'impact environnemental du projet de la MFQ, des cours d'eau et des lacs où vivent les poissons seront utilisés à titre de dépôts pour des stériles et des résidus miniers.

Les activités anéantiront 74,50 ha de milieux humides et causeront la perte directe de tourbières minérotrophes (40,5 ha), de tourbières ombrotrophes ouvertes (28,6 ha), de marécages arbustifs (3,5 ha), de tourbières ombrotrophes boisées (1,9 ha) et d'étangs (0,1 ha).

Les tourbières minérotrophes sont peu acides, tandis que les tourbières ombrotrophes possèdent un pH faible. Ces écosystèmes variés sont naturellement acidifiés

⁵ Isabelle Melançon, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques.

par le sol et les sphaignes⁶. Jouant un rôle dans l'intégrité du paysage naturel, puis dans la diversité biologique, ils influencent les climats locaux et régionaux (Convention de Ramsar, 2002).

Nous avons mentionné au début de cet article leur fonction de tampon et d'atténuation des crues. Ce sont surtout de véritables alliés du point de vue des changements climatiques, car ils piègent et stockent du carbone pour de très longues périodes. À l'échelle mondiale, les tourbières et les milieux humides stockent l'équivalent des $\frac{3}{4}$ du carbone atmosphérique, soit 1,4 Gt de carbone (Laggoun-Défarge et Muller, 2008, p. 22-24). En cas de perturbations anthropiques, une remise en circulation du carbone historiquement stocké dans la tourbe a été démontrée, transformant de ce fait les tourbières en sources de carbone. Signe de leur importance, l'écologiste et femme d'État française Ségolène Royal rappelle en 2014 que « les milieux humides sont les seuls au monde à faire l'objet d'une convention internationale spécifique, la convention de Ramsar⁷ ».

Toujours pour ce projet au lac bloom, les pertes au sein des milieux forestiers toucheront des communautés végétales dominantes de la forêt boréale, à savoir : la pessière noire à lichens (465,7 ha) et la pessière noire à mousse (438,8 ha). Les communautés végétales affectées des milieux ouverts sont : la lande arbustive (133,0 ha), la régénération forestière (87,4 ha), les milieux déjà perturbés (49,7 ha), et la prairie alpine (11,0 ha).

Les milieux hydriques et leurs habitats (lacs, rivières et ruisseaux) couvrent au-delà de 25 112 ha de la zone d'étude. Ce sont des secteurs sujets à la perte d'alcalinité la plus drastique. La MFQ a réalisé une étude sur la qualité des sols pour la province géologique de Grenville. Les résultats d'analyses chimiques sur des échantillons de tourbe pour le chrome, le cuivre et le molybdène ont montré des concentrations supérieures aux teneurs de fond établies aux critères génériques « A » de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MELCC. Les résultats obtenus sur une quarantaine d'échantillons de till, pour le baryum, le chrome, le cobalt et le nickel ont également présenté des concentrations supérieures aux teneurs de fond établies aux

⁶ Végétation en mesure de produire de la tourbe.

⁷ Mot de la ministre lors du 3^e plan national d'action en faveur des milieux humides en 2014.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/3e%20plan%20national%20d%E2%80%99action%20en%20faveur%20des%20milieux%20humides%20%282014-2018%29.pdf>

critères génériques « A » (MFQ, 2020). Partant de la forme actuelle du projet, la contamination métallique des sols et des bassins versants à Fermont se révèle probable à l'avenir.

Mais encore, la minière va jusqu'à proclamer que certains plans d'eau ne peuvent pas constituer un habitat pour les poissons en raison de leur faible profondeur (MFQ, 2020). Toutefois, de nombreux amphibiens se reproduisent au printemps dans des étangs, lacs ou mares peu profonds vulnérables à l'acidification (Guérol, 1992).

4.2. Les diverses espèces fauniques

Plusieurs scientifiques considèrent l'inventaire et les mesures d'abondance des organismes aquatiques comme des indicateurs fiables de pollution dans un milieu (Vindimian et Garric, 1993; Moisan et Pelletier, 2014). L'Étude d'impact environnemental de la MFQ révèle que les espèces de poissons présentes dans cette zone comprennent : l'omble de fontaine, le touladi, le grand corégone, le grand brochet, le ménomini rond, la lotte, le meunier noir, le meunier rouge, le mulot de lac et le naseux des rapides.

Selon Randall et al. (2000, cité dans Guérol, 1992), les branchies des poissons, constituées de membranes respiratoires et ionorégulatrices sensibles, sont le lieu principal d'échange d'eau et d'ions entre le sang et l'environnement. À certaines concentrations critiques⁸ (*critical load*), les métaux biodisponibles dans l'eau environnante engendrent la mort des poissons par atteinte à leur système respiratoire. Les métaux peuvent également traverser leurs branchies et agir au sein même de leurs organismes (Le Goff et Bonnomet, 2004), en perturbant leurs fonctions physiologiques de régulation.

Guérol (1992) rapporte qu'en accumulant un certain nombre de métaux toxiques, les poissons constituent aussi une voie potentielle d'intoxication de l'avifaune :

Ainsi Eriksson et al. (1984) mentionnaient l'augmentation de concentrations en mercure dans les œufs du garrot à l'œil d'or nichant dans les régions acidifiées de Suède par rapport à des régions non acidifiées. (p.39)

⁸ Lorsqu'une certaine accumulation de métal est létale sur une zone précise d'un organisme vivant.

Si de nombreuses espèces de macro invertébrés possèdent un système régulateur efficace pour s'accommoder des conditions rencontrées en milieu acide, les résultats de Guérol (1992) montrent que les mécanismes de toxicité des eaux acides chez les insectes peuvent être les mêmes que ceux observés chez les poissons et les écrevisses.

Dans cette même zone d'étude, pour ce qui est des oiseaux forestiers, plus de 39 espèces sont menacées dont la buse à queue rousse, la crécerelle d'Amérique et l'autour des palombes, qui perdent leur habitat de nidification.

L'habitat potentiel du mouche-à-coton à côtés olive (71,36 ha) et de l'engoulevent d'Amérique (558,66 ha) sera bouleversé. Huit équivalents-couples nicheurs de sauvagine ainsi qu'un équivalent-couple de plongeon huard seront affectés de la même façon.

Le pygargue à tête blanche et le quiscal rouilleux (74,45 ha), deux espèces d'oiseaux à statut particulier, avec le balbuzard pêcheur, n'auront plus d'habitat ni de sources d'alimentation si un tel projet voyait le jour.

En perdant l'essentiel de leurs régimes alimentaires, Guérol (1992) énonce que la disparition d'oiseaux piscivores a été également reliée à la baisse des stocks de poissons et de larves d'insectes dans les eaux acides. En France, écrivait Mme Royal, près d'une espèce d'oiseaux menacée sur deux dépend de la préservation des milieux humides (2014).

En ce qui concerne certaines espèces de chiroptères, soit les chauve-souris rousses, nordiques et du genre *Myotis*, le projet de la MFQ occasionnerait leur perte d'habitat, des risques de collision, ainsi qu'un impact résiduel sur cette composante, suite aux risques de déversement toxiques (MFQ, 2020).

De grands mammifères, l'ours noir, l'orignal et le caribou (forestier et migrateur) subissent d'ores et déjà des pertes significatives d'habitat dans la région à cause de l'organisation du chantier (préparation des surfaces et aménagement des accès, construction des ouvrages, utilisation et circulation de machinerie lourde, bruits, etc.). Ces pertes d'habitat peuvent s'accompagner d'un changement de régime alimentaire. Plusieurs espèces d'animaux à fourrure et de petits quadrupèdes (castors, martres, etc.) sont susceptibles de fréquenter ces milieux naturels.

Au Canada, des études portant sur des contaminations métalliques ont mis en évidence des concentrations hépatiques en mercure 5 fois plus élevées chez des rats

laveurs vivant dans des zones présentant une acidification des eaux par rapport à une région voisine non touchée (Wren et al., 1980). Toutefois, les connaissances restent limitées autour de la contamination des mammifères, résultant d'une mobilisation de métaux et de contaminants dans l'environnement.

Dans la zone d'étude de la MFQ, des espèces d'anoures (crapaud d'Amérique, grenouille des bois, grenouille du Nord et rainette crucifère) éprouveront aussi une perte et une fragmentation d'habitat, en plus d'un risque de collision et de mortalité des individus peu mobiles, en raison de l'empiètement industriel dans les lacs et les cours d'eau. Notons que plusieurs espèces d'amphibiens nord-américaines et européennes présentent un taux de mortalité de 100 % pour des valeurs de pH comprises entre 4.0 et 4.5.

Lors d'une étude d'un lac suédois où il y avait une mine, la disparition totale de la grenouille rousse a été confirmée, tout comme un des échecs de reproduction du crapaud commun. Dans les régions acidifiées du Royaume-Uni, le crapaud des joncs, une autre espèce de crapaud a connu un déclin (Beebee et al., 1990; Freda et al., 1991; Hagstöm, 1977, cité dans Guérol, 1992).

Le projet minier au lac Bloom et l'organisation du chantier de la MFQ, parce qu'ils incluent en plus le décapage et le déboisement, détruisent les habitats fauniques et floristiques et contribuent au réchauffement climatique.

4.3. Des propositions de compensations insuffisantes ?

Finalement, la MFQ propose un programme de compensations pour contrebalancer les effets de ses empiètements dans les milieux naturels énumérés plus haut (MFQ, 2020). L'entreprise propose par exemple à Fermont, des aménagements multispécifiques dans le réseau hydrographique compris entre le lac Daviault et le lac Carheil. Les travaux consisteraient à restaurer des habitats dégradés et en aménager d'autres. Les espèces de poissons visées sont : l'omble de fontaine, le touladi et le grand corégone. Près de Natashquan, la MFQ prévoit aussi l'amélioration de la montaison du saumon atlantique

sur la rivière Nabisipi. L'objectif serait d'améliorer la franchissabilité d'un obstacle naturel ou artificiel du saumon atlantique.

Grâce aux nouveaux progrès réalisés dans le domaine de l'ingénierie géoenvironnementale, il est possible de restaurer ces milieux (Aubertin et al., 2002). Toutefois, l'interdépendance naturelle entre les tourbières, leurs bassins versants et leurs bassins hydrographiques adjacents (Convention de Ramsar, 2002) fait en sorte que leur restauration de façon artificielle reste tout de même un défi. Un article de la biologiste Stéphanie Pellerin et d'autres chercheur-se-s, paru en 2016, dévoile que, sur 550 permis émis entre 2006 et 2011 pour des projets ayant des impacts négatifs sur les milieux humides, seule une mesure d'évitement fut constatée, alors qu'on dénombra 67 minimisations et 255 compensations. C'est-à-dire que seulement 323 permis (59 %) ont appliqué une séquence d'atténuation.

D'ailleurs, le plan proposé par la MFQ est provisoire et plusieurs de ses composantes sont encore en élaboration ou en évaluation par les autorités provinciale et fédérale (BAPE, 2021). Un plan adéquat de compensations des pertes d'habitat du poisson et des milieux hydriques et humides, aiderait dans l'analyse complète et rigoureuse des mesures proposées.

D'après Stéphanie Pellerin (2020, citée dans Vaillancourt, 2020), « parce qu'on a beaucoup de superficies de milieux humides au Québec, on n'a pas l'impression de l'urgence quand on les détruit⁹ ». L'assouplissement du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques en témoigne. Au chapitre II du décret, certaines exploitations agricoles (cannebergière, bleuetière) et des travaux d'aménagements forestiers sont désormais soustraits à l'obligation de compenser les destructions affligées aux milieux humides. Or, des tourbières converties en terres agricoles émettent en moyenne de 0.05 à 0.1 Gt de carbone / an (Laggoun-Défarge et Muller, 2008).

D'autres travaux sont autorisés en milieu humide au Québec, comme ceux relatifs à la construction ou à la modification d'un bâtiment servant à un service municipal de sécurité incendie, à un corps de police ou à un centre d'appels d'urgence. Rappelons que

⁹ Vaillancourt, J. (2020, 11 janvier). La loi sur la protection des milieux humides sera assouplie. *Ici Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1464954/loi-protection-milieux-humides-amendements>

les travaux de la biologiste ont ouvert la voie (Vaillancourt, 2020) à l'adoption de ce règlement pour la première fois en 2017. L'orientation gouvernementale du Québec pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire n'est cependant pas en mesure d'offrir des résultats. Si les institutions marchent à reculons, il y a lieu de se demander si elles sont suffisamment engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique.

5. Les questions sociales et de gouvernance

Dans notre analyse des enjeux sociaux et de gouvernance du projet minier, nous nous référons à trois problématiques intégrant le cadre analytique du *Responsible Mining Index* (RMI) : la conduite entrepreneuriale, les conditions de travail, le bien-être des communautés, et ce, par souci de simplification de l'analyse (RMF 2020).

D'après le *RMI Report 2020*, ce sont les principales grandes problématiques en plus de la responsabilité environnementale au niveau desquelles l'industrie lourde peine à agir de façon positive et efficace. Nous verrons progressivement que ces problématiques liées aux objectifs du développement durable (ODD), sont interdépendantes les unes des autres, et que les opportunités à maximiser et les risques à éviter dans chaque situation, peuvent aussi être d'une certaine complexité.

5.1. La conduite entrepreneuriale

Concernant le projet du lac Bloom, tant dans les demandes d'audience en présence des personnes-ressources de divers ministères que dans les mémoires déposés au BAPE, plusieurs participant-e-s (des organisations, des groupes communautaires et des citoyen-ne-s) étaient inquiet-ète-s, en raison des impacts des activités actuelles et projetées sur le milieu physique : climat, air ambiant, gaz à effet de serre, ambiance sonore, sols, eaux de surface et souterraine.

Les résident-e-s et villégiateur-ric-e-s du lac Daigle ont aussi dit craindre d'être incommodé-e-s par le bruit, les poussières et les vibrations générés par la présence de la future halde Sud, ainsi que du bassin Sud (59,2 ha) destiné à recevoir l'eau de ruissellement, de précipitation et de fonte provenant de la halde.

Tout juste au sud de la fosse et des haldes à stériles, on retrouve le bassin versant de la rivière aux Pékans, un affluent de la rivière Moisie (MFQ, 2020). Le ruissellement autour de la halde se ferait principalement vers le lac Mogridge et dans le bassin de la rivière Moisie (BAPE, 2021). En l'absence d'un plan actualisé de fermeture de la mine, la commission d'enquête du BAPE a soulevé l'impact futur des rejets miniers sur ces écosystèmes, bien après la fermeture du site minier.

Afin d'éviter l'utilisation des lacs et des milieux humides pour l'entreposage des résidus miniers, la Coalition Québec meilleure mine a préféré un remblaiement des fosses excavées. En effet, une piste de développement intéressante est l'entreposage de stériles miniers ou de rejets de concentrateur oxydés dans des fosses exploitées (Aubertin et al., 2002). Ce mode d'entreposage est appelé *in-pit dumping*. Le Gouvernement du Québec ne l'exige pas, mais demande une étude de faisabilité, y compris une analyse des coûts-bénéfices (Emerman, 2020) des différents scénarios de la pratique, en vertu de la Loi sur les mines du Québec. Le BAPE a proposé à la MFQ une étude de faisabilité d'un remblaiement partiel des fosses, à environ 33 %.

Toutefois, ce mode d'entreposage, selon l'entreprise, augmenterait de façon anticipée le facteur de dilution des concentrations en fer (0.8 à 5 %) et la difficulté d'assurer une dilution adéquate des contaminants. Ceci mènerait donc à des pertes de réserves d'environ 10 % des revenus bruts totaux anticipés dans les premières phases du projet, tout en mettant en péril l'exploitation d'une ressource potentiellement exploitable dans le futur (MFQ, 2020).

Mais, le rapport technique de 2013 de l'ancien propriétaire minier contredit cette dernière affirmation, de même que les études de faisabilité de 2017 et 2019 (Emerman, 2020). Il en ressort que la MFQ n'a pas considéré de façon sérieuse les coûts-bénéfices du remblaiement des fosses excavées, comme l'exige la Loi sur les mines du Québec. L'entreprise n'a pas effectué d'analyses rencontrant les exigences en vertu des normes

des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour soutenir de telles affirmations (Emerman, 2020).

Manifestant pour la non-réalisation de l'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers, les organisations et les citoyen-ne-s ont souhaité que la Directive 019 sur l'industrie minière devienne un règlement afin que son contenu ait force de loi (BAPE, 2021).

Les entreprises sont encouragées à écouter et à répondre rapidement aux préoccupations des gouvernements et des collectivités locales (les parties prenantes), tout en participant à des programmes de certification sans conflit des minéraux. Le respect des droits des peuples autochtones devrait permettre d'intégrer à la fois dans ces décisions, les exigences réglementaires et les objectifs et sentiments de la communauté locale. Les contrats régissant les projets miniers constituent les règles les plus importantes pour les avantages reçus par les communautés affectées, mais, ces documents d'intérêt public sont souvent dissimulés au public (RMF et CCSI, 2020).

Champion Iron Limited a conclu, en échange de paiements financiers, une entente confidentielle sur les répercussions et les avantages de ses activités avec la Première Nation Uashat mak Mani-Utenam en 2017. L'entente inclut également des dispositions prévoyant des bénéfices pour la Première Nation Matimekush-Lac-John (MFQ 2020). La démarche est correcte et légale. Cependant, il est de plus en plus attendu des entreprises qu'elles mettent gratuitement ces documents à disposition sur leur site internet ou qu'elles les publient dans leur intégralité (RMF, 2020). Cela contribue à renforcer la responsabilité et la transparence entrepreneuriale.

Des recherches d'envergures seront nécessaires pour savoir si les modalités de cette entente incluent une politique minière de réduction d'écart salarial entre les allochtones et la main-d'œuvre locale, ou encore la planification d'un développement de carrière adaptée au genre.

5.2. Les conditions de travail

Des possibilités de tensions sont signalées entre les travailleur-euse-s autochtones et non autochtones de la région, notamment en raison d'une modification ponctuelle de la pratique des activités locales (MFQ, 2020). Il s'agit entre autres de la chasse des orignaux et des ours noirs, la pêche, la cueillette et le trappage des animaux à fourrure comme la martre.

Le sentier de motoneige régional 399 est utilisé durant l'été et l'automne par des autochtones utilisateur-rice-s de quads pour se rendre à des sites de pêche et de chasse, car il est relié à la route 389. Des activités de chasse, de pêche, de trappage et de cueillette se déroulent, particulièrement le long de la route 389 et le long de la rivière aux Pékans (MFQ, 2020).

Le sentier de motoneige régional 399 traverse, sur environ 5 km, la partie nord du territoire inclus dans le bail minier de la MFQ qui estime que ce sentier empiète sur son nouveau parc à résidus grossiers (HPA-Nord) projeté. L'impact humain sur le milieu serait une augmentation potentielle de la pression de chasse et de pêche liée à la présence des travailleur-euse-s (MFQ, 2020). Un suivi de l'amoindrissement de l'exposition des autochtones à des risques sanitaires et sécuritaires serait de la plus haute importance. Pour y remédier, la minière prévoit le déplacement d'un tronçon du sentier de motoneige régional 399.

Afin d'offrir un travail décent et de réduire dans le même temps les inégalités sociales et matérielles dans la région, il sera nécessaire d'éviter la limitation de l'emploi local à des postes mal rémunérés. L'automatisation accrue du travail est un autre risque à gérer, surtout pendant la phase d'extraction minière, lorsque les emplois deviennent plus spécialisés. Généralement dans cette phase, les travaux sont confiés à des travailleur-euse-s qualifié-e-s provenant de l'extérieur des communautés locales ou des pays producteurs (RMF, 2020). Ces manquements pourraient nourrir à terme le sentiment de frustration de la communauté locale et d'autres parties prenantes du projet.

Les communautés autochtones demeurent sensibles par rapport à l'activité minière entre autres en réaction à des événements historiques vécus (MFQ, 2020). L'entreprise affirme que, dans la majorité des cas, le milieu allochtone est favorable au projet tel quel.

Elle a toutefois négocié avec les innus et prévu, selon les modalités de l'entente confidentielle de 2017, la formation de comités bipartites pour discuter d'enjeux spécifiques les concernant, tels que l'emploi, la formation, l'approvisionnement, les retombées économiques, mais aussi la gestion environnementale (BAPE, 2021).

L'Étude d'impact environnemental signale une augmentation de la demande en services sociaux et en santé à Fermont. L'exploitation minière, préviennent les expert-e-s du RMI, est un métier intrinsèquement dangereux. Le secteur est fortement touché par les blessures au travail, les pertes auditives causées par le bruit, les répercussions sur la santé mentale et les maladies causées par l'exposition aux produits chimiques, à la chaleur, aux radiations, aux métaux et aux particules. Les principaux risques à éviter sont : l'exposition des travailleur-euse-s à des risques d'accidents mortels, de blessures et de problèmes de santé physique et mentale (RMF, 2020).

Pour ces raisons, la MFQ devrait renforcer son système intégré de gestion de santé et de sécurité au travail (SST). Selon les expert-e-s du RMI, ce système comprend entre autres : une évaluation continue des risques ; l'élaboration et la mise à jour de plans de gestion des risques en SST; des formations sur la santé et la sécurité au travail, y compris sur la sécurité routière; la surveillance du lieu de travail et de la santé des travailleur-euse-s; des inspections régulières; des rapports; des enquêtes sur les accidents; la fourniture aux travailleur-euse-s d'équipements de protection individuelle gratuits, appropriés et efficaces.

5.3. Le bien-être des communautés

S'ils sont mal gérés, l'arrivée de nouveaux revenus et l'afflux migratoire de travailleur-euse-s sont deux facteurs qui peuvent perturber les activités économiques traditionnelles et les services écologiques dont dépendent les communautés affectées (RMF et CCSI, 2020). L'accès au territoire aux fins de villégiature, de chasse ou de pêche ou pour tout autre type d'activités n'est plus possible depuis l'acquisition du bail minier et la construction des infrastructures minières au lac Bloom depuis 2016.

L'impact du projet sur le milieu humain se traduit par des intensités variées de risques de détérioration de la cohésion sociale. Il existe par ailleurs, nous l'avons vu, un risque de modification du bien-être psychologique des résident-e-s et villégiateur-rice-s du milieu. Les secteurs situés au nord et à l'ouest des installations minières sont fréquentés pour la chasse et la pêche sportive, notamment par les citoyen-ne-s qui y possèdent des chalets.

Au bord du lac Daigle, un chalet communautaire est fréquemment utilisé par les innus du territoire pour la pratique des différentes activités traditionnelles citées. Il peut aussi être utilisé pour des activités culturelles ou de ressourcement, soit par les jeunes ou par les aîné-e-s (MFQ, 2020). Pensons à la qualité de vie de ceux-elles du lac Daigle, à cause de l'aménagement dès 2025 de la halde sud et des divers ouvrages de gestion d'eau connexes. Des propriétaires pourraient même être menacés par la perte de valeur de leurs propriétés (BAPE, 2021).

Une petite superficie du parc à résidus grossiers actuel (HPA-Ouest) est à l'extérieur du bail minier de la MFQ. Une demande de droits de surface auprès du MERN est envisageable pour accueillir le bassin. Une situation émergente de concurrence pour les ressources foncières devrait être évitée.

Que vaudra la compensation réclamée par les résident-e-s et villégiateur-rice-s de la région pour les nuisances qu'ils et elles subiraient ? Voici quelques mesures essentielles proposées par les expert-e-s du RMI : baser le calcul de l'indemnisation sur le coût de relocalisation total ; offrir différentes options pour un logement convenable avec garantie d'attribution aux personnes disposant ou non des titres de propriété officiels de leurs terres et leurs actifs ; restaurer ou améliorer les moyens de subsistance ; et permettre aux personnes déplacées d'obtenir une part des bénéfices du projet. Les risques de conflits fonciers seront ainsi amoindris.

À l'instar de la suggestion de quelques pistes de réflexion dans la conclusion de cet article, ajoutons que l'égalité des sexes peut aussi aider à élaborer des pratiques innovantes en société et à bâtir des communautés durables. La violence basée sur le genre est souvent exacerbée par la présence d'activités minières. Par ailleurs, les femmes sont parfois marginalisées dans les processus décisionnels communautaires et elles ont

par conséquent du mal à se faire entendre sur la manière dont les impacts sont traités (RMF et CCSI, 2020).

Selon l'Étude d'impact environnemental, la MFQ a conscience de la base des compétences locales : la population active, le taux de scolarisation, la structure économique et l'emploi au sein de la MRC de Caniapiscau. La suite d'une démarche de développement endogène consisterait à améliorer ces compétences, notamment en finançant des apprentissages professionnels, des bourses et des programmes d'études supérieures et de façon équitable au sein des communautés affectées par le projet, c'est-à-dire d'offrir des chances égales à tous les genres. Il a été prouvé que par la formation en négociation, en communication ou en collecte et analyse de données, les femmes acquièrent des compétences transférables à d'autres situations de la vie (RMF et CCSI, 2020). Ce faisant, les avantages pour la minière québécoise peuvent être : un plus grand bassin de talents pour le recrutement, une exposition réduite aux contestations judiciaires et des avantages sur le plan de la réputation.

Pour garantir une certaine croissance économique viable à Fermont, la minière devrait également participer à développer la capacité des fournisseurs locaux et à renforcer les chaînes de valeur locales. Les achats auprès des communautés locales devraient être appuyés par des efforts stratégiques pour renforcer l'entrepreneuriat et le développement des entreprises du milieu. Cette démarche présente le potentiel de transformer l'économie locale, de renforcer les compétences et de créer des emplois en dehors du domaine minier et même après la fermeture du site. Il est question dès maintenant de gérer au sein même de la MRC de Caniapiscau, la dépendance excessive de l'économie et de l'emploi à l'égard des activités minières.

Il s'agira d'explorer les synergies avec l'agriculture, l'élevage collectif, le tourisme, la pêche et d'autres activités récréatives. Toutefois, nous avons vu que l'occupation croissante des milieux naturels par la minière peut s'ériger contre ces opportunités à maximiser, notamment en raison d'une possibilité d'acidification du lac Mogridge et des sols du bassin versant de la rivière Moisie.

Après la phase de fermeture du site minier, les risques de résurgence de la pauvreté dans le milieu à éviter sont : l'absence de plans de gestion du patrimoine culturel

(RMF et CCSI, 2020), ainsi qu'une réinstallation des communautés sur un territoire sans un programme particulier d'urbanisme anticipé puis adapté au milieu.

Conclusion

Pour prévenir les risques associés à l'entreposage des matières résiduelles en contexte minier, on peut passer par l'intermédiaire de la législation et de nouveaux essais techniques, à leur recyclage pour en faire des matériaux de construction innovants, accessibles et écologiques, soit le principe des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination). Les roches pourraient aussi être utilisées pour stabiliser des berges dans la région ou ailleurs, au cas où l'on ne disposerait pas d'autres solutions. Ces opportunités à maximiser pour l'industrie minière et l'économie circulaire, méritent d'être étudiées davantage.

En raison de leur quantité importante, pourquoi ne pas explorer pour l'avenir, de nouvelles solutions techniques et durables pour entreposer les excédents de résidus miniers dans des réservoirs artificiels au fond de l'océan où le coefficient de diffusion effectif D_e de l'oxygène serait environ 10 000 fois plus faible que dans l'air (Aubertin et al., 2002) ? Rappelons les avantages qu'offre en ce sens la Loi sur les eaux navigables canadiennes, en ce qui concerne les océans : atlantique, pacifique et arctique.

Dans notre cas, celui de la mine au lac Bloom, il est toutefois plus techniquement et financièrement concevable de procéder par *in-pit dumping*. Le Rapport technique du Dr. Emerman, réalisé pour Eau Secours, Fondation Rivières et Mining Watch Canada, met de l'avant des options de remblaiement des fosses excavées sur le site minier. Il rapporte que les fosses à ciel ouvert pourraient être complètement remplies à un coût supplémentaire minimum de 545,6 millions USD. C'est assez considérable comme coût.

En période d'exploitation, les coûts sont estimés à 621 M\$ et les coûts de fermeture à 100 M\$ (BAPE, 2021). Sur une période de 20 ans, l'entreprise prévoit des profits nets, avant taxes, de 3.7 milliards \$CD et des revenus bruts totaux de 23.7 milliards \$CD. Une perte anticipée d'environ 10 % des revenus et des profits serait ainsi absorbable selon ces projections financières (Emerman, 2020). L'option permettrait non

seulement d'éviter la destruction des lacs, mais également de réduire les risques de déversements miniers occasionnés par des bris de digues de rétention des résidus, tout en réduisant l'empreinte globale du projet (Emerman, 2020).

Comment parvenir à un meilleur équilibre des écosystèmes et à un partage équitable du développement d'aujourd'hui et de demain ? Tel est le défi que tente de relever la notion du développement durable (DD) qui s'appuie sur une vision à long terme prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement. Mais, les résultats du *Responsible Mining Index 2018* montrent que les grandes entreprises échouent souvent à partager de manière adéquate les informations au sujet de leur gestion des risques sociaux et environnementaux (RMF, 2019).

Sur un axe de 0,0 - 3,0 représentant l'échelle de notation à l'échelle des sites miniers pour évaluer les performances entrepreneuriales vis-à-vis des attentes de la société, les résultats de 2020 restent bas dans l'absolu sur 180 sites miniers répartis dans 45 pays. Parallèlement, dix indicateurs basiques ont été appliqués à l'échelle des sites miniers : 70 sites avaient un score de 0 pour la gestion des résidus ; 121 obtenaient 0 face aux réclamations des communautés ; 149 avaient 0 en ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence ; 125 n'avaient pas de plans viables pour l'après-mine. Aucune entreprise n'a procédé en faveur de l'ensemble des 17 ODD. Au Canada, pourtant, l'un des plus grands producteurs de minerai au monde, seulement 4 sites miniers ont été évalués, essentiellement ceux de charbon de l'entreprise Teck. Pour ses sites miniers de fer et de charbon présents ailleurs dans le monde, ArcelorMittal se classa en 29^e position sur les 38 entreprises évaluées (Balcazar et al., 2020). Deneault et Sacher (2012, cité dans Thomas, 2013) écrivaient qu'un tiers des sociétés minières impliquées dans des violations de droits humains, dans la destruction de l'environnement ou encore dans des activités illégales sont canadiennes.

Il est donc essentiel pour l'industrie minière d'abandonner la représentation partielle des impacts négatifs susceptibles d'entraver la réalisation de ses considérations internationales et financières à court terme. Les collectivités québécoises sont invitées à mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent. À défaut d'élaborer un solide plan d'action métropolitain ou régional en faveur des milieux humides, elles

devraient au moins consacrer dans leur planification territoriale, un axe d'intervention ayant pour objectif le renforcement de la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace. Rappelons que les citoyen-ne-s ont, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979), un droit de participation active aux prises de décisions et à l'aménagement du territoire. Le Québec est une démocratie où le discours politique devrait être accompagné d'une culture écologique et innovante dans tous les secteurs d'activités et à tous les niveaux. À l'avenir, il serait primordial d'envisager une possible réforme environnementale pour donner une voie légitime aux citoyen-ne-s afin de se prononcer par referendum sur l'acceptabilité sociale, environnementale, technique et économique des grands projets de développement à haut risque pour la nature.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aubertin, M., Bussière, B., Bernier, L., Chapuis, L., Julien, M., Belem, T., Richard Simon, R., Mbonimpa, M., Benzaazoua, M. et Li, L. (2002, juin). *La gestion des rejets miniers dans un contexte de développement durable et de protection de l'environnement*. Congrès annuel de la Société canadienne de génie civil, Montréal.
https://www.researchgate.net/publication/228708079_LA_GESTION_DES_REJETS_MINIERS_DANS_UN_CONTEXTE_DE_DEVELOPPEMENT_DURABLE_ET_DE_PROTECTION_DE_L%27ENVIRONNEMENT
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). (2021, février). *Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus stériles à la mine de fer du lac Bloom. Rapport d'enquête et d'audience publique*. Rapport n° 361. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000236732>
- Bussière, B., Demers, I., Charron, P., Bossé, B. (2017, juillet). *Analyse de risques et de vulnérabilités liés aux changements climatiques pour le secteur minier québécois*. Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
<https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/analyse-changements-climatiques-secteur-minier.pdf>
- Desmarchais, P.-O. (2005, juin). *Les attestations d'assainissement au Québec : des ententes avantageuses pour les industries ou l'environnement ?* [mémoire de maîtrise, McGill University]. eScholarship.
<https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/qj72p770d?locale=en>
- Éditeur officiel du Québec. (2020, septembre). *Loi sur la Qualité de l'environnement*.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%203>
- Éditeur officiel du Québec. (2020, septembre). *Règlement sur les matières dangereuses*.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2032>
- Éditeur officiel du Québec. (2020, 31 octobre) *Loi sur les mines du Québec*.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M-13.1>
- Emerman, H. S. (2020, novembre). *Éviter la destruction des lacs pour y déverser des résidus miniers. options de remblaiement des fosses excavées à la mine lac bloom (Champion Iron), Québec, Canada*. Rapport Technique réalisé pour Eau Secour et miningWatch Canada.
<https://fondationrivers.org/wp-content/uploads/2020/11/Dr.-Emerman-MalachConsulting-BAPE-Lac-Bloom-BasseResolution.pdf>
- Fontaine, N., Ghislain, B., Noreau, D. (2018, 18 septembre). *Guide La prise de décision en urbanisme*. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/intervention/industrie/>
- Guérol, F. (1992). *L'acidification des cours d'eau : impact sur les peuplements de macroinvertébrés benthiques : application au massif Vosgien*. Université Paul Verlaine. <https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01776008>
- Hébert, S. (1996, décembre). *Développement d'un indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau pour les rivières du Québec*. Direction des écosystèmes aquatiques. Ministère de l'Environnement et de la Faune.
https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/rivieres/indice/igbp.pdf
- Kramer, K. et Dr., Ware, J. (2020). *Counting the cost 2020 : A year of climate breakdown*. Christian Aid.
<https://www.christianaid.org.uk/sites/default/files/2020-12/Counting%20the%20cost%202020.pdf>
- La Convention de Ramsar. (2002, 18 au 26 novembre). *Orientations pour identifier et inscrire des tourbières, des prairies humides, des mangroves et des récifs coralliens sur la Liste des zones humides d'importance internationale*. 8e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides. Valence, Espagne.
<https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/guide/guide-under-rep-f.pdf>
- Laggoun-Défarge F. et Muller F. (2008). *Les tourbières et leur rôle de stockage de carbone face aux changements climatiques*. *Zones Humides Info*, p. 22-24.
<https://hal-insu.archives-ouvertes.fr/insu-00321655>

- Maennling, N. et Toledano, P. (2018). *The Renewable Power of the Mine : Accelerating Renewable Energy Integration*. Columbia Center on Sustainable Investment.
http://www.bmz.de/rue/includes/downloads/CCSI_2018_-_The_Renewable_Power_of_The_Mine_mr.pdf
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. (2012, mars). *Directive 019 sur l'industrie minière*.
https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_ind/directive019/directive019.pdf
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. (2018, août). *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/reglement-compensation-mhh.htm>
- Ministre de la Justice. (1985). *Loi sur les eaux navigables canadiennes*. <https://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-22/TexteComple.html>
- Ministre de la Justice. (1985) *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*.
<https://lois-laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-222/TexteComple.html>
- Moisan, J. et Pelletier, L. (2014). *Réponses des macroinvertébrés benthiques à la contamination métallique – Site minier de Notre-Dame-de-Montauban*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements, et Direction du suivi de l'état de l'environnement.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/publications/2014/ENV20140731.htm>
- Le Goff, F. et Bonnomet, V. (2004, mars). *Devenir et comportement des métaux dans l'eau : biodisponibilité et modèles BLM*. Ineris.
https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/03_0693_Rapp_Technique_bio_disp_ecot.pdf
- Pearson, F. (2020, 17 novembre). AME-6045 : Cadre institutionnel québécois de l'aménagement. L'organisation territoriale municipale au nord du 49^e parallèle.
- Poulin, M., Pellerin, S., Cimon-Morin, J., Lavallée, S., Courchesne, G. et Tendland Youri. (2016, 30 mai). Inefficacy of wetland legislation for conserving Quebec wetlands as revealed by mapping of recent disturbances. *Wetlands Ecology and Management*, 24(6), 651–665.
<https://doi.org/10.1007/s11273-016-9494-y>
- Proulx, M.-U. (2011). Les modèles explicatifs du développement territorial. Dans Proulx, Marc-Urbain, *Territoires et Développement. La richesse du Québec* (p. 271–295). Presses de l'Université du Québec.
<https://www.puq.ca/catalogue/themes/territoires-developpement-1914.html>
- Responsible Mining Foundation (RMF) et Columbia Center on Sustainable Investment (CCSI). (2020, septembre). *Activités minières et ODD : État des lieux de la situation en 2020*.
https://www.responsibleminingfoundation.org/app/uploads/RMF_CCSI_Mining_and_SDGs_FR_Sep_t2020.pdf
- Responsible Mining Foundation (RMF). (2020). *Responsible Mining Index Report 2020*.
<https://www.responsibleminingfoundation.org/fr/>
- Responsible Mining Foundation (RMF). (2019, février). *Tailings Management : learnings and good practice*. <https://www.responsibleminingfoundation.org/app/uploads/2019/02/ENG-RMF-Research-Insight-on-Tailings-Dam-Failures.pdf>
- Thomas F. (2013, juin). Exploitation minière au sud : enjeux et conflits, *Alternatives Sud*, 20.
<https://www.cetri.be/Exploitation-mini%C3%A8re-au-Sud-enjeux>
- Shields, A. (2020, 23 juillet). Des lacs sacrifiés pour stocker des résidus miniers. *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/582906/des-lacs-sacrifies-pour-stocker-des-residus-miniers>
- Shields, A. (2020, 13 août). Toujours pas de BAPE en vue à la mine du lac Bloom. *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/584045/environnement-toujours-pas-de-bape-en-vue-a-la-mine-du-lac-bloom>
- Shields, A. (2020, 21 octobre). La destruction de lacs permise au Québec pour stocker des résidus miniers. *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/588201/la-destruction-de-lacs-permise-au-quebec-pour-stocker-des-residus-miniers>

- Vallières, M. (2020, 12 novembre). La société minière Champion Iron double son financement d'expansion. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2020-11-12/cote-nord/la-societe-mini-ere-champion-iron-double-son-financement-d-expansion.php>
- Vindimian, E. et Garric, J. (1993). *Bio-essais et bioindicateurs de toxicité dans le milieu naturel*. Étude Inter-Agences n°17. https://side.developpement-durable.gouv.fr/BFRC/doc/SYRACUSE/29342/etude-inter-agences-n-17-bio-essais-et-bio-indicateurs-de-toxicite-dans-le-milieu-naturel?_lg=fr-FR
- Wren C.H., MacCrimmon, R. F., Frank, R. et Suda, P. (1980). *Total and methyl mercury levels in wild mammals from the precambrian shield area of South-Central Ontario, Canada*. Bull. Environ. Contam. Toxicol., 25, 100-105. <https://doi.org/10.1007/BF01985495>.
- WSP. (2020, juin). *Mine de fer du lac bloom : Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers*. Rapport produit pour Minerai de fer Québec.
<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-011/3211-16-011-31.pdf>

De la métaphysique à la question philosophique de l'animal: avec Heidegger et Derrida

Mario Ionuț Maroșan

Doctorant en philosophie politique à la Faculté de philosophie de l'Université Laval

RÉSUMÉ | *Abstract*

Dans l'histoire de la tradition philosophique occidentale, la question de l'animal est, dans un certain sens, centrale: c'est par les flancs qu'elle émerge constamment au cœur de la grande réflexion sur les frontières de l'« humanité ». Ainsi, contrairement à une opinion répandue, la question philosophique de l'animal n'est surtout pas secondaire, mais plutôt une des épreuves ouvrant peut-être sur la plus constante et tenace épine dans l'histoire des idées – et des interrogations. Or, si Martin Heidegger est celui qui a remis la question philosophique de l'animal au centre de la réflexion, Jacques Derrida est peut-être celui qui a fait apparaître la fragilité et les fissures dans la grande construction de la tradition philosophique occidentale autour de l'opposition traditionnelle entre l'humain et l'animal. La déconstruction derridienne va alors ouvrir la voie à une pluralité de penseurs et à une variété d'interprétations qui vont directement s'insérer dans ces fentes qui ont fragilisé la structure même de l'édifice. Néanmoins, c'est à partir des textes de Heidegger que Derrida va opérer un renversement de la question. Tout compte fait, aux yeux de Derrida, c'est toute la tradition philosophique occidentale, en un certain sens, qui persévère à effacer toute trace de l'animal: un oubli de l'animal soigneusement orchestré. Dans ces conditions, en développant une distinction entre *spectateur-rice* et *auditeur-rice*, notre réflexion déplie la question de l'animal de manière à démontrer que c'est précisément en tant qu'auditeur-rice, celui qui tend son oreille, non en tant que spectateur-rice, qu'il faut se positionner devant l'animal afin de ne pas demeurer insensible à son appel: pour supprimer cette surdité, pour écouter attentivement l'animal qui s'efforce de communiquer avec nous. Ouvrons-nous à l'animal qui tente d'établir un dialogue avec nous: écoutons-le, enfin.

Mots-clés : animalité, humanité, métaphysique, Martin Heidegger, Jacques Derrida, spectateur-rice, auditeur-rice, esthétique, pratique, violence, politique.

In the history of the Western philosophical tradition, the question of the animal is, in a certain sense, central: it is by the flanks that it constantly emerges at the heart of the great reflection on the boundaries of "humanity". Thus, contrary to a widespread opinion, the philosophical question of the animal is not secondary, but rather perhaps one of the most constant and tenacious thorn in the history of ideas - and of interrogations. Now, if Martin Heidegger has put the philosophical question of the animal back at the center of reflection, Jacques Derrida is perhaps the one who made visible the fragility and the cracks in the great construction of the Western philosophical tradition around the traditional opposition between the human and the animal. The Derridean deconstruction will then open the way to a plurality of thinkers and to a variety of interpretations that will directly insert themselves into these cracks that have weakened

the very structure of the edifice. Nevertheless, it is from the texts of Heidegger that Derrida operates a reversal of the question. In Derrida's eyes, it is the whole Western philosophical tradition, in a certain sense, that perseveres in erasing any trace of the animal : a carefully orchestrated oblivion of the animal. In these conditions, by developing a distinction between spectator and listener, our reflection unfolds the question of the animal in such a way as to demonstrate that it is precisely as a listener, the one who stretches his or her ear, not as a spectator, that we must position ourselves before the animal in order not to remain insensitive to its call: to remove this deafness, to listen attentively to the animal that tries to communicate with us. Let us open ourselves to the animal that tries to establish a dialogue with us: let us listen to it, finally.

Keywords : *animality, humanity, metaphysics, Martin Heidegger, Jacques Derrida, spectator, listener, aesthetic, practice, violence, politics.*

De la métaphysique à la question philosophique de l'animal: avec Heidegger et Derrida

Les yeux de l'animal nous parlent un grand langage [...].
Je regarde parfois ma chatte au fond des yeux. [...] Il est
incontestable que le regard de cette chatte, allumé au
contact du mien, me demandait d'abord: "Est-il possible
que tu t'adresses à moi? [...] Est-ce que j'existe?"
(Buber, 1969 [1923], p. 142-143)

Introduction: de « l'animal » à « l'animot »

Une des voies les plus prometteuses afin de réfléchir simultanément les grands enjeux sociaux et environnementaux s'avère être celle de la question de l'animal. Or, dans l'histoire de la tradition philosophique occidentale, cette question est, dans un certain sens, centrale : c'est par les flancs qu'elle émerge constamment au cœur de la grande réflexion sur les frontières de l'« humanité ». Ainsi, contrairement à une opinion répandue, la question philosophique de l'animal n'est surtout pas secondaire, mais plutôt une des épreuves ouvrant peut-être sur la plus constante et tenace épine dans l'histoire des idées – et des interrogations. Une sorte d'*épine dorsale* qui renvoie aussi à ce qui est de l'ordre d'une *colonne vertébrale*, exprimant par là sa position centrale. Ce n'est pas anodin si au cœur même de la tradition philosophique l'humain est défini comme *ζῷον λόγον*

ἄλογον (*zōon logon ekhon*, animal doué de parole) (Aristote, *Politiques*, I, 2, 1253a9-10) – et ζῷον πολιτικόν (*zōon politikon*, animal politique) (Aristote, *Politiques*, I, 2, 1252a24-1253a3)¹ – dans la philosophie grecque et *animal rationale*, par les Latins²: ainsi il est *comme* un « animal »³. Cependant, la privation⁴ est du côté de l'animal, alors que l'humain, lui, est doué de raison. C'est alors que nos chemins bifurquent, sans jamais pouvoir réellement se séparer : il n'est pas faux d'affirmer, à la manière du philosophe Martin Buber, que je deviens *Je* au regard du *Tu* (1969)⁵, et rien n'empêche fondamentalement qu'autrui soit *mon* chien, par exemple – bien qu'il ne m'appartienne jamais. Cependant, en persévérant sur la voie de l'opposition entre l'humain et le genre animal – physiquement, mais surtout *métaphysiquement*, du moment qu'on vise à faire disparaître toute trace d'animalité chez l'humain –, la tradition philosophique aboutit à une définition négative⁶ de l'animal. Autrement dit, l'animal est défini comme ce qui est *privé* d'une liste impressionnante de traits⁷ que nous avons attribués seulement à l'humain, c'est-à-dire « parole, raison, expérience de mort, deuil, culture, institution, technique, vêtement, mensonge, feinte de feinte, effacement de la trace, don, rire, pleur, respect, etc. », et alors « la plus puissante tradition philosophique dans laquelle nous vivons a refusé *tout cela* à l'animal », souligne Derrida (2006, p. 185).

Dans le même ordre d'idées, Marie-Louise Mallet note :

[L]e « logocentrisme » philosophique, inséparable d'une position de maîtrise, est d'abord « une thèse sur l'animal, sur l'animal privé de *logos*, privé du *pouvoir-avoir* le *logos*: thèse, position ou présupposition qui se maintient d'Aristote à Heidegger, de Descartes à Kant, Lévinas et Lacan », écrit-il [Derrida] encore. La violence faite à l'animal commence d'ailleurs, dit-il, avec ce pseudo-concept, « l'animal », ce mot employé au singulier, comme si tous les animaux, du ver de terre au chimpanzé, constituaient un ensemble homogène auquel s'opposerait, radicalement, « l'homme ». Et comme une réponse à cette première

¹ Cela étant dit, le terme « *zōon politikon* » a été utilisé pour la première fois dans le *Phédon* de Platon. « In this dialogue, Socrates claims that the souls of moderate and just men will reincarnate in a "political and gentle species (*politikon kai êmeron genos*)" like bees, wasps, and ants, or once more in the human species (82b) »: (Knoll, 2017, n1).

² Respectivement l'animal doué de parole, l'animal politique et l'animal doué de raison.

³ On pourrait donc affirmer qu'il n'est pas simplement « comme » un « animal », mais qu'il est un « animal », dans un certain sens.

⁴ Toutefois, l'animal est moins privé (de parole ou de raison) que l'humain en est doué: remarquons que les définitions classiques citées procèdent non pas par la négative, mais par la positive, insistant sur ce que l'humain *possède* et non pas sur ce que l'animal *ne possède pas*.

⁵ On retrouve ce rapport à autrui – rapport par lequel le moi se réalise – dans l'œuvre de Martin Buber, philosophe juif d'origine allemande: « je m'accomplis au contact du *Tu*, je deviens *Je* en disant *Tu* [, et c'est pourquoi] toute vie véritable est rencontre » (1969, p. 30).

⁶ Reste que l'animal en tant que tel n'est pas défini chez Aristote par la négative, c'est-à-dire par la privation de raison. C'est plutôt à titre comparatif (pour définir l'être humain par sa différence spécifique) que la définition *zōon logon ekhon* advient.

⁷ Les animaux, toutefois, font l'expérience de différents sentiments: certains traits ne sont donc pas exclusifs à l'humain. À ce sujet, les réflexions de Frans de Waal jettent un important éclairage (2018). Or, Aristote, déjà, met en évidence l'expérience de ces sentiments et passions chez les animaux: de plus, le Stagirite reconnaît même le fait qu'il y a dans le langage animal du significatif et de l'intentionnalité (Labarrière, 1993, p. 247-260).

violence, il invente cet autre mot, « l'animot » qui, prononcé, fait entendre le pluriel, « animaux », dans le singulier, et rappelle l'extrême diversité des animaux que « l'animal » efface; « animot » qui, écrit, fait voir que ce mot, « l'animal » n'est précisément qu'un « mot » (Derrida, 2006, p. 10-11 [préface de Mallet], p. 48).

C'est comme si chaque fois que Derrida utilise cette expression, à l'écrit comme à l'oral, il souhaite nous *électrocuter* dans un certain sens, car, bien que nous sommes condamnés à utiliser ce grand mot trompeur, « l'animal », il ne faut cependant pas sombrer dans un profond sommeil dogmatique en négligeant la diversité animale.

Ce que Derrida nous propose, jusqu'à un certain degré, c'est une réponse violente à la violence même. Il faut tordre le langage de l'humain et les mots qui l'édifient : ces mots qui sont avant tout des symboles de la puissance (Adorno et Horkheimer, 1974, p. 22)⁸ que l'humain exerce sans scrupules sur le *tout de la vie*, puisque c'est précisément au moyen du mot que l'humain délivre les choses de la voie du *non-être* afin de les reconduire dans le royaume de l'*être* (de ce qui à présent *est* et *peut être*) tout en les condamnant forcément au *non-être* (du moment que *tout ce qui est ne sera plus un jour*, par définition). L'enjeu de la déconstruction derridienne de la tradition philosophique occidentale – lorsque Derrida force le langage et déforme le mot « animal » pour le convertir en « animot » – se déploie sur au moins deux plans. D'une part, c'est la violence – violences multiples – faite à l'animal qui est mise en valeur, mais cela ne s'arrête pas là. Car en attaquant la structure même, la grammaire de la violence, Derrida réussit, d'une autre part, à aller par-delà la simple restitution des qualités dont les animaux sont privés. Autrement dit, en ouvrant de nouvelles brèches dans l'ensemble théorique qui semblait pourtant si bien se tenir, en « multipliant patiemment les différences, [la déconstruction] fait apparaître la fragilité, la porosité de ces frontières supposées du « propre » sur lesquelles on a cru si longtemps pouvoir fonder l'opposition traditionnelle de « l'homme » à « l'animal » » (Derrida, 2006, p. 11 [préface de Mallet]). C'est alors que le grand château de cartes s'effondre : de toute manière, il était érigé sur des fondations oscillantes depuis le début.

Mais l'effondrement est double, au moins : d'un côté, les assises d'une « animalité » de l'animal, compressant et écrasant le pluriel dans le singulier, sont sérieusement remises en doute; alors que de l'autre côté, c'est en un certain sens

⁸ « Le pouvoir et la connaissance sont des synonymes » (Adorno et Horkheimer, 1974, p. 22). Les différentes remarques de Michel Foucault sur la connaissance vont dans le même sens

« l'humanité » même de l'humain – en tant que conception qui s'est forgée par opposition à un référent négatif qui dès lors, ne tient plus vraiment debout – qui est ébranlée et secouée. Il n'est plus *sérieusement* possible, ou du moins acceptable pour toute argumentation qui se veut philosophiquement rigoureuse, de tracer une frontière à ligne pleine et continue entre l'animal et l'humain : la frontière explose et la ligne devient mince et pointillée. Derrida insiste :

[i]l ne s'agit pas seulement de demander si on a le droit de refuser tel ou tel pouvoir à l'animal [...], il s'agit aussi de se demander si ce qui s'appelle l'homme a le droit d'attribuer en toute rigueur à l'homme, de s'attribuer, donc, ce qu'il refuse à l'animal, et s'il en a jamais le concept *pur, rigoureux, indivisible*, en tant que tel (Derrida, 2006, p. 185-186).

Première partie: Heidegger et la thèse de l'animal « pauvre en monde »

C'est au cours de Martin Heidegger, intitulé « Les concepts fondamentaux de la métaphysique: monde-finitude-solitude »⁹, qu'on peut sans doute attribuer le fait d'avoir remis la question philosophique de l'animal au centre de la réflexion (Grondin, 2007, p. 31)¹⁰.

Dans le cours de Heidegger, « trois questions furent posées dans l'ordre suivant :

1. Qu'est-ce que le monde ? 2. Qu'est-ce que la finitude ? 3. Qu'est-ce que l'esseulement ? » (1992, p. 257-258) :

[L]es trois questions remontent donc elles-mêmes, quant à leur origine, à la question portant sur l'essence du temps. Or, la question portant sur l'essence du temps est l'origine de toutes les questions de la métaphysique et de leur possible déploiement. Toutefois, la question de savoir si la problématique de la métaphysique doit, en tout temps, nécessairement être développée à partir de l'être-temporel du *Dasein*, c'est là une question qui ne peut être tranchée objectivement, pour toute l'histoire universelle en quelque sorte. Il faut que reste ouverte la possibilité d'une autre nécessité de fondation de la métaphysique. Mais cette possibilité n'est pas une possibilité vide, logiquement formelle: le possible de cette possibilité dépend seulement de la destinée humaine (Heidegger, 1992, p. 257-258).

⁹ Cours qui fut professé, au rythme de quatre heures par semaine, à l'Université de Fribourg-en-Brisgau durant le semestre d'hiver 1929-1930 – publié à titre posthume en 1983 comme tome 29/30 de la « Gesamtausgabe » (Heidegger, 1992 [1983], [Note préliminaire du traducteur, Daniel Panis]).

¹⁰ « Sans doute est-ce la publication en 1992 du cours maintenant classique donné par Heidegger en 1929-1930, *Les concepts fondamentaux de la métaphysique: monde-finitude-solitude*, qui a remis la question philosophique de l'animal à l'avant-plan. Il faut lui en savoir gré, mais aussi de l'avoir fait dans le cadre d'un cours consacré aux grandes notions de la métaphysique, cette école de pensée que Heidegger, en 1929, ne cherchait pas encore à dépasser, mais à accomplir et à penser de manière plus radicale encore. L'épouvantail de la métaphysique n'existait pas encore, mais l'auteur d'*Être et temps* n'en posait que des questions plus essentielles » (Grondin, 2007, p. 31).

Dans ce contexte, c'est précisément à partir de la première question « qu'est-ce que le monde ? », que Heidegger introduit « *différents chemins* » pour la dérouler (1992, p. 276) :

1. [L]'examen historiographique de l'histoire du concept de monde, 2. [L]e développement du concept de monde à partir de ce que nous entendons quotidiennement par « monde ».
- Comme troisième chemin, nous choisissons l'*examen comparatif*. Nous fixons ses points d'ancrage en trois thèses: 1. La pierre est sans monde. 2. L'animal est pauvre en monde. 3. L'homme est configurateur de monde (Heidegger, 1992, p. 276).

À partir de là, c'est au moyen de l'examen comparatif, c'est-à-dire du troisième chemin, que Heidegger déplie la question « qu'est-ce que le monde ? ». Il amorce alors cet examen comparatif à partir de la thèse du milieu: l'animal est pauvre en monde¹¹. À cet effet, il souligne :

Nous commençons la caractérisation comparative *en partant du milieu*, avec la question de savoir ce que signifie: *l'animal est pauvre en monde*. De cette manière [note Heidegger], nous portons pour ainsi dire constamment le regard de deux côtés: vers l'absence de monde propre à la pierre et vers la configuration de monde propre à l'homme. Et à partir de ceux-ci, nous jetons le regard sur l'animal et sa pauvreté en monde (Heidegger, 1992, p. 278).

Nous voilà à présent introduits dans le contexte à partir duquel Heidegger pose la question de l'animal: interrogation qui est posée de manière tout à fait *centrale*, du moins dans le sens de sa position médiane entre celle de la pierre et de l'humain.

Cela étant posé, penchons-nous brièvement sur la manière dont Heidegger déplie la question philosophique de l'animal. Pourquoi ? Parce que la thèse de « l'animal pauvre en monde » porte en elle une part significative d'énigme et d'obscurité. Or, bien que la richesse du propos heideggérien favorise le déploiement d'interprétations à couches multiples, il reste qu'au moins une partie de l'obscurité qui colle toujours aujourd'hui à cette thèse peut, semble-t-il, être désamorcée et corrigée. Soit en portant une attention particulière à l'argument même – surtout que la plupart du temps la thèse heideggérienne de « l'animal pauvre en monde » est arrachée à son contexte et quelque peu mutilée. Un tel effort de (re)contextualisation ne peut que favoriser une meilleure compréhension des subtilités de l'argumentation de Heidegger : rappelons que ce dernier œuvre à la construction d'un chemin de la pensée, bifurquant par-ci par-là, ce qui peut éventuellement étourdir et égarer le lecteur.

¹¹ Chapitre 3 de la deuxième partie « L'interrogation effective des questions métaphysiques qui sont à développer à partir de la tonalité fondamentale d'ennui profond. La question: qu'est-ce que le monde ? ».

D'abord, il faut savoir que Heidegger interroge de manière critique le jugement porté au sein du règne animal lui-même : à ce titre, il rappelle que nous sommes habitués « à parler d'animaux supérieurs et d'animaux inférieurs », mais c'est pourtant selon lui « une erreur fondamentale de penser que les amibes et les infusoires seraient des animaux plus imparfaits que les éléphants et les singes » (Heidegger, 1992, p. 290). Pourquoi ? Car, insiste Heidegger, « [c]haque animal, et chaque espèce animale, sont comme tels aussi parfaits que les autres » (1992, p. 290) : dans ces conditions, il est clair que « parler de pauvreté en monde et de configuration de monde, cela n'est pas à prendre tout d'abord dans le sens d'un ordre des valeurs » (Heidegger, 1992, p. 290). La distinction se situe plutôt sur un autre plan.

Ensuite, un passage clef de l'argumentation heideggérienne ouvre précisément sur la manière dont il faut entendre le concept spécifique de « pauvreté », surtout dans son rapport avec le phénomène du monde. « Ce qui est pauvre », rappelle Heidegger, « n'est nullement ce qui est simplement « moins », ce qui est simplement « moindre » comparé au « plus » et au « plus grand » » (1992, p. 290) : autrement dit, « [ê]tre pauvre ne signifie pas simplement : ne rien posséder, ni posséder peu, ni posséder moins que les autres », puisque « [ê]tre pauvre signifie : *être privé* » (Heidegger, 1992, p. 290). Ce qu'il faut donc entendre derrière le concept de pauvreté, c'est l'élément de privation.

Aussi, cette privation peut prendre différentes formes, en ce sens que le fait d'être privé est possible de plus d'une manière :

[D]ans la perspective du *comment* le pauvre est privé et se comporte dans la privation, du *comment* il se situe à son égard, du *comment* il la prend, [c'est-à-dire] dans la perspective de *ce dont* il est privé et surtout du *comment*, à savoir du *comment* il se sent dans cette affaire – *se sentir* pauvre (« *nämlich wie ihm dabei zu Mute ist* – Ar-mut ») (Heidegger, 1992, p. 290).

Toutefois, rappelle Heidegger, force est d'admettre que « nous employons et nous entendons rarement « pauvreté » dans ce sens propre, lié à la pauvreté de l'être humain » (1992, p. 290-291). Autrement dit, nous :

[...] l'employons davantage dans la signification élargie et usée de « misérable » – le cours d'une rivière qui est pauvre en eau. Mais même ici, il n'y a pas un simple moins comparé à un plus en d'autres temps. Même ici, « pauvre » signifie : ce qui présente un manque, ce qui n'est pas suffisant (Heidegger, 1992, p. 290-291).

Être pauvre en quelque chose renvoie aussi vers un certain défaut. Il faut comprendre cela comme une absence, dans le sens d'une non-présence et d'une privation de ce qui

devrait pourtant être là, de ces choses qui d'ordinaire ne devraient justement pas se dérober.

Enfin, Heidegger insiste sur une distinction centrale : c'est-à-dire entre une certaine signification usée de « pauvre » et le fait d'être pauvre comme manière de « se sentir être » (1992, p. 291)¹². Cela est d'autant plus important du moment que le fait d'être pauvre dépasse, note Heidegger, le simple attribut. Dans un certain sens, c'est la façon même dont l'humain se présente, se tient et s'exhibe. Dans ces circonstances, on peut affirmer, suivant Heidegger, que cette « *façon proprement dite d'être pauvre*, au sens de l'existence humaine, est bien aussi une privation, et elle doit l'être nécessairement » (1992, p. 291). En revanche, « elle doit l'être de telle sorte que soit puisée dans la privation une force singulière de vue transparente et de liberté intérieure pour le *Dasein* » (Heidegger, 1992, p. 291), car, être pauvre ici, c'est-à-dire dans le sens de se sentir pauvre, n'est pas, rappelle Heidegger, « une simple indifférence à l'égard de la possession », mais c'est « au contraire et précisément cet « avoir » insigne, comme si nous n'avions pas » (1992, p. 291). Ce concept de pauvreté, en tant que concept usé et comme substantif, renvoie simultanément vers les deux significations (Heidegger, 1992, p. 291)¹³. Comment entendre alors – et dans quel sens – la *pauvreté en monde* de l'animal? Heidegger répond : « Nous ne pouvons trancher cette question par une élucidation verbeuse, mais seulement à partir d'un regard porté sur l'animalité elle-même » (1992, p. 291). C'est donc à partir de ce regard posé sur l'animalité que nous pouvons également penser le vivant, et surtout, pour ainsi dire, constamment regarder des deux côtés : vers la pierre et vers l'humain. L'animal est *central*.

Deuxième partie : Derrida et la question politique de l'animal

La question de l'animal permet à Heidegger d'effectuer un retour à la grande question philosophique, celle de l'humain et de la spécificité de son *être-au-monde*.

¹² Heidegger ajoute: « [c]ela, il faudrait que nous l'exprimions par l'expression « *se sentir pauvre* », comme on dit « *se sentir plein d'humilité* », « *se sentir triste* » » (1992, p. 291).

¹³ Heidegger note: « Donc, il vise aussi la pauvreté en eau de la rivière, même si cette dernière ne peut, comme telle, se sentir privée d'une quelconque façon » (*ibid.*).

Finalement, l'humain, dans la conception heideggérienne, se distingue fondamentalement de l'animal « par ce propre tout à fait unique dans l'univers », soulignera Jean Grondin (2007, p. 32). L'humain comprend l'être, alors que l'animal ne peut s'arracher de l'étant. Autrement dit, alors que l'humain bénéficie d'un certain accès privilégié, tout le genre animal y est privé. Une précision mérite ici toutefois d'être apportée : cela « ne veut pas dire que l'homme pense constamment à l'être ou qu'il élabore des ontologies », car sinon la grande majorité des hommes et des femmes se verraient privées de l'« humanité » et que seule une poignée pourrait bénéficier de ce titre, les philosophes (Grondin, 2007, p. 32). En revanche, on peut attirer l'attention, suivant Grondin, sur le fait que cet accès privilégié de l'humain « signifie plutôt que l'homme n'est pas immédiatement englouti par l'étant qui l'encercle et qu'il peut configurer son monde » (2007, p. 32). Mais l'humain, en tant que *weltbildend*, configure son monde non pas de manière illimitée, mais plutôt dans les limites mêmes de sa finitude.

Ainsi, si Heidegger est celui qui a remis la question philosophique de l'animal au centre de la réflexion, Derrida est peut-être celui qui a fait apparaître la fragilité et les fissures dans la grande construction de la tradition philosophique occidentale autour de l'opposition traditionnelle entre l'humain et l'animal. La déconstruction derridienne va alors ouvrir la voie à une pluralité de penseurs et à une variété d'interprétations qui vont directement s'insérer dans ces fentes qui ont fragilisé la structure même de l'édifice. Néanmoins, c'est à partir des textes de Heidegger que Derrida va opérer un renversement de la question. Pourquoi ? Parce que, d'une part, le texte de Heidegger a fasciné Derrida, à juste titre, – fascination qui renvoie aussi vers *ce qui trouble* – et, de l'autre, car Derrida va souligner qu'il y a chez Heidegger des traces non négligeables d'un cartésianisme qui dépasse le registre de la trace. Ce qui amène Derrida à souligner cela, c'est précisément le fait « que, tout en prétendant œuvrer à une destruction de l'histoire de l'ontologie, Heidegger semble ici faire sienne l'idée d'un propre de l'humain qui le distinguerait de l'animal, d'emblée caractérisé par sa « pauvreté » », et on peut dire que ce regard que Heidegger semble jeter de haut sur l'animal trouble Derrida (Grondin, 2007, p. 33). Surtout, il y a quelque chose de paradoxal dans ce mouvement de la pensée heideggérienne : Heidegger, dans son ontologie du *Dasein*, n'avait dans la mire nul autre que Descartes et sa philosophie. Aux yeux de Derrida, force est de constater :

[qu'au] moment même où il [Heidegger] s'avance ici, en direction d'une nouvelle question, d'un nouveau questionnement sur le monde et sur l'animal, où il prétend déconstruire toute la tradition métaphysique, notamment celle de la subjectivité, de la subjectivité cartésienne, etc., le geste de Heidegger reste, malgré tout, quant à l'animal, profondément cartésien (Derrida, 2006, p. 201).

De plus, il est pertinent d'attirer l'attention sur le fait que Derrida ne se contente pas d'identifier cette attitude cartésienne uniquement chez Heidegger : elle se retrouve aussi chez différents grands philosophes et penseur-eure-s. À ce titre, Grondin note :

Cette attitude cartésienne, Derrida la retrouve, non sans raison, tout au long de la tradition philosophique et jusque dans le « Tu ne tueras point » de Lévinas, qui vaut pour le prochain humain, mais non pour l'animal. Derrida n'a pas tort de penser que cette exclusion apparaît particulièrement surprenante dans le cas de Lévinas : « Car une pensée de l'autre, de l'infiniment autre qui me regarde, devrait au contraire privilégier la question et la demande de l'animal. » Derrida rappelle qu'il n'en est rien (Derrida, 2006, p. 156, cité par Grondin, 2007, p. 33).

Sous cet ordre d'idées, c'est toute la tradition philosophique occidentale, en un certain sens, qui persévère selon Derrida à effacer toute trace de l'animal : *un oubli de l'animal* soigneusement orchestré. Rappelons que Derrida, en tant que penseur de la différence, s'oppose à la tradition philosophique *théorique*.

Ainsi, on peut dire que la tradition philosophique théorique renvoie vers la trajectoire d'une pensée identifiante, reposant sur l'exercice théorique. À cet égard, il faut revenir à l'étymologie du mot « théorie » : du grec ancien *θεωρία* (*theōría*), renvoyant vers l'action de voir, l'observation et la contemplation, qui est aussi dérivé de *θεωρός* (*theōrós*, spectateur), qui relève surtout de la position de spectateur-rice, mais aussi de ce qui est vu et ultimement, qui se rapporte alors à tout ce qui entoure le temps du spectacle. Dans ces conditions, tout effort théorique passe par la visualisation et la contemplation, qui renvoie précisément vers le fait d'ouvrir l'œil afin de capter la vérité. Néanmoins, aujourd'hui, le triomphe de cette approche est tel que dans l'imaginaire collectif philosophie et théorie sont la plupart du temps confondues. Cela explique sûrement le sentiment de pléonasme qu'il est possible d'éprouver à la lecture du concept de « philosophie théorique ». Pourtant, force est aussi d'admettre que la philosophie peut (heureusement) être autre que théorique. Cela étant dit, la conception théorique de la philosophie est caractérisée par ses racines proprement grecques (Socrate, Platon et Aristote). C'est à partir de ces racines interprétées différemment que Descartes, notamment, articule sa contribution : contribution qui néanmoins demeure de l'ordre de

la théorie, sans oublier un penseur contemporain comme John Rawls qui s'inscrit aussi dans le même fil conducteur. Bien qu'une exploration exhaustive des traits précis qui différencient ces penseurs nous éloignerait trop de notre argumentation, il convient cependant d'attirer l'attention sur ce qu'ils semblent justement partager : à savoir un véritable effort théorique et l'accent sur l'*Un*. Nous y reviendrons.

Or, qu'est-ce qu'on entend fondamentalement par le concept de philosophie théorique ? Au plus profond, toutes les différentes vagues de théories partagent un dénominateur commun : que la philosophie consiste en un raisonnement théorique, une réflexion qui s'oriente autour d'une vision unifiée de la vérité. Métaphysiquement parlant, l'approche théorique est donc *moniste*, c'est-à-dire qu'elle affirme l'unité des parties, et ce, même s'il peut être de temps en temps difficile pour l'individu d'arriver à ce constat, reste que l'idéal mérite d'être pourchassé.

Une alternative à la philosophie théorique existe et elle est de nature *athéorique* : c'est la philosophie de la différence. Elle s'inscrit dans ce qu'on peut identifier comme une nécessité d'aller vers le non identique. Ainsi, on peut dire que la raison d'être de l'approche athéorique est la fidélité à la différence, ce qui exige la subversion de la théorie. Concernant les racines, cette approche est peut-être davantage liée à la pensée juive (rabbinique) que grecque (Blattberg, 2009, p. 237-243; Maroşan, 2019).

Derrida est un penseur de la différence, *figure par excellence*. À cet effet, on remarque le fait que la plupart du temps, les penseur-eure-s de la différence comme Derrida vont défendre l'argument selon lequel la théorie renferme une violence totalisante qui empêche l'autre d'exister comme différent. Ce n'est pas anodin si la question de l'animal a une place bien particulière, puisque c'est avant tout l'animal que la tradition philosophique occidentale a cherché à étouffer. De plus, la contribution nietzschéenne est ici fondamentale, car elle est le point de départ du renversement de la pensée théorique platonicienne. C'est pourquoi on retrouve un philosophe comme Derrida qui vise une trajectoire négative, voire (anti)dialectique, comme une alternative aux ambitions constamment oculaires de la théorie : rejetant le monisme en faveur d'une unité paradoxale de pluralités afin de faire de la place à la différence irréductible de l'autre, qui, selon Derrida et les penseur-eure-s de la différence, est supprimée par la théorie. On peut donc conclure que cette approche philosophique n'est ni moniste ni pluraliste,

mais plutôt paradoxalement *pluramoniste*, soit une étonnante affirmation de l'unité plurielle (Blattberg, 2009; Maroşan, 2019)¹⁴; une unité qui est plus compliquée que celle des monistes, car elle incarne un tout fragmenté.

La manière dont Derrida pose la question philosophique de l'animal participe justement d'un rejet frontal de la tradition moniste afin de faire de la place à la différence irréductible de cet autre qu'est l'animal, en tant que différence qui est supprimée par la théorie :

Dans toute la tradition philosophique [moniste], Derrida stigmatise donc un oubli de l'animal et, partant, de l'animalité même de l'homme, de cette vie qui nous traverse, mais que la philosophie s'obstine à étouffer, en l'excluant de ce qui est censé constituer le propre de l'homme (Grondin, 2007, p. 33).

Aussi, la cible moniste – plus précisément ce monisme à la Descartes – permet à Derrida de non seulement présenter une attaque frontale, et dans un certain sens *fatale* aussi (après Derrida et le mouvement déconstructionniste, il est difficile de continuer à croire dans les grands systèmes cohérents et totalisants), mais aussi de déployer ce qui constitue une des voies préférées des philosophes de la différence (pensons à un philosophe ironiste de la différence comme Richard Rorty) : l'ironie (Parizeau, 1994, p. 268-269)¹⁵. « Ce n'est donc pas sans ironie que Derrida place sa propre réflexion sous un intitulé aux résonances cartésiennes (même si le titre de son dernier livre n'est pas de lui, il rend bien son intention) : « L'animal que donc je suis » », rappelle Grondin (2007, p. 33).

¹⁴ Selon Lévinas, il faut « frotter pour que le sang en jaillisse [; ce qui] est peut-être la manière dont il faut « frotter » le texte pour arriver à la vie qu'il dissimule. [...] A-t-on jamais vu lecture qui soit autre chose que cet effort exercé sur un texte? [L'approche de la différence] ne peut consister qu'en cette violence faite aux mots pour leur arracher le secret que le temps et les conventions recouvrent de leurs sédimentations dès que ces mots s'exposent à l'air libre de l'histoire. Il faut en frottant enlever cette couche qui les altère » (1968, p. 102).

¹⁵ « L'ironiste est [...] dans un état métastable : jamais tout à fait capable de se prendre au sérieux, consciente que son vocabulaire présent dans lequel elle se décrit peut changer et consciente de la contingence du monde. L'ironiste a donc des doutes récurrents sur soi, sur son identité. L'individu de bon sens n'a pas ces doutes car son propre vocabulaire final va de soi, il y est habitué et il le partage avec son entourage, ce qui lui suffit pour décrire et juger les croyances, les actions des autres personnes qui emploient d'autres vocabulaires finaux. Rorty explique que le travail de redescription de l'ironiste est bien illustré par le travail du critique littéraire qui analyse l'ensemble de la culture en proposant un autre vocabulaire. Ce travail permet une révision de notre vocabulaire final.

L'ironiste qui est philosophe est un cas particulier. La philosophie se définit comme un type de vocabulaire final particulier ayant pour objet la distinction apparence-réalité. Le philosophe-ironiste et le métaphysicien s'opposent sur le langage. Le métaphysicien est un platonicien qui croit que la vérité est en l'homme et qu'il possède les critères pour saisir l'essence des choses. Il utilise pour cela le raisonnement logique qui lui permet de bâtir un système. L'ironiste-philosophe va plutôt comparer et opposer des vocabulaires par le moyen du raisonnement dialectique, c'est-à-dire que l'unité de persuasion est un vocabulaire, une redescription plutôt que l'inférence.

Les ironistes philosophes cherchent donc à comprendre le besoin métaphysique, le besoin de théoriser pour s'en libérer totalement. Mais il existe un risque : la tentation de la théorie, la rechute dans la métaphysique. C'est-à-dire que le processus de redescription qui s'établit avec l'histoire de la croyance en une sagesse anhistorique – la métaphysique – cette narration donc, risque de se retourner en une quête d'un concept important (l'histoire, l'homme occidental, la métaphysique) que le narrateur incarnerait. [...] L'ironiste théoricien se transforme ainsi en prophète d'un âge nouveau » (Parizeau, 1994, p. 268-269).

Comment évoquer ce « je suis », au sens le plus profond et premier qui soit, sans inclure dans l'équation même une pensée pour l'animalité ? Après tout, ce « je suis » évoque la vie : au sens de « je suis vivant » ou bien « je respire », comme dira Derrida (2006, p. 201). C'est sur cette répression, cet oubli et cette violence au début des temps – qui persiste avec vigueur – que Derrida attire notre attention. Surtout que, comme le note Grondin, « le terme même d'*animal* implique déjà un *principe de vie*, l'*anima*, dont tous les vivants étaient dotés chez les Anciens » (2007, p. 33). Derrida mène une lutte féroce contre cette violence : elle qui dénature les hommes et les femmes.

En revanche, pour revenir à notre réflexion sur la métaphysique – et, par extension, à la discussion qui porte précisément sur l'*Un*¹⁶ (monisme), le *multiple* (pluralisme) et le *Un-multiple* (pluramonisme) –, force est d'admettre qu'il se confirme chez Derrida sous la question philosophique de l'animal, « qu'une déconstruction de la métaphysique n'est pas elle-même pensable sans une métaphysique, c'est-à-dire une conception plus ou moins avouée de ce qui est, de la « vérité » que la métaphysique « officielle » méconnaîtrait fatalement » (Grondin, 2007, p. 35). Derrida combat la dénaturation des hommes et des femmes parce qu'il présuppose que l'humain a une nature : c'est-à-dire une essence. En un certain sens, c'est la déconstruction même – qu'on pourrait accuser de déconstruire jusqu'au néant – qui va cependant révéler cette essence de l'humain, « ne serait-ce que négativement, en « déconstruisant » le socle de la rationalité dite métaphysique » (Grondin, 2007, p. 35).

Conclusion : tendre l'oreille à l'animal et prendre ses intérêts au sérieux

En résumé, il semble que c'est la question de la violence qui a surgi et s'est comme esquissée au cœur même de notre réflexion. D'abord, en ce qui concerne l'enjeu fondamental du mot « animal », car bien que nous soyons condamnés à utiliser ce mot trompeur, il ne faut cependant pas sombrer dans un profond sommeil dogmatique en négligeant la diversité animale. Ensuite, c'est du côté de la philosophie heideggérienne

¹⁶ C'est la métaphysique néoplatonicienne (Plotin) qui est ici évoquée : à ce sujet, les argument de Porphyre – disciple de Plotin – en faveur du végétarisme ouvrent la réflexion sur la question philosophique de l'animal en direction de la question de la communauté de justice, unissant tous les êtres dotés d'une âme – à savoir les « animaux » (Gingras, 2018).

que nous avons déplié notre réflexion, notamment en ce qui concerne la thèse de l'animal « pauvre en monde ». Enfin, la question politique de l'animal telle que formulée dans la philosophie derridienne permet de jeter un éclairage important sur la fragilité et les fissures de la grande construction de la tradition philosophique occidentale autour de l'opposition traditionnelle entre l'humain et l'animal. Dans ces conditions, la présente réflexion insère la question philosophique de l'animal directement au cœur des enjeux sociaux et environnementaux; précisément en ce qui concerne la violence – les diverses formes de violences, *plutôt* – qui s'y déploie et qui structure les rapports.

Ainsi, ce que nous devons à Derrida, entre autres choses, c'est d'avoir montré au grand jour à quel point l'humain, replié sur lui-même, demeure la plupart du temps insensible à l'appel d'autrui : il est sourd devant l'animal qui s'efforce de lui dire « est-il possible que tu t'adresses à moi ?; est-ce que j'existe ?; tu ne me tueras point ? ». Il détourne son regard quand le chat tente d'établir un dialogue – d'abord, visuel, ensuite, physique, et enfin, métaphysique – avec lui. Ce refus témoigne d'une violence et d'une cruauté que Derrida nous oblige à voir :

De quelque façon qu'on l'interprète, quelque conséquence pratique, technique, scientifique, juridique, éthique ou politique qu'on en tire, personne aujourd'hui ne peut nier cet événement, à savoir les proportions sans précédent de cet assujettissement de l'animal. Cet assujettissement dont nous cherchons à interpréter l'histoire, nous pouvons l'appeler violence, fût-ce au sens moralement le plus neutre de ce terme et même quand la violence interventionniste se pratique, dans certains cas, fort minoritaires et nullement dominants, ne l'oublions jamais, au service ou pour la protection de l'animal, mais le plus souvent de l'animal humain. Personne ne peut davantage dénier sérieusement la dénégation (Derrida, 2006, p. 46).

Toutefois, Derrida va plus loin que simplement nous mettre devant le fait accompli, devant l'oubli de l'animal : il nous *électrocute* à nouveau.

Sachant très bien que le XX^e siècle est un siècle qui s'est noyé dans son propre bain de sang – pensons, entre autres choses, à Auschwitz, Birkenau et Monowitz, ou aux tragiques événements de la Première Guerre mondiale quand le mouvement des Jeunes-Turcs, sous la direction de Talaat Pascha, a fait assassiner plus d'un million d'Arménien-ne-s : Derrida va alors évoquer la figure du génocide, des génocides d'animaux. Il insiste :

Personne ne peut nier sérieusement et longtemps que les hommes font tout ce qu'ils peuvent pour dissimuler ou pour se dissimuler cette cruauté, pour organiser à l'échelle mondiale l'oubli ou la méconnaissance de cette violence que certains pourraient comparer aux pires génocides (il y a aussi des génocides d'animaux : le nombre des espèces en voie de disparition du fait de l'homme est à couper le souffle). De la figure du génocide il ne

faudrait ni abuser ni s'acquitter trop vite. Car elle se complique ici : l'anéantissement des espèces, certes, serait à l'œuvre, mais il passerait par l'organisation et l'exploitation d'une survie artificielle, infernale, virtuellement interminable, dans des conditions que des hommes du passé auraient jugées monstrueuses, hors de toutes les normes supposées de la vie propre aux animaux ainsi exterminés dans leur survivance ou dans leur surpeuplement même. Comme si, par exemple, au lieu de jeter un peuple dans des fours crématoires et dans des chambres à gaz, des médecins ou des généticiens (par exemple, nazis) avaient décidé d'organiser par insémination artificielle la surproduction et la surgénération de Juifs, de Tziganes et d'homosexuels qui, toujours plus nombreux et plus nourris, auraient été destinés, en un nombre toujours croissant, au même enfer, celui de l'expérimentation génétique imposée, de l'extermination par le gaz ou par le feu (Derrida, 2006, p. 46-47).

Ces mots choquent, mais ils sont nécessaires. Pourquoi ? D'abord, ils choquent parce qu'il y a quelque chose d'inconfortable et d'*insupportable* à comparer l'extermination des Juif-ive-s ou des Arménien-ne-s, par exemple, avec celle de certains animaux dans des fermes industrialisées qui rappellent pourtant les camps de concentration. Ensuite, ces mots sont nécessaires, car, si on suit l'argumentation derridienne jusqu'au bout, force est d'admettre qu'il y a bel et bien génocide des animaux, et que le parallèle établi par Derrida est tenable. Enfin, note Grondin, il « est une chose cependant qui ne cesse de frapper dans le cas des génocides : c'est qu'il est rare que l'on entreprenne quelque chose contre eux alors même qu'ils se produisent » (2007, p. 37). Cela est d'autant plus monstrueux, car c'est comme si le fait que d'un côté nous caressons nos animaux de compagnie dans le confort de nos maisons, cela semble participer d'un autre côté, dans un certain sens, à faire taire les cris des animaux d'élevage et de laboratoire qui sont méthodiquement et froidement supprimés dans le silence.

Dans ces conditions, peut-être qu'il faut alors, suivant Grondin (2007, p. 38), répondre à la question que pose Derrida « Et si l'animal répondait ? » avec une autre : et si l'humain répondait ? Et si l'humain répondait enfin à toute cette violence, froideur et insensibilité ? Esquisser une réponse exhaustive¹⁷ à une telle question dépasse le cadre du présent travail : mais des pistes peuvent cependant être avancées. Ainsi, peut-être qu'il faut porter une attention particulière à ce moment clef – qui est malheureusement négligé dans la littérature sur la question de l'animal et dans les discours militants – qui semble se dissimuler derrière nos rapports, c'est-à-dire un moment d'évasion et de fuite. Car, pour s'amuser, il faut sortir de la dimension sérieuse de la réalité, il faut quitter ce lieu en quelque sorte. On peut appeler ce lieu de la dimension sérieuse *le pratique*

¹⁷ Les réflexions de Florence Burgat jettent un éclairage important sur le sujet (1999; 2012).

(Blattberg, conférence, 25 novembre 2020); précisément ce lieu où nous nous trouvons en ce moment même. Nous le quittons souvent pour entrer dans une autre dimension, celle dite esthétique. À cet effet, on peut soupçonner qu'un certain rapport esthétique se déploie, quelquefois, dans notre relation avec les animaux et notre environnement, c'est-à-dire notre milieu.

Alors que le pratique est le domaine de nos intérêts, ce qui explique pourquoi nous le prenons au sérieux, l'esthétique renvoie vers le domaine du désintérêt : nous y abordons les choses pour elles-mêmes, en un certain sens, plutôt que pour nous-mêmes (Blattberg, conférence, 25 novembre 2020) . C'est pourquoi cette dimension esthétique ouvre sur une forme d'unité – ou, du moins, il est toujours possible d'imaginer cette dimension de cette manière –, alors que la dimension pratique est le lieu non pas de l'unité, mais dans une certaine mesure du fragmenté, de ce qui ne forme pas un tout substantiel et cohérent. C'est précisément ce caractère fragmentaire qui permet et explique, entre autres choses, le fait que dans nos vies pratiques, nous faisons constamment face à des dilemmes éthiques, où il faut faire des choix¹⁸. Ainsi, dans la dimension sérieuse de la réalité, nous ne pouvons pas éviter cela : et dans la question de l'animal, il est temps de faire des choix. Ignorer l'état des choses n'est plus possible.

Dès lors, il est peut-être pertinent d'interroger un autre élément clef qui est au cœur de la question : à savoir l'attraction pour l'unité et le fait de mettre l'accent sur l'*Un*. Il n'est donc pas faux d'affirmer que certain-e-s théoriciens-ne-s ne sont absolument pas à l'aise avec la pluralité, le multiple. Cela étant dit, bien qu'on puisse tout à fait élaborer des théories avec des motivations sérieuses – c'est naturellement le cas pour nos collègues qui travaillent avec des théories scientifiques et les formulent –, il ne faut toutefois pas négliger le fait que la formulation des théories, qui va souvent de pair avec une admiration et une posture d'appréciation à l'égard des théories mêmes et surtout de ceux qui les élaborent, participe du monisme. Et le monisme porte en lui quelque chose d'esthétique (Blattberg, 25 novembre 2020). Dans ces circonstances, on s'aperçoit que tout cela repose aussi sur certain rapport qui relève de la position de spectateur-riche, du

¹⁸ C'est le problème des « mains sales » : il est au cœur de la dimension sérieuse de la réalité. Il concerne toutes les situations dans lesquelles, quoi qu'on fasse, il n'y a aucun moyen d'éviter le fait de commettre une faute morale. À ce sujet, c'est peut-être depuis l'affirmation célèbre de Nicolas Machiavel selon laquelle le prince doit apprendre « comment ne pas être bon » (1952 [1515], p. 335) qu'on peut retracer les origines de l'idée selon laquelle toute pratique politique – *politique*, c'est-à-dire régler le conflit avec le dialogue – implique de se salir les mains, à un niveau ou à un autre. Ainsi, tenter de faire autrement – c'est-à-dire nier ce salissement des mains – peut mener au désastre, aussi bien pour soi que pour ceux impliqués dans notre sphère politique, de près ou de loin.

θεωρός (*theôrós*, spectateur). Ce-tte dernier-ière participe d'un groupe qui est ou qui se veut unifié, s'orientant autour du spectacle qui appelle à être vu et contemplé. Nous voilà alors en présence d'un phénomène esthétique. La théorie, en tant que vision unifiée d'un phénomène, participe du spectacle : *elle est le spectacle*. Ces théories, il n'est pas difficile de le concevoir, peuvent être très impressionnantes, voire très belles.

C'est pourquoi le spectateur ou la spectatrice, en tant qu'individu qui apprécie la beauté d'un phénomène unifié, se distingue de l'*auditeur* ou l'*auditrice* (Blattberg, conférence, 25 novembre 2020). Les membres d'une audience sont plutôt dans une posture d'écoute : ils sont là pour questionner afin de rendre compte de la signification de ce qu'ils entendent. Ainsi, ne recherchant pas à contempler la vérité – le fait de la voir – et la capturer au moyen d'une vision unifiée (étymologiquement, *theôria* renvoie vers cette vision unifiée de la vérité), l'auditeur-ice se distingue du spectateur-ice en ce sens qu'il a tendance à entretenir un rapport davantage critique à l'égard de ce qu'il entend. En revanche, lorsqu'on se place dans un rapport qui relève de la position du spectateur-ice, c'est-à-dire quand on est emporté par le spectacle, on quitte la dimension sérieuse du pratique pour entrer dans celle esthétique, le lieu du plaisir et de l'amusement. Il faut donc se méfier de ce moment de fuite, de ce rapport esthétique à la réalité. Après tout, c'est peut-être en tant qu'auditeur-ice, celui qui tend son oreille, non en tant que spectateur-ice, qu'il faut se positionner devant l'animal afin de ne pas demeurer insensible à son appel : pour supprimer cette surdité, pour écouter attentivement l'animal qui s'efforce de nous dire « est-il possible que tu t'adresses à moi ? ; est-ce que j'existe ? ; tu ne me tueras point ? ». Ouvrons-nous à l'animal qui tente d'établir un dialogue avec nous : écoutons-le, enfin.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adorno, T. W. et Horkheimer, M. (1974). *La dialectique de la Raison : fragments philosophiques* (traduit par E. Kaufholz). Gallimard.
- Aristote (2014). *Œuvres complètes*. Pierre Pellegrin (dir.). Flammarion.
- Blattberg, C. (2009). *Patriotic Elaborations : Essays in Practical Philosophy*. McGill-Queen's University Press.
- Blattberg, C. (2020, 25 novembre). *Les théories du complot sont amusantes* [communication orale]. Théories du complot, désinformation en ligne : de quoi parle-t-on et faut-il s'inquiéter ?.
<https://pol.umontreal.ca/departement/activites/activite/news/eventDetail/Event/6e-rencontre-avec-les-professeures-et-chercheures-du-departement-charles-blattberg-et-simon-th/>
- Buber, M. (1969 [1923]). *Je et Tu* (traduit par G. Bianquis). Aubier.
- Burgat, F. (1999). La logique de la légitimation de la violence : animalité *versus* humanité. Dans F. Héritier (dir.), *De la violence II* (p. 45-62). Odile Jacob.
- Burgat, F. (2012). *Une autre existence : la condition animale*. Albin Michel.
- de Waal, F. (2018 [2016]). *Sommes-nous trop "bêtes" pour comprendre l'intelligence des animaux ?* (traduit par L. Chemla et P. Chemla). Babel.
- Derrida, J. (2006). *L'animal que donc je suis*. Galilée.
- Gingras, D. (2018). *L'influence du stoïcisme sur le De Abstinencia de Porphyre* [mémoire de maîtrise, Université Laval]. Corpus. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/33305>
- Grondin, J. (2007). Derrida et la question de l'animal. *Cités*, 30(2), p. 31-39.
- Heidegger, M. (1992 [1983]). *Les concepts fondamentaux de la métaphysique : monde-finitude-solitude* (traduit par D. Panis). Gallimard.
- Knoll, M. (2017). Aristotle's Arguments for his Political Anthropology and the Natural Existence of the *Polis*. Dans A. Jaulin et R. Güremen (dir.), *Aristote, l'animal politique* (p. 31-57). Éditions de la Sorbonne.
- Labarrière, J.-L. (1993). Aristote et la question du langage animal. *Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, 8(1-2), p. 247-260.
- Lévinas, E. (1968). *Quatre lectures talmudiques*. Les Éditions de Minuit.
- Machiavel, N. (1952 [1515]). *Le Prince* (présenté et annoté par E. Barincou). Gallimard.
- Maroşan, M. I. (2019). *L'esprit de la philosophie de Martin Buber* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <http://hdl.handle.net/1866/22756>
- Parizeau, M.-H. (1994). Narrativité individuelle et identité : une éthique de la vie bonne. Dans G. Hottois et M. Weyembergh (dir.), *Richard Rorty : ambiguïtés et limites du postmodernisme* (p. 257-273). Librairie philosophique J. Vrin.
- Platon, (2011). *Œuvres complètes*. L. Brisson (dir.). Flammarion.

Rapport à la littérature érotique et enjeux de respectabilité pour les femmes : une étude de discours publicitaires et prescriptifs

Bénédicte Taillefait

Doctorante en sociologie à l'Université Laval

RÉSUMÉ

Le but de cet article est d'étudier les discours sur la sexualité et le genre à l'œuvre dans les prescriptions de lecture érotique au sein de la « presse féminine ». En analysant les entreprises de légitimation de cette lecture et la recommandation de son usage au sein de plusieurs magazines de presse féminine francophone, nous souhaitons montrer que cela témoigne des reconfigurations des normes au sein de la sexualité, mais aussi que ces « conseils de lecture » participent d'une production discursive sur le genre par ailleurs opérant. Après avoir mis à jour les raisons de la prolifération des prescriptions de lecture érotique dans la presse féminine, il s'agira de situer ces exhortations culturelles au regard de la construction de la sexualité comme entreprise de soi. Puis, il sera question d'étudier les mécanismes discursifs de la promotion de cette lecture, qui semble notamment garantir une certaine respectabilité aux lectrices. Enfin, il s'agira de montrer comment ces exhortations tracent les contours du bon sujet érotique, compris à l'intérieur d'une sexualité féminine perçue comme intrinsèquement différente.

Mots-clés : sexualité, discours, sujet érotique, littérature érotique, respectabilité

ABSTRACT

The aim of this article is to study the discourses on sexuality and gender at work in the prescriptions of erotic reading within the "women's press". By analyzing the legitimization of this reading and the recommendation of its use in several French-speaking women's magazines, we wish to show that this testifies to the reconfiguration of norms within sexuality, but also that these "reading recommendations" participate in a discursive production on gender that is operative. After having updated the reasons for the proliferation of erotic reading prescriptions in the women's press, this article will situate these cultural exhortations with regard to the construction of sexuality as an enterprise of the self. Then, this article will turn to studying the discursive mechanisms of the promotion of this reading, which seems in particular to guarantee a certain respectability to the female readers. Finally, it will be shown how these exhortations trace the contours of the good erotic subject, understood within a female sexuality perceived as intrinsically different.

Keywords : sexuality, discourse, erotic subject, erotic literature, respectability

Rapport à la littérature érotique et enjeux de respectabilité pour les femmes : une étude de discours publicitaires et prescriptifs

Connaissances supplémentaires du corps humain et sextoys à l'appui, ce livre érotique vous ouvrira sans aucun doute les portes du plaisir... Plume, pinceau à maquillage (propre), vibromasseur (pour couple, ou encore stimulateur clitoridien) : les accessoires vous seront d'une grande utilité dans vos rapports pour attiser le plaisir ! (« *Un Kamasutra féministe, à quoi ça ressemble ?* », 2020).

Cette chronique du magazine de presse féminin *Marie Claire* est représentative des discours sur la littérature érotique qui traversent la presse dite *féminine* depuis plusieurs années. Les prescriptions de lectures érotiques semblent s'être démocratisées dans les tendances éditoriales, participant d'une prolifération de discours sur la sexualité dans ce type de presse. De ce point de vue, l'année 2012 semble être un tournant. Au sein même de la presse féminine, le point de basculement est identifié comme étant la parution de *Fifty Shades of Grey* en 2012. Cet ouvrage est en effet érigé en classique de la littérature érotique par bon nombre d'articles de notre étude. Lorsqu'il est question de ce genre littéraire, 72% des articles étudiés ici font directement référence à la saga de E. L. James. Cette dernière se compose donc de trois tomes vendus à des millions d'exemplaires à travers le monde - *Cinquante nuances de Grey* (*Fifty Shades of Grey*), *Cinquante nuances plus sombres* (*Fifty Shades Darker*) et *Cinquante nuances plus claires* (*Fifty Shades Freed*) - dans lesquels une jeune étudiante inexpérimentée est initiée aux pratiques *BDSM* par un riche et mystérieux homme d'affaires. Cette rencontre entre presse féminine et engouement pour la littérature érotique n'est pas un hasard : plusieurs chercheur-euse-s ont documenté la multiplication de la thématique de la sexualité dans les projets éditoriaux de la presse *féminine* (Damian-Gaillard et Soulez, 2001; Darras, 2004; Legouge, 2014) et ont constaté la concordance entre les arguments de vente de la presse féminine et la multiplication des sujets sexuels (Damian-Gaillard et Soulez, 2001). De prime abord, cette démocratisation semble entrer en tension avec le constat de la confiscation tant matérielle qu'idéelle de la sexualité, faite à l'encontre et au détriment des femmes (Tabet, 2004; Mathieu, 2013). L'impact de la violence, de la socialisation différenciée à la sexualité, du *double standard* reste au cœur des observations

féministes au regard de la permanence d'injonctions sexuelles. De plus, plusieurs travaux ont mis à jour les enjeux de respectabilité spécifiques s'exerçant sur les femmes classisées et/ou racisées, relativement à la visibilité et aux pratiques de la sexualité. (Skeggs, 2005; Skeggs, 2015). Cependant, cette tension n'est de fait qu'apparente. En effet, on assiste davantage à une reconfiguration du double standard et à un accès à la sexualité, certes plus important, mais toujours différentiel et localisé (Bozon, 2012). De fait, la perte d'influence des institutions traditionnelles de contrôle de la sexualité a pu laisser la place à une certaine autonomisation des individus. Cependant, cette autonomie reste marquée par des effets de régulation qui prennent la forme d'une « prolifération, potentiellement contradictoire, des discours, des savoirs et des images de la sexualité ainsi que des recommandations en matière de comportements » (Bajos et Bozon, 2008).

Cela étant dit, il faut rappeler que l'impératif de respectabilité, comme rempart au stigmate de la *salope*¹, reste vivace et s'exerce sur des localités bien spécifiques en termes de classe et de « race » (Skeggs, 2015). L'engouement pour les lectures érotiques et l'emballlement éditorial pour ce genre posent alors question. Se peut-il que le défi auquel doivent répondre les instances discursives et médiatiques soit celui de la conciliation d'un discours d'autonomie sexuelle et la garantie de la respectabilité aux lectrices ? Cette visibilité médiatique, publicitaire et éditoriale croissante de la littérature érotique ne devrait-elle pas être considérée au regard du foisonnement des discours produits sur la sexualité, et de la reconfiguration des normes sexuelles ? Il s'agit ici de faire l'étude des discours relevant de stratégies publicitaires qui consiste en prescriptions de lecture. En effet, par des effets d'exhortations culturelles, les espaces médiatiques fonctionnent comme production et reproduction sur le genre et la sexualité. J'émetts l'hypothèse que ces discours publicitaires actualisent les reconfigurations de normes sexuelles en même temps qu'ils tentent de garantir la respectabilité de leurs lectrices. En ce sens, les discours publicitaires et prescriptifs en matière de littérature érotique reposeraient sur des stratégies qui garantiraient une *non-mise en péril* de la respectabilité des femmes, notamment des femmes classées. Après être revenue brièvement sur le cadre théorique et méthodologique, j'étudierai les rapports de familiarités entre presse

¹ On prendra notamment en compte l'étymologie révélatrice du mot *Slut* étudié par Élisabeth Mercier dans son article « Sexualité et respectabilité des femmes : la SlutWalk et autres (re)configurations morales, éthiques et politiques » (Mercier, 2016).

féminine et littérature érotique. Je montrerai ensuite comment les prescriptions de lectures s'articulent à un discours genré sur la sexualité comme entreprise de soi. Puis, je reviendrai sur la garantie de respectabilité qui sous-tend les tentatives de légitimation de l'usage érotique. Enfin, je montrerai que ces discours prescrivent un bon sujet érotique, construit au regard d'une sexualité féminine perçue comme intrinsèquement différente.

Méthodologie

Dans le cadre de cet article, il est question d'étudier les discours, et les instances qui y sont associés, comme producteurs de sens et de savoir/pouvoir sur le sexe. Dans le sillage des travaux foucauldien de l'étude des discours sur la sexualité, il s'agit de : « Faire le tour non seulement de ces discours, mais de la volonté qui les porte et de l'intention stratégique qui les soutient » (Foucault, 1976, p. 16). La convocation de Foucault est d'autant plus pertinente que l'hypothèse répressive dans les magazines de presse féminine est encore très vivace. Si du slogan féministe *Jouissez sans entrave*, la presse féminine n'a fait que peu de cas des entraves, l'impératif à la jouissance est un invariant des programmes éditoriaux. À l'heure où les apports féministes y forment une sorte de superstrat souvent incohérent, le programme de la presse féminine dans son discours sur le sexe se résume souvent à « [p]arler contre les pouvoirs, dire la vérité et [surtout] promettre la jouissance » (Foucault, 1976, p. 14). Les divers magazines de presse à l'étude ici sont analysés en tant qu'instances productrices de discours, à la fois sur la (hétéro)sexualité et sur le genre, dans la mesure où leurs intrications font système (Rubin, 2019; Clair, 2012 ; Jackson, 2015 ; Skeggs, 2015). Les discours sur la sexualité sont ici envisagés comme des discours produisant du genre, mais aussi comme émanation discursive d'une institution sexuelle. À la suite d'Aurélien Olivesi et de ses travaux sur le genre dans la presse féminine et masculine, les médias sont analysés ici en tant que *technologie de genre*, suivant le concept de Teresa de Lauretis (Olivesi, 2017; De Lauretis, 2007). L'assise théorique de cette étude postule donc que les discours médiatiques ne sont pas seulement reflet du genre, mais bel et bien fabrique de celui-ci. Le genre est investi dans le discours, construit et négocié par et à l'intérieur de celui-ci.

De plus, les instances de discours auxquelles appartiennent les prescriptions de lectures à l'étude, sont analysées comme institution sexuelle en tant qu'« elle propose des scripts sexuels sur la manière dont les individus sont supposés ressentir, exprimer, et performer le désir sexuel dans le cadre de relations et d'espaces sociaux moralement et culturellement qualifiés » (Damian-Gaillard, 2014). Ainsi, il s'agit d'étudier la production de sens qui émane de ces prescriptions et leur rôle joué dans la construction d'une économie générale du désir féminin.

L'objet de la recherche est de questionner les familiarités entre la presse féminine francophone et la littérature érotique, mais également d'analyser les tentatives de légitimation de l'usage de cette dernière et les effets de ces discours. Pour constituer le corpus d'étude, une recherche par mot-clef sur *Google* et sur la base de données *Eureka* a permis d'extraire 14 articles de presse féminine entre octobre 2012 et janvier 2020. À la recherche des discours légitimant la lecture érotique, une première combinatoire a amorcé la recherche. Les mots *littérature érotique*; *lecture érotique*; *pourquoi* ont été utilisés, le mot *femmes* a parfois été accolé pour affiner la recherche. Les 14 articles choisis l'ont été au regard de la densité et la pertinence de leur contenu concernant les entreprises de légitimation de la lecture érotique faite par les femmes. Le discours médiatique relativement à la littérature érotique est très prolifique dans la presse généraliste, notamment après 2012. Néanmoins, la presse à public cible *féminin* a été préférée, afin d'étudier la construction du genre et son intrication au regard de l'édification discursive d'une sexualité genrée. La presse généraliste, dans la mesure où elle repose sur un universalisme erroné, ne nous permettait pas d'avoir accès aux discours genrés (Olivesi, 2017). Cette première collecte de données a permis de cibler neuf médias dans lesquels le sujet de la littérature érotique était fortement traité. Le corpus à l'étude a ensuite été complété grâce à une recherche par mots-clefs - combinatoire d'*érotique* et de *littérature* ou *livres* - dans les archives de chaque magazine ciblé. Cela a permis de constituer un échantillon de discours élargi composé de 36 articles, dont 14 constituaient le cœur de l'analyse. Comme souligné précédemment, il s'agit ici d'une étude critique de discours, en tant qu'ils sont des énoncés producteurs de sens et de pouvoir. L'analyse textuelle a porté également sur les occurrences, la proximité des termes et syntagmes utilisés - *érotique*, *littérature*, *lecture*, avec *couple*, *chaud*, *libido*, *fantasmer*,

etc. - ainsi que sur l'appareillage médiatique entourant l'article (publicités ciblées, suggestion d'articles connexes, illustrations, etc.)

Rapport de familiarité entre presse féminine et littérature érotique

Une analyse préliminaire a d'abord fait état de la forte familiarité entre la presse féminine et la littérature érotique. Cette proximité se déploie dans des intérêts économiques communs, des connivences thématiques, mais également dans une construction discursive identique du genre. En premier lieu, les articles de presse à l'étude participent de l'ensemble du péri-texte des ouvrages de littérature érotique contemporaine, c'est-à-dire les collections, les couvertures, les préfaces et présentations. (Bigey et Olivier, 2010) Ce péri-texte s'est d'autant plus élargi qu'il fonctionne comme un véritable arsenal publicitaire et mercatique. Des chroniqueuses web, *influenceuses*, *youtubeuses* et *booktubeuses* sont repérées et recrutées par les maisons d'édition pour vanter les mérites de telle ou telle série de romans. Les articles faisant l'apologie de la littérature érotique participent à la fois d'un prolongement des pratiques publicitaires des maisons d'édition, mais appartiennent également à l'appareil de discours produits sur la sexualité dans les pages « sexo » de la presse féminine. C'est en ce sens où les articles peuvent être conçus comme des prescriptions de lectures publicitaires. Bon nombre d'articles du corpus fonctionnent sous le registre du « Top 10 » : « 10 romans érotiques à glisser sous la couette » ; « 7 histoires qui vont vous donner chaud » ; « 3 sites de lectures érotiques pour booster sa libido », etc. La conjonction d'intérêts économiques est d'autant plus visible qu'une grande partie du succès des romans érotiques contemporains est programmé par la presse, et en particulier la presse féminine. Dans son enquête sur la réception de *Fifty Shades of Grey*, Magali Bigey montre que : « Le principal élément invoqué pour s'être intéressé au livre est, pour près de 55 %, « la curiosité après en avoir entendu parler dans les médias » » (Bigey, 2014).

La construction d'un public cible commun est une autre relation de familiarité entretenue entre les deux instances. Les femmes sont encore massivement lectrices de livres² et surtout de romans. Au Québec, elles seraient 63,5% à avoir une pratique livresque fréquente (Jutras et al., 2012). Plusieurs études ont montré que la prédilection *féminine* pour le romanesque, en particulier la romance, s'explique par des conjonctures politiques, sociales, idéelles comme matérielles (Radway, 1991, 2000; Mauger et Poliak, 1998; Lévy, 2016). C'est par exemple la pratique culturelle qui résiste le mieux à la survenue de la maternité (Albenga et Bachmann, 2015), ou qui propose une évasion aux jeunes filles davantage maintenues dans l'espace domestique que les garçons (Mauger et Poliak, 1998). L'usage et les significations de la lecture de livre ou de magazine étant des activités marquées par le genre, les instances éditoriales adaptent alors les contenus aux marqueurs de genre. La constitution de ce public cible commun repose donc sur les mêmes principes de genre et produit des significations genrées similaires. Dans les arguments de ventes de ces deux instances, s'élabore alors une construction commune du genre où les femmes tendent à être une entité homogène, hétérosexuelle, blanche, disposant d'un certain capital économique. L'utilisation des illustrations au sein des articles étudiés révèle cette base commune de définition du genre féminin et de la complémentarité des sexes. De plus, les couvertures des livres érotiques plébiscités introduites dans le corps de l'article viennent compléter le remaniement du motif pictural de la *Liseuse*. En guise d'illustration d'accroche, la grande majorité des articles montre une femme en train de lire dans un lit. Se conjugue alors visuellement, mais par pure évocation, relation des femmes à la lecture et lieu symbolique de la sexualité conjugale. L'insertion des couvertures de livres érotiques fonctionne comme rappel de l'hétéronormativité et renferme les mêmes motifs discursifs : évocation, adresse ou investissement de la lectrice et brièveté. Cette insertion des couvertures met à jour des *leitmotivs* : des torsos d'hommes aux deux variables canoniques, le costard ou la plastique virilement exhibée ; des couples hétérosexuels à la posture corporelle hiérarchisée, femmes en contrebas, homme en surplomb, des titres lapidaires, constitués essentiellement d'un verbe transitif ou de simple substantif, etc.

² L'incomplétude de l'étude en question permet néanmoins d'affirmer que les pratiques de lectures aux Québec sont modulées en fonction du niveau de scolarité, dans une moindre mesure du revenu à disposition, et demeurent notables mêmes chez des populations classées ; ce qui est corroboré par plusieurs études (Albenga & Bachmann, 2015) (Mauger & Poliak, 1998).

Enfin, cette familiarité peut être analysée comme une tentative de légitimation du genre littéraire à l'œuvre, à la fois dans la presse généraliste, mais spécifiquement dans la presse féminine. Cependant, le référent de la littérature érotique est essentiellement celui de la *New Romance* dans la presse féminine. Si la convocation des classiques du genre littéraire est présente, comme c'est le cas pour Sade ou Pauline Réage, cela participe avant tout d'un processus de légitimation des ouvrages *mainstream* contemporains afin de les situer dans l'héritage des grands noms du genre (Boudoux, 2019). Cette filiation littéraire se fait donc au profit d'une certaine littérature érotique, la *New Romance*, dont le contrat et la cible de lecture ainsi que les modes de productions et diffusion sont extrêmement proches de la presse féminine et des médias de masse (Radway, 1991). Par conséquent, ces articles sont des démarches publicitaires de deux marchés qui fonctionnent de pair. Ils sont aussi, littéralement, des prescriptions de lectures ainsi que des prescriptions sexologiques pour influencer sur une libido féminine perçue comme forcément problématique et en berne.

Prescription de lecture et entreprise de soi

Le processus de légitimation de la littérature érotique à l'œuvre dans la presse féminine ne repose pas seulement sur la construction d'une filiation littéraire, mais également sur l'investissement d'une parole experte, émettant des « vérités scientifiques » sur cette pratique de lecture. En effet, plusieurs articles présentent les bienfaits de cette lecture en convoquant le discours sexologique. Des sexologues, psychologues ou thérapeutes du couple, en vantent les mérites : « La pathologie la plus fréquente que je rencontre dans mon cabinet est un trouble du désir. Ce livre peut changer la donne. »; (Fey, 2015); « C'est effectivement un excellent outil, particulièrement en cas de pannes de désir ou bien pour des gens qui ne connaissent pas l'objet de leurs fantasmes » (Parthenay, 2012). Les vertus sexuelles de cette littérature sont même exposées dans les médias en ligne à prétention médicale comme *Passeport-santé* (Giraud, s.d). Ainsi, ces prescriptions de lectures sexologiques participent d'un discours de productions de vérités sur le sexe et la sexualité. Cette lecture est alors vue comme un moyen en vue

d'une fin. Elle doit être mise en pratique dans la sexualité, en tant que cette dernière est une entreprise sur laquelle le sujet se doit d'agir afin de l'optimiser. La corrélation entre usage de cette littérature et influence sur la sexualité est prégnante dans l'utilisation systématique de certains termes : *libido*, *désir*, *fantasme*, *envies*. La majorité des articles sont classés dans la rubrique « sexualité et amour » ou « psycho/sexo ». Une infime minorité appartient à la classification « culture » ou « actualité ». Les syntagmes nominaux tels que « retrouver sa libido »; « réveiller son désir », « pimenter sa sexualité », « travailler ses fantasmes » sont des invariants dans ces articles. En ce sens, comment ne pas se demander dans quelles mesures ces articles de presse fonctionnent comme des organes d'encadrement de la réception des ouvrages de littérature érotique, et ce afin de s'assurer que les lectrices en fassent l'usage approprié et prescrit ? 90 % des enquêtée.s de l'étude de la réception de *Fifty Shades of Grey* mentionnent les expériences sexuelles personnelles et le rôle de modification ou de compréhension des comportements sexuels que cette lecture a pu jouer (Bigey, 2014). Non seulement, le désir féminin est forcément problématisé et perçu comme fragile, mais il est présenté comme quelque chose sur lequel la lectrice se doit d'agir en vue d'une fin bien localisée.

La littérature érotique devient un moyen dont dispose le sujet pour se parfaire, devenir une véritable entrepreneuse de soi et de sa sexualité. Cela s'articule au discours sur la sexualité en tant qu'elle est « un nouvel idéal de négociation interindividuelle » façonnée par des exigences sociales de souci de soi et de bien-être (Bozon, 2001). Ainsi, la presse féminine participe d'une institution sexuelle, productrice de discours et qui met de l'avant un modèle reconfiguré de sexualité, *libre* et *épanouie*. De ce point de vue, le modèle de la sexualité comme étalon de mesure d'une trajectoire de vie réussie semble alors être repris en écho par plusieurs instances discursives (médias, sexologie, développement personnel, etc.). Ainsi, « la "libération" s'est avérée "injonction", par le biais de la responsabilisation individuelle et la nécessité qu'elle implique d'un "gouvernement de soi" visant à la réalisation optimale de ses possibilités, y compris sexuelles » (Bajos et Bozon, 2008, p. 561). Mais, le sujet qui est élaboré ici est fortement genré, dans la mesure où il y a aussi construction de genre dans cet impératif à la sexualité optimisée. Le sujet genré et sexué est construit à travers une multitude de discours qui peuvent rentrer en tension et sont souvent contradictoires (Skeggs, 2015).

En effet, la presse féminine n'offre pas un discours univoque sur la sexualité. Ce dernier se déploie de manière incohérente et polysémique en fonction des magazines différenciés et à l'intérieur même des articles (Darras, 2004). Mais, ces instances organisent des discours productifs sur la sexualité en même temps qu'ils y construisent du genre. Teresa de Lauretis le rappelle : « La subjectivité féminine et l'expérience sont nécessairement formulées en fonction d'un rapport à la sexualité » (2007). S'opère alors la concordance avec un certain agenda féministe, mais en conjuguant la reprise d'un discours de l'*empowerment* dans la sexualité et des effets injonctifs d'optimisation de celle-ci.

Les prescriptions de lecture peuvent être analysées comme des incitations à optimiser le *capital érotique* des lectrices tel qu'approximativement théorisé par Catherine Hakim (Levayer, 2019). L'alliance de compétences érotiques - dont participe l'injonction au travail de ses désirs, fantasmes et répertoires érotiques- et d'aptitudes d'*attractibilité* représente des qualités à réunir dans l'optimisation du capital érotique. Ce dernier est par ailleurs porteur de pouvoir pour les femmes, mais sa répartition est circonscrite et inégalitaire (Lavigne et Piazzesi, 2019). Dans ces prescriptions de lectures, orientées vers un but, les lectrices sont enjointes à faire preuve d'agentivité, « s'approprier ses fantasmes », « découvrir sa sexualité », mais il s'agit d'une agentivité sexuelle encadrée et en vue du couple. De plus, dans la logique néolibérale, l'échec de ces entreprises d'optimisation du capital érotique devient la responsabilité de l'individu, alors que les composantes de classe et/ou de « race » qui en empêchent l'accomplissement ou en induisent les réceptions et les significations ne sont pas prises en compte. Si les lectrices sont enjointes à une certaine agentivité sexuelle, elles ne peuvent l'entreprendre que dans le strict cadre de l'hétéronormativité et de la conjugalité. La masturbation est rarement évoquée, parfois sous-entendue, mais toujours orientée vers la relation hétérosexuelle et pénétrative et l'optimisation de celle-ci. Un article de *Cosmopolitan* est l'un des seuls à faire le lien direct entre lecture érotique et masturbation, mais en y incluant toujours l'horizon de la relation hétérosexuelle et en maintenant l'injonction à l'entreprise sexuelle de soi. (« Un sextoy connecté à votre livre érotique : on se remet à la lecture ? », s.d) Une injonction d'entreprise de soi qui s'ordonne donc avec l'injonction d'optimisation de l'entreprise conjugale, la lectrice devient garante à la fois de la bonne marche de son

désir et de sa vie sexuelle, mais aussi de celle de son couple – le célibat n'est jamais présenté comme une possibilité.

Couple et sentiment : Garantir la respectabilité et Légitimer l'usage

Ainsi, se déploie dans la presse féminine : « une posture énonciative identifiée, autour de la sexualité féminine, dont la fonction est de susciter l'intérêt d'un lectorat, mais en respectant les contraintes culturelles et économiques de la sphère de production dans laquelle [elle] s'inscrit, tout en s'appropriant les évolutions sociales en cours » (Damian-Gaillard et Soulez, 2001). Cette mise en tension de plusieurs discours divergents donne cet aspect contradictoire et incohérent à l'énonciation dans la presse féminine. En effet, l'enjeu est de concilier une promesse d'épanouissement personnel dans la sexualité, une sexualité pour soi, tout en garantissant une respectabilité aux lectrices. Pour les femmes, la sexualité récréative et sans attache s'accompagne encore du risque de voir se matérialiser le stigmate de la *salope*. Les libéralités sexuelles n'étant concédées qu'à une catégorie localisée de femmes (Skeggs, 2015), l'enjeu pour les instances de discours est cependant de garantir la respectabilité au plus grand nombre de leurs lectrices. L'horizon du couple fonctionne alors comme un moyen d'encadrer un usage de la lecture érotique et de la sexualité qui ne doit pas être sans borne pour les femmes. Si les lectures érotiques sont vues comme des potentiels manuels sexologiques, ces mises en application doivent se prodiguer à l'intérieur du cercle vertueux de la sexualité (Rubin, 2019). La rigidité des barrières morales de ce dernier n'a subi que des inflexions mineures depuis les années 80. Les discours sur la sexualité dans la presse féminine concordent alors tout à fait aux nouvelles configurations sexuelles observées. La permanence des normes de l'hétérosexualité, la monogamie et le primat de la pénétration semble tracer les frontières d'un modèle sexuel dans lequel la sexualité pour les femmes est difficilement admise en dehors des bornes de la conjugalité (Bajos et Bozon, 2008). Si la lecture érotique est décrite comme un moyen de tirer des enseignements sexologiques et d'optimiser son répertoire de fantasmes, c'est toujours orienté vers la relation hétérosexuelle et conjugale. « Le couple que la lectrice forme avec son compagnon

demeure l'horizon même d'inscription des fantasmes sexuels » (Damian-Gaillard et Soulez, 2001). En somme, si la cartographie du désir est enjointe à s'élargir et se diversifier, elle doit toujours rester dans les bornes de l'orthodoxie du couple.

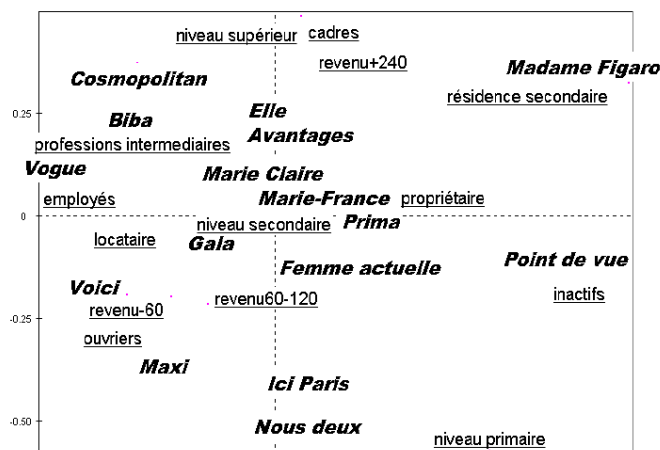
Le référent d'une certaine littérature érotique proposé aux lectrices dans la presse féminine est également révélateur. Les romans massivement publicisés dans ce corpus appartiennent au genre de la *New Romance* dont l'érotisme participe davantage d'un érotisme de vitrine. La mise à distance du sexe est opérante, dans la primauté qui est conférée aux sentiments (Radway, 1991, 2000; Bigey 2010, 2014; Béja, 2019). À la fois dans les articles et dans les romans pris en référence, la sexualité est encadrée par le relationnel notamment le sentiment amoureux, dans une construction symboliquement et socialement dominante. Les femmes sont en effet moins enjointes à embrasser une sexualité récréative et détachée du sentiment amoureux, mais sont davantage orientées vers un « romantisme ouvert à la sexualité » (Bajos et Bozon, 2008). Les discours de prescription de lecture s'articulent en effet à ce paradigme du romantisme sexuel, les contenus des *New romances* également. Hugues de Saint Vincent, directeur de la maison d'édition Hugo & Cie déclare en ce sens : « Chez nous, il reste du sexe, car l'amour l'implique. Mais si le public me semble plus libre, le sexe n'est qu'un paramètre de la carte sentimentale » (2017). L'usage de cette littérature se situerait donc dans l'une des orientations intimes théorisées par Michel Bozon, celle du modèle de la sexualité conjugale dans laquelle « [l']échange sexuel est au service d'une construction conjugale ou sentimentale qui l'englobe et la contient (dans tous les sens du terme) » (Bozon, 2001).

La respectabilité est également garantie dans l'aspect « inoffensif » de cette littérature. La lecture de médiums érotiques ne contrevient pas à la bonne mesure de la sexualité : les fantasmes sont sans danger parce qu'ils sont circonscrits dans la sphère de la fiction. « Bref, tout est permis, même ce dont on ne se sentirait jamais capable « dans la vraie vie » ; « Véritable invitation à l'amour et au désir, ce genre de littérature a pour intention première d'éveiller notre soif de sensualité, notre curiosité, **de laisser notre esprit transgresser les interdits**, de s'imaginer des fantasmes parfois inaccessibles... » (« Littérature érotique : 5 extraits pour booster votre envie ! », s.d.). Ici, c'est l'esprit qui transgresse, la fiction est un gage de respectabilité. En ce sens, dans quelle mesure ce genre est-il plébiscité en particulier parce qu'il est la garantie d'une

pratique intime et inoffensive ? Parce qu'il circonscrit l'expérimentation sexuelle dans la fiction, il est même parfois présenté comme un moyen de briser la routine sans changer de partenaire : « Sympa pour briser la routine... sans forcément sortir des sentiers battus. » (« 10 romans érotiques à glisser sous la couette (pour avoir envie de faire l'amour) », 2018). Il est de ce fait rempart contre l'adultère, mais il trompe l'ennui. Les femmes sont ainsi garantes de l'optimisation de la sexualité conjugale, dont le partage de la charge mentale et affective est fortement inégal dans les configurations hétérosexuelles. Et si l'usage de littérature érotique peut également participer de l'orientation intime du « désir individuel » dans le sens où les femmes sont encouragées à séduire et susciter le désir dans une sexualité de restauration de soi, l'écart se creuse néanmoins entre les hommes et les femmes. « Dans les couples hétérosexuels, même si globalement un individualisme du désir est devenu plus acceptable socialement, les deux conjoints sont loin d'être également porteurs de ce modèle. Quand le couple se stabilise, ce sont les hommes qui continuent souvent à donner l'interprétation la plus individualiste de la sexualité conjugale (Bozon, 2001).

Enfin, il faut rappeler que la *non-mise en péril* de la respectabilité, grâce à l'hétérosexualité et aux privilèges qu'elle suppose, repose également sur la conjonction d'autres positions sociales valorisantes (classe, « race » et genre notamment) et cela

Figure 1 : L'espace des magazines féminins (2000)



induit un partage inégalitaire et localisé de ces privilèges (Skeggs, 2015). Le corpus de cette étude a été élaboré en prenant en compte les différences de statuts entre les magazines. Ceux-ci s'établissent en fonction du public cible auquel ils aspirent. Si la construction du féminin est homogène, la

distinction entre lectrice virtuelle et lectrice réelle est prise en compte par les instances éditoriales. Les articles du corpus ont été choisis en considérant les positions différentes

que leurs sources éditoriales occupent dans la hiérarchie des magazines de presse féminins³. Certains appartiennent aux magazines « hauts de gammes » d'autre aux magazines « populaires », tous deux faisant état de logiques de publics différenciés (Darras, 2004). Or, les manières d'investir l'hétérosexualité dans les prescriptions de lectures et les choix des référents de littérature érotique ne sont pas les mêmes en fonction du degré de prestige social du magazine. Au contraire de *Femme actuelle*, les articles de *Elle* ou *Madame Le Figaro* mettent davantage l'individualité des lectrices de l'avant que l'horizon du couple. Par ailleurs, les mentions de littérature érotique sont peu nombreuses parmi les pages de *Maxi* par exemple. Cela montre bien que la visibilisation de la sexualité n'est pas possible pour toutes les femmes de manière égalitaire.

Production d'une sexualité féminine et différentialiste

En dernière mesure, les discours légitimant les lectures érotiques construisent un éthos de la sexualité féminine, intrinsèquement opposée à la sexualité masculine. Se déploient alors des constructions genrées et différentialistes du désir et du plaisir. Si la presse pornographique hétérosexuelle masculine repose sur l'orientation intime du modèle de la sexualité en réseau « par une tendance à l'extériorisation de l'intimité » (Bozon, 2001, cité dans Damian-Gaillard, 2014), la presse féminine érige la sexualité féminine en une expression privée et localisée. La sexualité féminine est élaborée en antithèse de la sexualité masculine, et cela ne participe pas d'un schème nouveau. « [L]a sexualité féminine a été invariablement définie par contraste et en relation avec le masculin » (De Lauretis, 2007). L'espace social est ainsi scindé en deux catégories, dans une construction de genre bien connu, et organisé selon « des rapports à la sexualité socialement perçus et construits comme différenciés » (Damian-Gaillard, 2014). Selon ces discours, la lecture érotique est une pratique de femmes, puisqu'elle laisse la place à la suggestion et conviendrait parfaitement à la mécanique d'un désir féminin, construit comme inhérent et naturel. La vision différentialiste et essentialiste de la sexualité est un leitmotiv particulièrement observable : « Les femmes en général aiment beaucoup se faire des

³ Voir Figure 1.

scénarios, précise la sexologue. Chez nous, le désir passe principalement par l'imagination [...] » ; « les femmes sont peu excitées par les stimuli visuels, elles le sont en revanche très souvent par les mots ». L'érotisme est opposé frontalement à la pornographie qui répondrait par nature aux mécanismes d'un désir masculin. Cette littérature est légitimée en tant qu'elle est présentée comme un médium érotique moralement supérieur à la pornographie, elle est un « moyen noble de se faire du bien » (« Pourquoi la littérature érotique réveille nos sens ? », 2013). Le discours construit un désir féminin qui n'est pas débordant ni hors de contrôle, mais bel et bien une petite flamme inoffensive et fragile à entretenir. Il ne faut pas s'y tromper, le champ lexical de la chaleur très présent dans les articles - « chaud », « flamme », « brûlant », « pimenté », « hot » - construit une sexualité *féminine* davantage comme un feu de foyer hivernal que comme un brasier australien ravageur.

Se joue alors la mise en tension contradictoire de plusieurs discours plurivoques. L'incorporation de certaines idées féministes, dans la revendication d'une littérature par et pour les femmes notamment, s'associe à la forte construction d'un essentialisme féminin. En reprenant le sens politique d'encouragement à l'émancipation d'un certain féminisme différentialiste, le discours s'appuie sur celui-ci comme caution à la construction d'une subjectivation néolibérale. Il n'est ni question de construire la sexualité en dehors d'effet de construction de genre, ou en dehors d'une relation au masculin ni de remettre en cause l'hétéronormativité ou la bicatégorisation. Pourtant cette dichotomie entre sexualité féminine et sexualité masculine est un moyen de perpétuation des inégalités entre les femmes et les hommes au sein de la sexualité et en dehors (Bajos et Bozon, 2008). Ces adaptations contradictoires et incomplètes des magazines de presse féminine aux nouvelles exigences sociales des femmes qu'a fait émerger le féminisme participent alors à la construction de nouveaux modèles de subjectivités néolibérales à l'agentivité localisée et soluble, analysées par Rosalind Gill (2008a, 2008b).

Conclusion

La reprise allégée d'un certain féminisme dans plusieurs articles de presse féminine, *Elle* ou *Madame Le Figaro* participe en partie de la recomposition des standards sexuels, tout en réaffirmant le différentialisme et la complémentarité des « sexes ». Le fait que ces magazines soient situés dans le haut de la hiérarchie de prestige de la presse féminine explique peut-être aussi la récupération partielle d'un discours féministe. Le féminisme n'étant pas une alternative accessible à toutes les femmes de manière égalitaire (Skeggs, 2015), les instances orientent leurs programmes éditoriaux en fonction des projections qu'elles font sur leurs publics virtuels. Quoi qu'il en soit, les discours de prescription de lecture mettent à jour les enjeux présents au sein de la littérature érotique elle-même. Des enjeux relatifs notamment à la *non-mise en péril* de la respectabilité des femmes, dont les garants moraux sont le couple et la sexualité différentialiste. Ils participent ainsi à la production du genre ainsi qu'à la combinatoire qu'il entretient avec la sexualité et l'hétérosexualité. En ce sens, il serait alors pertinent de questionner plus avant les effets de ces injonctions sur les personnes classées et/ou racisées. D'autant plus si, « les types de capital culturel qui nous sont disponibles en vertu de notre position de classe affectent aussi les ressources que nous pouvons trouver pour comprendre notre vie sexuelle et pour fabriquer un moi sexuel » (Skeggs, cité dans Jackson, 2015).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Albenga, V., et Bachmann, L. (2015). Appropriations des idées féministes et transformation de soi par la lecture. *Politix* 109(1), 69-89. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/pox.109.0069>
- Bajos, N. et Bozon, M. (2008). *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*. La Découverte.
- Béja, A. (2019). La new romance et ses nuances. Marché littéraire, sexualité imaginaire et condition féminine. *Revue du Crieur* 12(1), 106-121. <https://doi-org/10.3917/crieu.012.0106>
- Bigey, M. (2014). 50 nuances de Grey : du phénomène à sa réception. *Hermès, La Revue* (69), 88-90.
- Bigey, M., et Olivier, S. (2010). Ils aiment le roman sentimental et alors? Lecteurs d'un 'mauvais genre', des lecteurs en danger ? *Belphégor: Littérature Populaire et Culture Médiatique*, 9(1).
- Bozon, M. (2001). Orientations intimes et constructions de soi. Pluralité et divergences dans les expressions de la sexualité. *Sociétés contemporaines* (41-42), 11-40.
- Bozon, M. (2012). Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable. *Agora débats/jeunesses* 60(1), 121-134. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/agora.060.0121>
- Clair, I. (2012). Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel. *Agora débats/jeunesses* 60(1), 67-78. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/agora.060.0067>
- Damian-Gaillard, B. (2014). L'économie politique du désir dans la presse pornographique hétérosexuelle masculine française. *Questions de communication* 26(1), 39-54. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.4000/questionsdecommunication.9224>
- Damian-Gaillard, B., et Soulez, G. (2001). L'alcove et la couette : Presse féminine et sexualité : l'expérience éphémère de bagatelle (1993-1994). *Réseaux* 105(1), 101-129. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/>
- Darras, E. (2004). « Les genres de la presse féminine. Éléments pour une sociologie politique de la presse féminine » dans *Sociologie de la presse : points aveugles* (p. 271-288). L'Harmattan.
- De Lauretis, T. (2007). *Technologies du genre. Théories queer et cultures populaires : de Foucault à Cronenberg*. La Dispute.
- Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*. Gallimard.
- Gill, R. (2008). Culture and Subjectivity in Neoliberal and Postfeminist Times. *Subjectivity* 25(1), 432-445. <https://doi-org/10.1057/sub.2008.28>
- Gill, R. (2008). Empowerment/Sexism: Figuring Female Sexual Agency in Contemporary Advertising. *Feminism & Psychology* 18(1), 35-60. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.1177/0959353507084950>
- Jackson, S. (2015). Genre, sexualité et hétérosexualité : la complexité (et les limites) de l'hétéronormativité. *Nouvelles Questions Féministes* 34(2), 64-81. 10.3917/nqf.342.0064.
- Jutras, J., Lapointe, M. C. et Roy, A. (2012) « Les pratiques de lecture des Québécoises et des Québécois de 2004 à 2009 ». *Survolt, Bulletin de la recherche et de la statistique* (24).
- Lavigne, J. et Piazzesi, C. (2019). Femmes et pouvoir érotique - présentation. *Recherches féministes*, 32(1), 1-18.
- Legouge, P. (2014). Les représentations de la sexualité dans la presse magazine française : injonctions et idée de Nature. *Raison présente* 192(4), 61-71. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/rpre.192.0061>
- Levayer, A. (2019). Le capital érotique selon Catherine Hakim : quelle portée sociologique ? Une mise à l'épreuve au regard d'une analyse intersectionnelle des sites de rencontres. *Recherches féministes*, 32 (1), 71-88. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.7202/1062225ar>
- Lévy, C. (2016). Le livre de chevet au prisme du genre. *Ethnologie française* 46(1), 21-30. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/ethn.161.0021>
- Mathieu, N.C. (2013). *L'anatomie politique*. Éditions IXe.
- Mauger, G. et Poliak, C. (1998). Les usages sociaux de la lecture. *Actes de la recherche en sciences sociales* 123(1), 3-24. <https://doi-org/10.3406/arss.1998.3252>
- Olivesi, A. (2017). Dire le genre dans la presse magazine féminine et masculine. *GLAD!*, URL : <http://journals.openedition.org/glad/568> ; DOI : <https://doi-org/10.4000/glad.568>.
- Radway, J. A. (1991). *Reading the romance : women, patriarchy, and popular literature*. University of North Carolina Press.

- Radway, J. A. (2000). Lectures à « l'eau de rosé ». Femmes, patriarcat et littérature populaire. *Politix* 13(51), 163-177. <https://doi.org/10.3406/polix.2000.1108>
- Rubin, G. (2019). *Surveiller et jouir : Anthropologie politique du sexe*. Epel.
- Skeggs, Beverley (2005). The Making of Class and Gender through Visualizing Moral Subject Formation. *Sociology*, 39(5), 965-982. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.1177/0038038505058381>
- Skeggs, Beverley. (2015). *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*. Agone.

Corpus cité

- Boudoux, Laura (2019, 18 juillet). « Livres érotiques : notre sélection pour un été caliente ». *Elle*. <https://www.elle.fr/Loisirs/Livres/Dossiers/Livres-erotiques-ete>
- Frey, Peggy (2015, 10 Février) « Fifty Shades of Grey" a-t-il un effet salutaire sur notre libido ? ». *Madame le Figaro*. <https://madame.lefigaro.fr/societe/sexytherapie-pourquoi-grey-nous-grise-050215-94261>
- Giraud, Jean-Baptiste (s.d.). « Littérature érotique : ce qu'elle peut changer dans votre vie ». *Passeport Santé*. <https://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/DossierComplexe.aspx?doc=avantages-litterature-erotique>
- Parthenay, Élude (2012, 3 octobre). « Cinquante nuances de Grey : Le roman érotique qui envahit les chambres à coucher ». *Châtelaine*. <https://fr.chatelaine.com/sante/couple-et-sexualite/cinquante-nuances-de-grey/>
- « Chez nous, il reste du sexe, car l'amour l'implique ». (2017, 7 février). *Tribune de Genève*. Eureka.
- « Littérature érotique : 5 extraits pour booster votre envie ! ». (s.d.). *Magicmaman*. <https://www.magicmaman.com/litterature-erotique-5-extraits-pour-booster-votre-envie,3302256.asp>
- « Pourquoi la littérature érotique réveille nos sens ? ». (2013, 12 février). *Femme Actuelle*. <https://www.femmeactuelle.fr/amour/sexo/litterature-erotique-02425>
- « Un Kamasutra féministe, à quoi ça ressemble ? ». (2020, 17 Janvier). *Marie Claire*. <https://www.marieclaire.fr/kamasutra-egalitaire-feministe,1336950.asp>
- « Un sextoy connecté <https://www.marieclaire.fr/kamasutra-egalitaire-feministe,1336950.asp> à votre livre érotique : on se remet à la lecture ? ». (s.d.). *Cosmopolitan*. <https://www.cosmopolitan.fr/un-sextoy-connecte-a-votre-livre-erotique-on-se-remet-a-la-lecture,1915178.asp>
- « 10 romans érotiques à glisser sous la couette (pour avoir envie de faire l'amour) ». (2018, 17 avril). *Femme Actuelle*. <https://www.femmeactuelle.fr/amour/sexo/litterature-erotique-faire-l-amour-49406>

Snapchat's Broken Promises: A Gender Analysis of the Social Media Platform

Myriam Richard

Graduate student in communications at Concordia University

RÉSUMÉ

Cette analyse de genre de la plateforme Snapchat explore les affordances de l'application en fonction de l'engagement initial que les créateurs ont promis à leurs utilisateur-ice-s. Les déclarations étant qu'ils ne se conformeraient pas aux normes de beauté vues sur d'autres plateformes, que la liberté d'expression serait encouragée sans embarras à ce sujet, et enfin, qu'il n'y aurait pas d'historique des publications sur cette application pour hanter les utilisateur-ice-s par la suite. Aussi convaincantes que ces promesses puissent paraître, dix ans après le lancement de Snapchat, certaines incohérences apparaissent en raison des différentes possibilités qui encouragent la performativité et la séparation des genres, comme les filtres de beauté. En outre, certaines fonctionnalités de la plateforme permettent aux utilisateur-ice-s de violer plus facilement la politique de confidentialité, ce qui a un impact genré négatif. Des alternatives de conception sont proposées à la fin de l'analyse, prouvant que des changements importants doivent être apportés afin de transformer cette application en une plateforme sûre et inclusive pour tou-te-s.

Mots-clés : Snapchat, réseaux sociaux, genre, affordance, design

ABSTRACT

This gender analysis of the social media platform Snapchat explores the affordances of the application according to the initial commitment the creators promised to their users. The statements being that they would not conform to the norms of beauty seen on other platforms, that freedom of expression is encouraged as there would be no embarrassment from it, and finally, that there will be no social media history on this app to haunt users afterwards. As compelling as these promises sound, ten years after the Snapchat launch, there are some inconsistencies that emerge due to the different affordances that encourage gender performativity and separation such as beauty filters. Moreover, some features of the platform make it easier for users to break the privacy policy which negatively affects gender practices on the application. Some design alternatives are given at the end of the analysis proving that there are important changes to be made for this app to be safe and inclusive for every gender.

Keywords : Snapchat, social media, gender, affordance, design

*Snapchat's Broken Promises :
A Gender Analysis of the Social Media Platform*

Snapchat is a popular social media application used mostly by teenagers and young adults to quickly exchange pictures or messages with friends. This platform offers a unique affordance that erases the photos and conversations after viewing if not saved. This application has been heavily criticized on many accounts such as gender-related issues since its release to the public in 2011, yet it is still widely utilized. According to an article written by Brian O'Connell (2020), Snapchat was originally created by three Stanford students, all men, who thought about the idea of quickly disappearing "snaps" in order to remove the awkwardness of posting a long-lasting picture on social media. In their first blog entry to share their new technology with the world, three statements were made about Snapchat that can now be contradicted through a gender analysis of the app. The first one being that it does not conform to the unrealistic notions of beauty and perfection that can be found in other social media platforms, the second affirmation encourages the freedom of expression from the user without being embarrassed, and the third one states that there will be no social media history to haunt the consumers (O'Connell, 2020). However, through its design, and its superfluous privacy policy, Snapchat contradicts these three initial promises while creating gender and racial discrimination.

The Impact of Filters

Firstly, the creators originally specify that one of their goals is to offer a platform in which there are no unrealistic beauty standards, yet the early introduction of intricate filters in their design indicates otherwise (O'Connell, 2020). Snapchat comes with many filters that users can choose from to take a picture with, yet many morph the face and even whitewash it. Indeed, many of these filters remove blemishes and other imperfections such as bags under the eyes. The filters often present instances of gender constructivism. This is especially geared towards the female gender while makeup is added to the face while the nose is made smaller, the eyes bigger, and the lips more luscious creating the picture-perfect face according to society's traditional beauty norms. These filters create

the performance of unrealistic social media beauty standards towards their users (especially women) by encouraging blemish-free faces. Therefore, easily influenced audiences such as young girls get more concerned with their appearances which can create all sorts of self-confidence issues and even encourage them to change their bodies using unhealthy methods (creating eating disorders) or have surgery to look like the filters as concluded in a 2020 research by Janella Eshiet (Eshiet, 2020, p.56-57). Morphing the face is not the only capability of these filters, some actually lighten up the skin tone to create a sense of youthfulness and “glowiness,” but for black users, it actually renders their skin lighter taking their race and identity away from them. Usually, those filters offer the possibility of having colored eyes but brown is never in the choices which push the unrealistic beauty standards of the skinny, white, soft-faced girl with light-colored eyes. Moreover, one filter called “gender swap” offers the possibility of changing the face with one that looks like the opposite gender for “fun” while some transgender people have to fight for their life to be recognized as a specific gender. However, it does not end there, the traits given by the filters when applied to the face are stereotypes of the “perfect” man and woman facial features like a square jaw for the male filter or a soft skin for the female one. So much for wanting to promote an app with no unrealistic beauty standards, Snapchat conforms and even creates the norms of perfection through their design of gendered filters.

Poor Privacy Policy

Secondly, the application encourages the users to express themselves freely without any repercussions that can haunt them later, yet horror stories of nude leaks as well as unwanted explicit pictures and gender-targeted ads violate this approach that can not be regulated by the privacy policy of the app. Even though it is highly discouraged in the privacy policy terms of Snapchat, young people still feel pressure to share pictures of their naked bodies on this app since there is a chance for them to disappear, yet a simple screenshot can ruin a life forever. It is also an easy platform to leak nudes quickly which does not help the situation. There have been many cases over the years pertaining

to underage explicit pictures taken on this app that had to be considered as child pornography criminal cases even if they are distributed and taken by minors according to an article in *The Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law* (Lorang, McNiel, & Binder, 2016). Unfortunately, it seems to be more of a gendered issue as girls and LGBTQ+ peoples are more susceptible to this kind of cyberbullying as there is immense social pressure to send nudes to male counterparts, for example. In addition, the platform indicates in its privacy policy that none of the “snaps” are saved in the system, so it makes for harder investigations into the matter for criminal cases. A recent example in an article found on ABC news written by Joel Brown (2020) describes the story of a young female college student who was raped and filmed on Snapchat where the content was shared with fellow friends of the rapist. In the end, the video disappeared from the platform due to its design. This instance exposes the problems with this app which hides the evidence against her assault and ended with a lawsuit against the social media platform for its purposeful design for easy as well as secretive creation and distribution of non-consensual sexually explicit content. Moreover, unwanted explicit pictures are also non-consensual sexually explicit images that are shared against the receiver’s accord. In fact, Snapchat has a problem with what this CNN news article call porn bots which are fake accounts with seemingly real names that distribute pornographic content to users without their consent as a marketing strategy to bring people to their sites (Segall, 2014). The worst is that even if the account of the problematic user is flagged for misconduct, there is no follow-up from the company towards the victim to let them know if the account was deleted or if there was an investigation which is one of the points Ysabel Gerrard criticizes in her article about social media content moderation (Gerrard, 2020).

Furthermore, Snapchat uses user information and 3rd party information from other social media platforms to target specific ads towards gender essentialism which is a problem that arises in Rena Bivens and Oliver L. Haimson’s study of advertisements in social media apps (Bivens and Haimson, 2016). Users are put in these essentialist gender boxes in order to control their feed in their stories page in which content and ads are displayed. Finally, Snapchat’s fake vow of privacy and freedom of expression can be

reiterated truthfully through online sexual harassment and invasion of privacy leading to gendering practices.

In conclusion, Snapchat's original promises to their users of non-conforming with classic gender beauty standards, of promoting a safe outlet for freedom of expression, along with offering a torment-free social media platform are obliterated by its true design with unrealistic filters, sexual-harassment concerns, and targeted advertisements with no repercussions according to their privacy policy. This analysis dictates a current report of problems recorded in social media platforms and the lack of agency from the creators to prevent them. If Snapchat could be changed to mirror its original statements, it would have to change its filters to represent all genders and imperfections equally by still being fun to play around with like removing the morphing and whitewashing characteristics of some of them. Then, it would have to be offered only for adults since explicit content can be too easily shared and received by its users, and/or pictures should be saved by a data system to be investigated if needed. Also, ads should be suggested towards interests instead of targeted towards gender to keep the user involved.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bivens, R., & Haimson L. O. (2016). Baking Gender Into Social Media Design: How Platforms Shape Categories for Users and Advertisers. *Social Media + Society*, 2(4).
<https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/2056305116672486>
- Brown, J. (2020, January 10). *Raleigh woman sues Snapchat, Tinder, alleging companies helped hide evidence of her rape*. *abc11*.
<https://abc11.com/5832309/>
- Eshiet, J. (2020). "REAL ME VERSUS SOCIAL MEDIA ME:" FILTERS, SNAPCHAT DYSMORPHIA, AND BEAUTY PERCEPTIONS AMONG YOUNG WOMEN. [master's thesis, California State University]. Electronic Theses, Projects, and Dissertations.
<https://scholarworks.lib.csusb.edu/etd/1101>
- Gerrard, Ysabel.(2020). *Social media content moderation: six opportunities for feminist intervention*. <https://doi-org.lib-ezproxy.concordia.ca/10.1080/14680777.2020.1783807>
- Lorang, M.R., McNiel, D.E., & Binder, R.L., (2016, March 1). Minors and Sexting: Legal Implications. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 44(1), 73-81. <http://jaapl.org/content/44/1/73/tab-article-info>
- O'Connell, B. (2020, February 28). *History of Snapchat: Timeline and Facts*. *The Street*.
<https://www.thestreet.com/technology/history-of-snapchat>
- Segall, L. (2014, January 16). Snapchat's Porn Bot Problem. *CNN Bussiness*.
<https://money.cnn.com/2014/01/16/technology/social/snapchat-spam-porn/index.html#:~:text=A%20new%20type%20of%20spam,sharing%20app%20Snapchat%3A%20porn%20bots.&text=The%20spam%20messages%20are%20automated,mistake%20for%20some%20to%20make>

Comment définir un groupe sans exclure aucune de ses parties ?

Le genre et la notion sartrienne de la structure sérielle selon Iris Marion Young

Alexandra Prigent

Étudiante à la maîtrise en philosophie à l'Université Laval

RÉSUMÉ

Faisant suite aux critiques de plusieurs femmes de la société qui désapprouvaient et délégitimisaient les théories féministes prenant comme modèle de la femme la conception ethnocentrique blanche et hétérosexiste, Iris Marion Young tente de penser le groupe « femme » en tant que groupe, sans exclure aucune de ses parties. Cette tâche la conduit vers la notion sartrienne de structure sérielle pour penser les femmes comme un groupe social dont les membres n'ont pas nécessairement à partager les mêmes attributs pour être reconnu-e-s en tant que tel. Cette approche lui permet d'envisager la possibilité d'un féminisme qui ne repose pas sur la catégorie « femmes » basée sur des objets communs, mais comme une catégorie qui ferait une unité avec la pluralité. Embrassant les différentes pratiques et les transformant en des enjeux politiques uniques à la condition de femme, Young rend ainsi possible de penser le féminisme comme un groupe dans lequel les femmes, à la fois en tant qu'êtres singuliers et en tant qu'êtres appartenant à plusieurs catégories, peuvent se retrouver, se réunir, mais surtout s'identifier. Le féminisme considéré comme théorie et pratique politique devient un groupe auquel toutes les femmes s'identifient.

Mots-clés: féminisme, essentialisme, structure sérielle, pluralité

ABSTRACT

Following the criticisms of many women in society who disapprove and delegitimize feminist theories that take the white, ethnocentric heterosexist conception of women as a model, Iris Marion Young attempts to think of the group "woman" as a group, without excluding any of its parts. This task leads her to the Sartrean notion of serial structure to think of women as a social group whose members do not necessarily have to share the same attributes to be recognized as such. This approach allows her to consider the possibility of a feminism that does not rely on the category "women" based on common objects, but as a category that would make a unity with plurality. Embracing different practices and transforming them into political issues unique to the condition of women, Young thus makes it possible to think of feminism as a group in which women, both as singular beings and as beings belonging to several categories, can find themselves, come together, but above all, identify themselves. Feminism considered as a political theory and practice becomes a group with which all women identify.

Keywords : feminism, essentialism, serial structure, plurality

Comment définir un groupe sans exclure aucune de ses parties ?

Le genre et la notion sartrienne de la structure sérielle selon Iris Marion Young

Dans *Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social* (Young, 2007), la philosophe Iris Marion Young fait suite aux critiques de plusieurs femmes de la société qui désapprouvaient les théories féministes prenant comme modèle de la femme la conception ethnocentrique blanche et hétérosexiste en raison des graves lacunes d'intégration et conséquemment d'exclusion qui en découlaient. Young tente de penser le groupe « femme » en tant que groupe, mais sans exclure aucune de ses parties. Cette tâche la conduit vers la notion sartrienne de structure sérielle pour penser les femmes comme un groupe social dont les membres n'ont pas nécessairement à partager les mêmes attributs pour être reconnu-e-s comme tel-le-s. Cette approche lui permet d'envisager la possibilité d'un féminisme qui ne repose pas sur une catégorie « femmes » basée sur des objets communs, mais comme une catégorie qui ferait de la pluralité une unité. Embrassant les différentes pratiques et les transformant en des enjeux politiques uniques à la condition de femme, Young rend ainsi possible de penser le féminisme comme un groupe dans lequel les femmes, à la fois en tant qu'être singulier et en tant qu'être appartenant à plusieurs catégories, peuvent se retrouver, se réunir, mais surtout s'identifier. Le féminisme considéré comme théorie et pratique politique devient désormais un groupe auquel toutes les femmes s'identifient, puisqu'elles sont désormais incluses.

Les lacunes de l'essentialisme

Le défi que s'est donné Young est double. Penser le groupe « femme » en tant qu'unité qui embrasse les différences, mais qui demeure en mesure de se reconnaître, c'est affronter au même moment un problème d'essentialisme et un problème d'identité. Une approche essentialiste, dans ces circonstances, traite les femmes comme une substance, c'est-à-dire comme une entité à laquelle certains attributs spécifiques lui sont inhérents (de Beauvoir, 1949). Selon cette approche, il est possible de classer une personne dans la catégorie « femme » selon qu'elle réunit les attributs essentiels de la

féminité ou, autrement dit, les caractéristiques essentielles que partageraient toutes les femmes : ces caractéristiques peuvent concerner leur corps aussi bien que leurs comportements. Le grand problème de l'essentialisme se révèle lorsqu'il faut repérer ces « attributs essentiels ». Cette quête de la recherche d'« attributs essentiels » entraîne deux principales erreurs – qui seront considérées par la suite non plus comme de simples erreurs, mais comme des erreurs suffisantes pour invalider les prétentions de cette approche à définir adéquatement la femme.

D'une part, cette quête réduit la catégorie « femme » aux attributs biologiques. D'autre part, dans cette nécessité de préciser également des attributs sociaux essentiels, on « oblitère inopinément la variabilité et la diversité des vies réelles » (Young, 2007) des femmes. En effet, en prenant les femmes comme un groupe homogène, il est facile de succomber à la tentation de les regrouper par un amalgame d'attributs qu'elles auraient toutes en commun. Cette détermination forcée des attributs sociaux particuliers a comme conséquence principale d'exclure un nombre significatif de personnes qui sont des femmes, mais qui, pour une raison ou une autre, ne partagent pas ces caractéristiques préattribuées à leur genre et considérées comme essentielles ». Cette tentative a pour conséquence seconde de dénaturer la vie de certaines personnes qui, devant l'énumération de ces attributs, se plierait de force à ceux-ci afin d'être considérées comme faisant partie intégrante de la catégorie « femme ».

Cette définition de la femme a eu des impacts concrets qui ont été notamment explicités par Spelman, Mohanty et Butler¹. Ces femmes ont, entre autres choses, durement critiqué le féminisme essentialiste comme un féminisme construit autour de la conception occidentale de la femme :

Les féministes ont pris pour allant de soi que les femmes sont un groupe déjà constitué et cohérent avec des intérêts et des désirs identiques, sans égard à la classe, l'appartenance ethnique ou à la race, ou encore aux contradictions, suppose une conception du genre ou de la différence sexuelle ou encore même du patriarcat qui peut valoir universellement ou même indépendamment des appartenances culturelles (Mohanty, 1991, p. 55).

En effet, cette conception de la femme, parmi plusieurs impacts, en viendra à créer une conception Autre de la femme du tiers-monde, qui devrait elle aussi se plier

¹ Voir notamment Butler, J. (2005). *Trouble dans le genre*. (Traduit par Cynthia Kraus). La Découverte, Spelman, E. (1988). *Inessential Women*. Beacon Press et Mohanty, C. T. (1991). *Under Western Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses*. Dans C.T. Mohanty, A. Russo et L. Torres (dir.), *Third World Women and the Politics of Feminism* (p. 51-80). Indiana University Press.

aux attributs essentiels de son groupe. Cette division des femmes en plusieurs groupes homogènes en est même venue à la construction d'opinions, basées à la fois sur des stéréotypes et des constructions sociales, qui ont notamment catégorisé les femmes du tiers-monde comme « d'impuissantes victimes du patriarcat » (Young, 2007). Les Autres femmes, celles qui sont exclues de la conception ethnocentrique blanche et hétérosexiste de la femme, se voient en ce sens stigmatisées, et même ironiquement paternalisées par les femmes occidentales qui se voulaient émancipatrices.

Théorie du genre comme structure sérielle

En se basant sur la notion sartrienne de la structure sérielle (Sartre, 1976), Young tente de sortir de ce dilemme. L'idée globale est que le genre devrait être pensé de façon relativement similaire à une collectivité sociale. Young associe les femmes au terme de série, c'est-à-dire à « un ensemble dont les membres sont unis passivement par les relations que leurs actions entretiennent avec les objets matériels et les histoires pratico-inertes » (Young, 2007).

Le fait de conceptualiser le genre comme une structure sérielle permet d'éviter le problème des attributs essentiels puisque l'on ne prétend pas pouvoir déterminer des attributs spécifiques qu'auraient en commun toutes les femmes (comme le faisaient les théories essentialistes). La structure sérielle permet d'affirmer l'existence d'une unité à la série des femmes sans spécifier les composantes essentielles requises et en niant la possibilité même d'énumérer des attributs essentiels et nécessaires. Cela fait partie de ce que l'on entend lorsqu'on dit que la série n'est pas un concept, que son unité est floue et en fuite permanente. Cette appartenance du genre à une série, plus précisément à la série « femme », permet donc d'éviter concrètement les problèmes des définitions essentialistes qui ne pouvaient surpasser l'enjeu de l'homogénéité, problème qui survenait lorsque l'on considérait les femmes comme un groupe partageant des attributs communs. L'avantage de la série réside dans le fait qu'elle ne définit pas l'identité des individus. Selon Sartre, dans une série, « une personne ne fait pas seulement l'expérience des autres, mais aussi l'expérience d'elle-même en tant qu'Autre » (Young, 2007). Cette expérience

permet à la personne de se percevoir dans une autre perspective que celle d'être soi. En fait, l'individu expérimente ici à la fois le fait d'être Autre que soi et celui d'être l'Autre de l'Autre. C'est dans cette perspective que les individus des séries sont considérés comme pouvant être « interchangeables » : chaque individu, sans avoir à être identique, peut se retrouver à la place des uns et des autres selon une suite variable de circonstances contingentes².

En effet, les séries sont différentes des groupes et c'est en raison de leurs distinctions qu'elles réussissent à réunir les femmes là où les groupes échouent. Alors que le groupe possède une unité sociale très structurée qui repose sur le partage d'un but commun ainsi que sur les relations et attributs que tous les membres entretiennent entre eux, la série représente une unité plus passive, moins définie. Les individus faisant partie d'une série ne sont pas toujours conscients de leur appartenance à celle-ci. En fait, les individus de la série poursuivent chacun la fin individuelle qui leur est propre. Toutefois, ils poursuivent tous cette fin (sans en être nécessairement conscients) par rapport aux mêmes « objets conditionnés par un environnement matériel constant, en réponse aux structures qui ont été créées par le résultat collectif involontaire des actions passées » (Young, 2007). Ainsi, les pronoms, les produits de beauté, les vêtements, mais aussi les corps peuvent être compris comme objets pratico-inertes ou comme produits historiques matérialisés. En étant considérés comme tels, ces objets ou produits participent à l'implantation matérielle des normes du genre (Young, 2007). Ces exemples sont tous hérités du système patriarcal immémorial et imposent, chacun à leur façon, des signes relatifs au genre. Ces objets pratico-inertes configurent en ce sens des comportements particuliers. Ce qui structure la relation de genre à travers ces objets pratico-inertes est la division sexuelle du travail (Young, 2007). Les structures pratico-inertes des structures sérielles de genre ne sont que des possibilités et des orientations pour les actions concrètes. Elles ont donc le pouvoir, par exemple, de réprimer ou de permettre une action, mais en aucun cas elles ne pourraient la déterminer ni la définir. À travers cette approche, les corps et les objets constituent les structures sérielles du genre « femme », qui se

² J'inviterais ici le-la lecteur-rice à lire cette dernière phrase avec indulgence puisque cette idée comporte certaines lacunes qui expriment les limites de la sérialité comme possibilité féministe. J'invite en ce sens ce-tte lecteur-rice, qui voit bien ces limites et qui serait intéressé-e à en apprendre davantage sur les théories qui ont tenté de les surpasser, à lire l'intersectionalisme à travers les ouvrages de Kimberlé Williams Crenshaw, notamment *On Intersectionality: Essential Writings*.

définit également par des structures comme celles de la contrainte à l'hétérosexualité ou de la division sexuelle des tâches (Young, 2007).

En somme, toutes les femmes au courant de leurs vies seront poussées à suivre des règles spécifiques, et ce, exclusivement en raison du fait qu'elles sont des femmes et non des hommes. Le genre comme structure sérielle vient donc mettre en lumière le lien qui unit ces femmes et qui explicite le problème de l'exclusion qui recherchait des dénominateurs communs au niveau identitaire et essentialiste. Le genre comme série est donc une approche qui permet de créer une communauté sociale n'impliquant pas la nécessité de correspondre à une définition ou à des caractéristiques précises. Cependant, Young pose un bémol à cette approche en soutenant que si la série permet d'éviter les conséquences néfastes de l'essentialisme (exclusion ou inclusion forcée), il est important de continuer à penser les femmes en tant que totalité, en tant que groupe, et non seulement en tant que série, pour la prospérité du féminisme et la solidarité interne du groupe.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- de Beauvoir, S. (1949). *Le Deuxième sexe*. Gallimard.
- Mohanty, C. T. (1991). Under Western Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses. Dans C.T. , A. Russo et L. Torres (dir.), *Third World Women and the Politics of Feminism* (p. 51-80). Indiana University Press.
- Sartre, J.-P. (1976). *Critique of Dialectical Reason* (Alan Sheridan Smith, Trad.). (Ouvrage initialement publié en 1960). Verso Books.
- Young, I. M. (2007). Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social. (Marie-Ève Lang, Trad.). (Ouvrage initialement publié en 1994). *Recherche féministes*, 20(2), 7-36. <https://doi.org/10.7202/017604ar>.
- Young, I. M. (1994). Gender as Seriality: Thinking about Women as a Social Collective. *Signs*, 19(3), 713-738. <https://www.jstor.org/stable/3174775?seq=1>.

Handicap et arts : en finir avec une perpétuation de la violence

Sarah Heussaff

Doctorante au programme de communications de l'UQAM

RÉSUMÉ

Cette présente réflexion est le fruit de questionnements initiés et ébauchés à l'été 2020 à l'occasion de l'examen doctoral inscrit au sein de mon cursus au doctorat en communication à l'UQAM. Ici, les écrits de plusieurs auteur·rice·s des *disability studies* et des cultures crip (à la croisée des chemins entre genre et handicap) ont été associés au concept du « texte caché » (*hidden transcript*) de l'anthropologue James C. Scott. Cette imbrication a pour intention de réfléchir à une lecture des pratiques artistiques handicapées en rupture avec une tradition médicale du handicap. Embryonnaire, cette réflexion en cours pose néanmoins les bases d'une analyse qui dénonce le caractère violent des histoires occidentales inhérentes au handicap qui ont longtemps, à l'instar d'un art dit « brut », pathologisé les créateur·rice·s ainsi que les productions artistiques handicapées. En appliquant un modèle socio-culturel du handicap à nos analyses, il semble aujourd'hui possible, voire nécessaire, de décoloniser les pratiques artistiques handicapées des discours capacitistes et réclamer un héritage « incapacité » ayant longtemps été dissimulé.

Mots clés : violences, arts handicapés, art brut, genre, *crip*, modèle socio-culturel du handicap, féminismes.

ABSTRACT

This reflection is the result of questions initiated and sketched out in the summer of 2020 during the doctoral examination part of my doctoral program in communication at UQAM. Here, the writings of several authors in disability studies and crip cultures (at the crossroads between gender and disability) have been associated with the concept of the "hidden transcript" of anthropologist James C. Scott. This interweaving is intended to reflect on a reading of disabled artistic practices that breaks with a medical tradition of disability. Embryonic, this ongoing reflection nevertheless lays the foundations of an analysis that denounces the violent character of Western histories inherent to disability that have long pathologized creators and artistic productions with disabilities, following the example of a so-called "raw art". By applying a socio-cultural model of disability to our analyses, it seems possible, even necessary, to decolonize disabled artistic practices from the capacitive discourses and to reclaim a "disability" heritage that has long been concealed.

Keywords : violence, disabled arts, brut art, gender, crip, socio-cultural model of disability, feminisms

Handicap et arts : en finir avec une perpétuation de la violence

L'incapacité entachée par la violence

Au début des années 1990, Colin Barnes repasse au travers d'une histoire sociale et médicale occidentale du handicap et met en évidence la violence qui l'entache depuis plusieurs siècles (Barnes, 1991). Barnes retrace alors son histoire jusqu'à la période gréco-romaine et y dénonce les infanticides perpétrés sur les enfants handicapé-e-s. Poursuivant son énumération, il rapporte que dans l'Europe pieuse de l'époque médiévale, c'est au Mal que le handicap est associé et c'est spécifiquement cette imbrication conceptuelle qui encourage pendant encore de nombreuses années, les assassinats d'enfants handicapé-e-s, sous-couvert d'éradiquer le Diable¹ (Barnes, 1991). Puis, au 19^{ème} siècle, c'est Charles Darwin et ses théories eugénistes qui présentent les personnes handicapées comme des menaces pour les sociétés européennes. Elles participent alors à l'instauration d'un climat de terreur et d'actes barbares qui trouvent leur apogée durant la seconde guerre mondiale lorsque 100 000 personnes handicapées sont déportées puis assassinées sous l'Allemagne nazie (Barnes, 1991). Le sociologue britannique dépeint alors une histoire médicale inhérente au handicap² particulièrement sombre et violente. Ainsi, par exemple, dans les années 1990, l'Angleterre tolérait encore la recherche médicale sur les fœtus dans le but de prévenir la naissance d'enfants handicapé-e-s (Barnes, 1991). Retraçant les lois britanniques relatives à l'avortement, Barnes constate qu'une personne dispose de délais plus importants afin d'avorter d'un fœtus présentant des « risques » de « handicap sévère » sans que les lois ne prennent jamais le soin de définir les notions de « risques » et/ou de « handicap sévère » (Barnes, 1991). Lorsque le sociologue rédige ces lignes, il est avéré qu'un-e enfant handicapé-e a alors plus de risques qu'un-e enfant non-handicapé-e d'être abandonné-e, moins d'opportunités d'être adopté-e et de plus grandes probabilités de subir des abus physiques et sexuels (Barnes, 1991). L'une des thèses de Colin Barnes consiste à révéler l'analogie entre ces violences historiques et les

¹ Colin Barnes cite à cette occasion Martin Luther qui, disant avoir aperçu le diable dans les yeux d'un enfant handicapé avait alors recommandé qu'on l'assassine.

² Tout au long de la présente argumentation nous utiliserons le terme de « handicap » et « incapacité » pour évoquer le handicap. Jongler avec l'usage de ces deux termes nous permet de marquer la différence, en français, entre le fait d'avoir une incapacité (*impairment*) et le fait d'être rendu-e handicapé-e (*disability*) par les sociétés capacitistes, en raison de cette incapacité. Aussi, lorsque nous employons le terme de « handicap » nous faisons référence, inclusivement, aux maladies chroniques, psychiques ainsi qu'aux troubles neuro-cognitifs.

représentations médiatiques handicapées courantes et contemporaines qui perpétuent, selon lui, les images erronées et dépréciatives du handicap. Par cette violence, dont les représentations médiatiques se font les véhicules, c'est la pérennisation et l'institutionnalisation des discriminations que craint le professeur. Il redoute également la généralisation de l'idée que face aux personnes handicapées, la violence serait l'unique réponse, perpétuellement (Barnes, 1991).

Freak shows et ugly laws

L'histoire occidentale des représentations du handicap est marquée en Europe et aux États-Unis par une tradition des *freak shows*, foires dans lesquelles étaient exposés des corps extraordinaires culturellement racisés et pathologisés (exposition de personnes malades, noires, intersexes, trans*³, etc.), accompagnés d'une mythologie monstrueuse⁴ sensationnaliste, visant à les présenter comme des corps étranges (Barnes et Mercer 2001; Garland-Thomson, 2002).

À cet héritage s'additionne les *ugly laws*, aux États-Unis, qui ont fait autorité jusqu'en 1974 dans certains États. Ces lois visaient à interdire et donc à exclure des villes toute personne considérée comme « laide », et ce au nom de la bienséance due à autrui (Barnes et Mercer, 2001). Par l'utilisation du terme « laid » (*ugly*) cette loi visait, en fait, les personnes dites « difformes », en d'autres termes, certaines personnes handicapées afin de les tenir en périphérie des villes et donc de les faire disparaître de l'espace public (Barnes et Mercer, 2001). Ces lois sont une brillante illustration d'un énième rapprochement conceptuel péjoratif avec le handicap, celui de la laideur. Elles démontrent que les canons culturels de beauté, sous-couvert de se référer aux cadres d'une norme, définissent avec autorité celles et ceux qui peuvent, ou non, avoir accès à la représentation sociale. Surtout et nous le verrons dans la suite de cet essai, elle définit comment il-elle-s peuvent avoir accès à cette représentation.

³ J'emploie ici le caractère * afin qu'il agisse comme suffixe et comme alternative à celui de « sexuel ». Le mot « transsexuel » renvoie à l'histoire médicale de la transsexualité considérée pendant de nombreuses années comme une maladie psychiatrique. C'est donc dans l'intention de rompre avec la dimension stigmatisante et pathologisante du terme, que j'adhère à cette nomination tronquée.

⁴ Comme le mentionne Rosemarie Garland-Thomson, le monstre décrivait justement à l'origine les personnes vivant avec une déficience congénitale (Garland-Thomson, 2002).

Le concept du texte caché

Dans son étude portant sur les groupes subordonnés, James C. Scott démontre que tout groupe dominé produit, en raison de sa condition, un « texte caché » (*hidden transcript*) au groupe dominant (Scott, 2019). Ces textes critiques dissimulés, motivés entre autres, comme il le précise, par la prudence ou la crainte, font face aux « textes publics » officiels (*public transcripts*) et possèdent donc : « un caractère situé » (Scott, 2019, p. 37). Ils consistent en des : « Propos, des gestes et des pratiques qui confirment, contredisent et infléchissent hors de la scène, ce qui transparaît dans le texte public » (Scott, 2019 p. 37). Le texte public, lui, conte une histoire hégémonique qui détermine et légitime les rapports de pouvoir et de domination entre les groupes subordonnés et les groupes dominants⁵. En prenant l'exemple de l'histoire de l'esclavage et des rapports entre les esclaves et les maîtres, il démontre que les discours politiques cachés permettent aux esclaves de performer dans l'espace public et ainsi de survivre. En coulisses, ils leur permettent d'être des êtres agentifs, actifs au sein d'une histoire sociale et culturelle dissimulée aux dominant-e-s⁶ (Scott, 2^e éd, 2019). C'est parce qu'ils présenteraient un danger pour la vie des personnes subordonnées que ces textes dissimulés ne sont ni révélés ni revendiqués et qu'ils demeurent, de fait, inconnus ou méconnus pour celles et ceux qui n'ont pas l'expérience de la subordination avant qu'ils ne soient ensuite déclamés et réclamés collectivement. Alors que nous retracions ensemble quelques événements violents liés à ce que l'on a appelé « le modèle médical du handicap » (Finkelstein, 1980) et son histoire inhérente, il est alors aisé d'imaginer que les personnes handicapées ont pu intégrer, vis-à-vis des dominant-e-s, une même logique de dissimulation que les esclaves avec les maîtres, étant donné le danger que pouvait représenter le fait d'être reconnue en tant que personne handicapée (ou malade) dans la sphère publique. Les groupes dominants sont ici précisément les groupes de personnes non-handicapées, qui n'ont pas l'expérience de l'incapacité et qui, de fait, ne savent ou ne veulent ni lire ni interpréter les discours et les récits, témoins des cultures handicapées.

⁵ L'auteur précise que : « chaque participant-e connaît le texte public et le texte caché de son groupe mais n'a pas accès au texte caché de l'autre groupe » (Scott, réédition 2019 p.53).

⁶ Il-elle-s sont donc bel et bien producteur-ice-s de normes et des valeurs qui se développent au sein des communautés opprimées, bien que celles-ci passent souvent inaperçues auprès des dominant-e-s.

L'hypothèse que cette réflexion introduit suppose que c'est, d'une part, pour la survie et par la méfiance de leurs créateur-rice-s et d'autre part en raison de la méconnaissance de celles et ceux qui interprètent, que les productions artistiques handicapées⁷ ont longtemps été indiscernables, stigmatisées et décontextualisées. L'intention est ici, par ailleurs, de rompre avec les traditions scientifiques qui mobilisent les discours médicaux pour analyser les productions handicapées. Grâce à la mise en évidence des discours critiques parallèles via le concept du *hidden transcript*, mais aussi via les productions théoriques des *disability studies* ces cinquante dernières années et celles plus récentes des cultures *crip*, il nous est aujourd'hui possible d'exiger de nouvelles conceptualisations et lectures des productions artistiques handicapées qui ne soient plus uniquement capacito-centrées⁸.

Les *disability studies* se développent dans les années 1980 dans le sillage de la théorisation du modèle social du handicap par le sociologue britannique Mike Oliver. Découlant des travaux et des actions des militant-e-s handicapé-e-s pour la vie autonome dans les années 1960-1970, le modèle social du handicap propose un glissement conceptuel qui l'envisage non comme un problème individuel, mais comme un empêchement structurel qui prive les personnes vivant l'expérience d'une ou de plusieurs incapacités, de jouir de leurs droits. La notion de *crip* émane quant à elle d'une deuxième vague de théorisation du modèle social et culturel du handicap. Étayé et complexifié par les apports de théoricien-ne-s, militant-e-s, artistes féministes, handicapé-e-s, *queer* et racisé-e-s (Puisseux, 2020), le *crip*, tout en valorisant les diverses expériences subjectives⁹ de l'incapacité, procède à une déconstruction des systèmes binaires et normatifs sociaux et politiques. Comme l'affirment Colin Barnes et Geof Mercer (2001) ou encore le professeur états-unien Tobin Siebers (2010), les cultures handicapées (*disability cultures*) ont de tout temps existé. Pourtant les productions handicapées ne sont que très rarement considérées et/ou contextualisées comme des contre-discours ancrés dans une expérience sociale mais aussi politique de l'incapacité et du handicap.

⁷ Ce terme général, intègre toutes les pratiques artistiques produites par des personnes handicapées. Il réfère aussi aux pratiques comprises sous le terme de *Mad art*/art fou auto-nommé par les artistes concerné-e-s par les enjeux en santé mentale. En s'auto-identifiant comme tel, elles souhaitent procéder à un renversement du stigmat.

⁸ Interprétées au travers d'une culture capacitaire c'est-à-dire une culture exclusivement pensée par et pour les personnes capacitaires, non-handicapées.

⁹ On le retrouve également sous le nom de modèle socio-subjectif du handicap chez le professeur Alexandre Baril (2018).

Les cultures handicapées

En s'établissant comme norme absolue, la culture « capacité », c'est-à-dire émanant des personnes non-handicapées, est rarement nommée au sein des canaux officiels de la culture dominante. Comme si cette culture capacité faisait foi d'universalité et de neutralité.

Colin Barnes et Geof Mercer (2001) proposent d'envisager, par ailleurs, les cultures handicapées (*disability cultures*) en des formes plurielles. Considérées par les deux auteurs comme des sous-cultures qui prennent un caractère davantage engagé dès les années 1960, elles peuvent également apparaître et se diversifier en relation avec d'autres identités ou expériences sociales tels que l'âge, la classe, le genre ou encore l'origine ethnique, etc. C'est notamment dans l'ouvrage *Stigma : The Experience of Disability* (1966) du militant britannique Paul Hunt, que Colin Barnes et Geof Mercer y percent les premières manifestations d'une politisation de ces identités et des cultures handicapées à l'ère capitaliste occidentale (Barnes et Mercer 2001). Les identités handicapées, tout comme leur politisation, trouvent donc leurs origines dans d'austères histoires législatives et ségrégatives communes telles que celles nommées plus tôt et vécues notamment au sein d'institutions spécialisées (asiles, hôpitaux, écoles spécialisées etc.). Cette séparation d'avec les espaces ordinaires a eu pour effet de développer des valeurs collectives et des codes propres en lien avec l'expérience de vivre avec des incapacités au sein de sociétés qui handicapent ces particularités (Barnes, Mercer 2001). Historiquement, force est de constater que les cultures capacités n'ont eu de cesse d'évacuer ou de remettre en question les cultures handicapées, agissant de manières qualifiées par les auteurs de : « *Variously hostile, dismissive and patronizing* » (Barnes et Mercer, 2001 p. 523). Une réalité corroborée par Tobin Siebers, spécialiste des *disability arts*¹⁰, lorsque, évoquant le concept « d'esthétique handicapée », il choisit de penser le handicap non en termes d'absence d'une histoire de l'art officielle, mais au contraire, sous forme d'omniprésence, longtemps passé inaperçue auprès des cultures dominantes (Siebers, 2010). Si l'emploi du terme esthétiques handicapées est à utiliser avec précaution afin de ne pas tomber dans

¹⁰ Désigne les pratiques artistiques handicapées qui se sont développées dans les contextes anglophones à la suite de la théorisation du modèle social du handicap. Les artistes des *disability arts* ou *Mad arts* adhèrent au modèle social du handicap développé dans la première et/ou la deuxième vague théorique.

les poncifs essentialisant, recourir à ce terme est aujourd'hui indispensable afin de révéler les traits communs de certaines formes culturelles handicapées longtemps dissimulées par les cultures non-handicapées. Ce sont donc autant les histoires d'exclusions, les lieux ou les inconforts de vie, les réalités quotidiennes, mais aussi le fait de devoir se dresser contre des cultures capacitistes et la fierté qui en résulte, qui peuvent être à l'origine de références communes engageant alors la production de cultures et d'esthétiques (dites handicapées) semblables. En retour, elles sont celles qui permettent de questionner différemment le handicap et de s'en servir comme grille de lecture pour toute norme imposée au corps.

Rompre avec les filiations d'un art dit « brut »

À la fin des années 1940, afin de définir les pratiques handicapées regroupées sous la dénomination « d'art brut » (que l'on retrouve aussi en Europe sous les variations d'« art des fous », « *art outsider* » ou encore « art psychopathologique » etc.), Jean Dubuffet, initiateur du terme, utilisait les mots suivants :

Nous entendons par là des ouvrages exécutés par des personnes indemnes de culture artistique, dans lesquels donc le mimétisme, contrairement à ce qui se passe chez les intellectuels, ait peu ou pas de part, de sorte que leurs auteurs y tirent tout (sujets, choix des matériaux mis en œuvre, moyens de transposition, rythmes, façons d'écriture, etc.) de leur propre fonds et non pas de poncifs de l'art classique ou de l'art à la mode. Nous assistons à l'opération artistique toute pure, brute, réinventée dans l'entier de toutes ses phases par son auteur, à partir seulement de ses propres impulsions. De l'art donc où se manifeste la seule fonction de l'invention, et non celles, constantes dans l'art culturel, du caméléon et du singe (Dubuffet, 1949).

Il est à préciser que la définition proposée par Dubuffet se base sur des observations développées principalement vis-à-vis de collections d'œuvres qui, à l'instar de la sienne, ont été amassées au sein d'institutions médicalisées et psychiatriques. Les collectionneur-e-s étaient alors des personnes non-résidentes, majoritairement non-handicapées et donc, nous pouvons le supposer, néophytes en matière d'expérience d'incapacité.

De la même manière que les lectures patriarcales auront peiné à reconnaître et conceptualiser les enjeux féministes qui émergent au sein des pratiques d'artistes femmes

dans les années 1960 et 1970,¹¹ qui témoignent de l'expérience d'être femme ou reconnu comme telle socialement, ici, Jean Dubuffet paraît incapable de concéder aux pratiques dites « brutes » une lecture incapacitée, semblant tout ignorer des codes associés aux textes qui pourraient s'y dissimuler (*hidden transcript*).

En premier lieu, sa définition révèle qu'il ne reconnaît que deux voies de formation à l'art, celle des écoles dites traditionnelles et/ou de l'autodidactie mais jamais celle des paires. En second lieu, la définition tend à dépeindre les personnes handicapées comme des êtres spontanés, acculturés, isolés et en repli sur soi. Ces deux éléments ont pour effet final de le conduire à penser que ces pratiques incapacitées sont exemptes de toute culture artistique et à refuser à leurs créateur-rice-s totalité ou partie d'agentivité.

La définition de Dubuffet fait écho à une conception médicale du handicap dont j'évoquais plus tôt la genèse et qui prévaut en Europe dans les années dans lesquelles il rédige ces lignes. Elle est encore de nos jours majoritairement répandue. Le modèle médical du handicap émane, comme son nom l'indique, des littératures positivistes et des milieux médicaux (Thomas, 2004; Finkelstein, 1980)¹². Il se base sur un présupposé binaire, pourtant relatif et mouvant, des seuils de validité et d'invalidité. L'individu doit alors se situer impérativement à l'un ou à l'autre de ces deux pôles. Le handicap est alors considéré comme une tragédie individuelle qu'il convient de réparer (Crow, 1996).

Lorsque Jean Dubuffet propose la définition d'un art dit « brut », il semble donc fondamentalement adhérer à cette conceptualisation du handicap et envisager, en premier lieu, les créateur-rice-s handicapé-e-s comme les patient-e-s d'un système médical. Une telle appréhension biologique et paternaliste du handicap n'a pas seulement eu pour effet d'individualiser et de dépolitiser les productions culturelles et artistiques handicapées, mais a aussi participé à les « coloniser » afin de les exploiter au travers d'un discours capacitiste, commercial et stigmatisant. Discours dont les pratiques de vol d'œuvres ou l'absence de consentement de l'artiste à l'exposition de ses œuvres ont été monnaie courante (Barnes, 2008). Elles se sont faites au profit exclusif d'enrichissements intellectuel et financier des personnes capacitées (Barnes, 2008). Finalement, via sa

¹¹ À ce sujet, je conseille l'article de Rebecca Lavoie : « Pratiques artistiques féministes et *queers* en art vidéo », propositions politiques post-identitaires, dans la revue *Recherches féministes*, vol. 27, n°2, 2014 p. 171-189. L'article se concentre sur les pratiques féministes *queer* actuelles de l'art vidéo et de deux artistes contemporaines mais retrace des éléments contextuels intéressants à propos de l'émergence des pratiques artistiques en lien avec les idées féministes.

¹² Il se pense du point de vue situé de professionnel-le-s médico-sociaux et non pas de la perspective de celles et ceux qui ont l'expérience du handicap.

conceptualisation, Dubuffet a participé à ce que révélait Colin Barnes quelques années plus tard : la mystification des personnes handicapées, ici principalement des personnes expérimentant des enjeux en santé mentale et certaines personnes neuro-atypiques. En effet, en apposant une lecture « capacité » sur les productions artistiques handicapées, Dubuffet a développé un récit fictif ayant eu pour effet, d'une part, la dissimulation de possibles récits et esthétiques handicapés et d'autre part, l'ostracisation des personnes handicapées (Barnes, 1991; Garland-Thomson, 2002).

À l'heure actuelle ne serait-il pas alors intéressant de se questionner sur ce que nous pourrions apprendre des pratiques handicapées si nous décidions de rompre avec cette filiation stigmatisante et si nous renouvelions notre regard sur l'ensemble des productions artistiques handicapées (comme sujet ou objet de représentations) ? Outillé-e-s de nos connaissances et de nos méthodes actuelles en histoire et analyses émancipatrices handicapées, qu'apprendrions-nous d'expériences quotidiennes, d'histoires de discriminations, ou encore de résistances et d'esthétiques communes handicapées ? En effectuant un glissement d'une conceptualisation médicale à une vision socio-culturelle/*crip*, du handicap, pourrions-nous apporter enfin une alternative à cette histoire dominante ?

Ce que l'on a désigné depuis des décennies sous le terme « d'art brut », ne pourrait-il pas aujourd'hui être envisagé comme une forme d'héritage incapacité duquel nous avons été coupé-e-s et qui est pourtant le témoin des histoires plurielles qui constituent le handicap. Il est aujourd'hui essentiel de reconnaître, de décoloniser et de réclamer cet héritage dont les œuvres et les créateur-rice-s ont longtemps été pathologisé-e-s. De fait, ne serait-il pas alors le temps de rompre avec toute cette terminologie d'art brut, sa genèse et sa réitération afin de ne pas répéter, inlassablement, cette même violence historique qui entache le handicap ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barnes, C. (1991). « Disabling Imagery and the Media. An Exploration of the Principles for Media Representations of Disabled People ». Ryburn Publishing.
- Barnes, C. (2008). « Generating Change: Disability, Culture and Art ». *Behinderung und Dritte Welt (Journal for disability and International Development*, n° 19 jargang, Ausgabe 1, 4-13.
- Barnes, C., & Mercer, G. (2001). « Disability culture ». *Handbook of disability studies*, Sage Publications, 515-534.
- Crow, L. (1996). «Including all of our lives: renewing the social model of disability ». In *Encounters with Strangers: Feminism and Disability*, Women's Press, London.
- Dubuffet, J. (1949). *L'Art Brut préféré aux arts culturels*, Paris, Galerie René Drouin, 1949.
- Garland-Thomson, R. (2002). Integrating disability, transforming feminist theory. *NWSA journal*, 1-32.
- Finkelstein, V. 1980. « Attitudes and Disabled People », International Exchange of Information in Rehabilitation.
- Puiseux, C. (2020). Dictionnaire CRIP : Petit ouvrage d'introduction au crip.
- Scott, J.C (2019). La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne, Paris-Amsterdam édition, vo anglaise 1990.
- Siebers, T. (2010). Introducing Disability Aesthetics. *Disability Aesthetic*. University of Michigan Press, 1-20.



WUSC EUMC

de l'Université Laval